



PORTRAITS DES

FAMILLES VAUDOISES

Des chiffres pour les décrire

AVANT-PROPOS

Les 107 000 familles du canton avec enfants de moins de 25 ans représentent plus de la moitié de sa population. Les différentes formes familiales structurent notre société; elles représentent le lieu où se transmettent notamment les savoirs, les règles de vie en société et les compétences. Elles offrent du soutien à leurs membres et fournissent des prestations indispensables dans les diverses phases de vie: tâches éducatives, soins aux enfants ou à un membre atteint dans sa santé.

Disposer d'informations permettant de dresser le portrait statistique des familles vaudoises dans leur pluralité de formes et d'organisation est précieux, d'abord, pour mieux connaître leurs réalités et, ensuite, pour définir et proposer des politiques publiques visant à reconnaître et promouvoir les prestations fournies par celles-ci. Cette brochure s'adresse aux services publics, aux associations et organisations concernées, aux responsables politiques, aux étudiant-e-s et à toute personne intéressée à obtenir un aperçu général des récentes évolutions des formes de vie familiale dans le canton.

Partant d'une définition de la famille comme étant un groupe social composé au minimum d'un parent et d'un enfant à charge, l'objectif est de présenter les familles vaudoises dans toute leur diversité, sur la base de la statistique officielle et en dépit du caractère lacunaire de certaines informations au niveau cantonal. Tributaire de ces informations, la définition de la famille varie d'ailleurs un peu selon les thèmes abordés.

Structurée en quatre chapitres, la publication examine les domaines principaux pouvant impacter les développements en matière de politique familiale cantonale, même si l'absence de certaines données ne permet pas d'en observer toutes les facettes: structures des ménages et formes de vie familiales; situation financière des familles et aides; activité professionnelle et tâches familiales; divers aspects liés aux conditions de vie, notamment lorsque survient une situation de handicap.

Les résultats de l'Enquête fédérale sur les familles et les générations réalisée pour la première fois en 2013, et qui sera renouvelée tous les cinq ans, représente une des richesses de ce portrait des familles. Cette enquête couvre des aspects de la vie familiale, pas ou peu abordés jusqu'à présent, comme le nombre d'enfants souhaités, l'implication des parents dans les soins donnés ou encore les opinions sur certaines mutations sociales et sur la solidarité intergénérationnelle.

Persuadés de l'apport positif de cette publication, nous vous en souhaitons une excellente lecture.

Fabrice Ghelfi
Chef de Service
Service des assurances sociales
et de l'hébergement

Gilles Imhof
Directeur
Statistique Vaud

Structure des ménages et formes familiales

Familles et ménages	4
Perspectives de population	7
Naissances et mariages	8
Divorces	11
Familles et migration	12
Logements des familles	16

Situation financière des familles

Revenu des familles	18
Familles et endettement	22
Aides financières aux familles	24

Activité professionnelle et tâches domestiques et familiales

Formation et familles	30
Conciliation activité professionnelle et familiale	32
Accueil extrafamilial des enfants	36
Rôle du proche aidant	40

Condition de vie des familles

Familles et handicap	42
Violence au sein de la famille	44
Vie familiale et entourage	46

Annexe

Données de cadrage	50
--------------------	----

FAMILLES ET MÉNAGES

La vie familiale est un mode de vie très courant dans le canton, même si d'autres modèles ont gagné du terrain avec le temps. Un tiers des ménages sont des familles avec enfants de moins de 25 ans et ils regroupent 55 % des habitants du canton. En marge du modèle dominant du couple marié avec enfants se développent d'autres modèles reflétant l'évolution sociétale: couples parentaux non mariés ou de même sexe et familles recomposées.

Un tiers des ménages vaudois sont des familles avec enfants

Le canton de Vaud compte 107 100 familles avec enfants de moins de 25 ans, soit 33 % de l'ensemble des ménages privés (moyenne 2011-2013) [T1]. Les familles composées de couples avec enfants en représentent la grande majorité; elles sont cinq fois plus nombreuses que les ménages de pères ou mères élevant seuls leurs enfants (88 700 contre 18 400).

Les autres types de ménages sont les personnes vivant seules (121 000 ménages ou 37 % du total) et les couples sans enfant (79 900 ou 25 %) – deux catégories représentées autant parmi les jeunes adultes que parmi les personnes âgées et qui sont bien souvent des anciennes ou des futures familles avec enfants. Le solde (15 000 ménages privés ou 5 %) regroupe différentes catégories minoritaires, telles que les familles avec enfants de plus de 25 ans, les ménages plurifamiliaux ou les ménages de colocataires.

La moitié de la population dans des ménages de familles avec enfants

Plus de la moitié des habitants du canton (55 %) vivent dans un ménage avec enfants de moins de 25 ans, que ce soit en tant qu'adultes ou en tant qu'enfants. Les autres résident principalement dans des ménages de couples sans enfant (23 %) ou de personnes seules (17 %).

Un ou deux enfants la plupart du temps

Parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans, la situation la plus courante est d'avoir un ou deux enfants (85 % des familles) [F1, T2]. Les enfants uniques sont plus fréquents dans les familles monoparentales (59 % contre 39 % parmi les couples avec enfants). Les familles plus nombreuses (trois

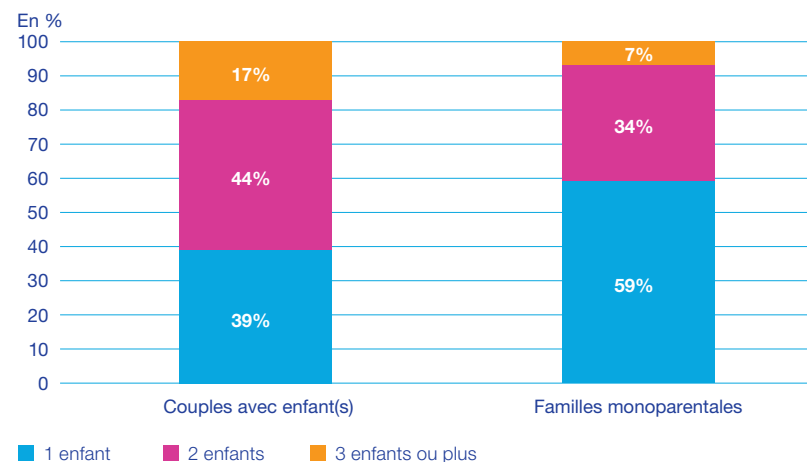
[T1] MÉNAGES PRIVÉS ET POPULATION RÉSIDANTE, VAUD, MOYENNE 2011-2013

	Ménages			Personnes		
	Total	± (%)	En %	Total	± (%)	En %
Total familles avec enfant(s)	116 772	0,4	36,2	418 626	0,3	58,5
dont avec enfants < 25 ans	107 097	0,5	33,2	392 083	0,3	54,8
Couples avec enfant(s)	94 801	0,4	29,3	363 969	0,4	50,9
dont avec enfants < 25 ans	88 737	0,5	27,5	345 033	0,4	48,2
Familles monoparentales	21 971	2,3	6,8	54 658	1,6	7,6
dont avec enfants < 25 ans	18 359	2,6	5,7	47 050	1,7	6,6
Personnes seules	120 996	0,2	37,5	120 996	1,3	16,9
Couples sans enfant	79 937	0,5	24,7	161 041	0,8	22,5
Autres ménages privés	5 359	4,8	1,7	14 972	3,0	2,1
Total	323 064	0,1	100,0	715 635	0,2	100,0

± : intervalle de confiance à 95 %.

Source des données: OFS, Relevé structurel.

[F1] FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS, VAUD, MOYENNE 2011-2013



Remarque: les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici car ils sont négligeables.

Source des données: OFS, Relevé structurel.

Qu'est-ce qu'un ménage familial?

Les chiffres présentés ici se concentrent sur les ménages familiaux avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Ces derniers ne comprennent pas les ménages plurifamiliaux (par exemple un couple avec enfants vivant dans le même ménage qu'une mère seule avec enfants).

Au sens plus large et selon les critères de l'Office fédéral de la statistique, les ménages familiaux comprennent également les couples sans enfant. En revanche, les ménages de personnes apparentées mais sans lien d'ascendance directe (par exemple cohabitation de frères et sœurs adultes) ne sont pas comptés dans les ménages familiaux.

[T2] MÉNAGES FAMILIAUX AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS, VAUD, MOYENNE 2011-2013

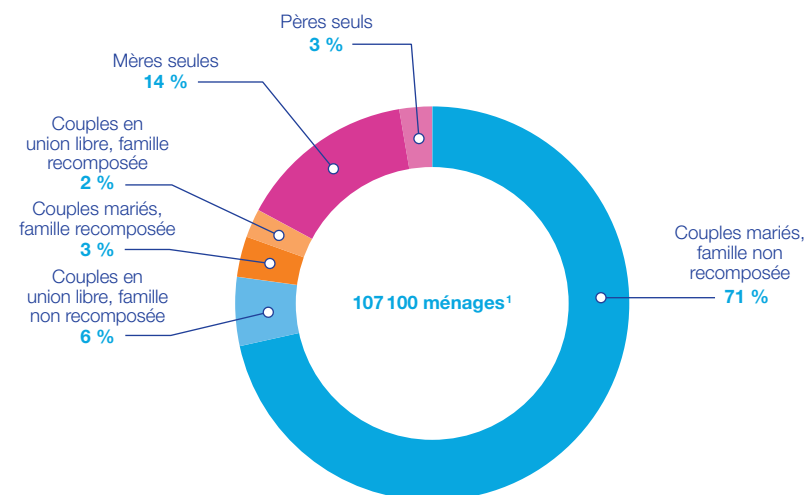
	Total ¹	± (%)	1 enfant	± (%)	2 enfants	± (%)	3 enfants ou plus	± (%)
Total	107 097	0,5	44 204	0,7	43 840	0,8	15 909	1,2
Couples avec enfant(s)	88 737	0,5	33 529	0,8	37 759	0,6	14 681	1,1
Familles monoparentales	18 359	2,6	10 676	1,6	6 081	4,2	1 228	8,2
En %	100,0	0,0	42,5	0,3	42,2	0,3	15,3	0,2
Couples avec enfant(s)	100,0	0,0	39,0	0,3	43,9	0,3	17,1	0,2
Familles monoparentales	100,0	0,0	59,4	1,0	33,8	1,0	6,8	0,5

¹ Y compris les familles pour lesquelles on ne connaît pas le nombre d'enfants (environ 2800 couples et 400 familles monoparentales).

± : intervalle de confiance à 95 %.

Source des données : OFS, Relevé structurel.

[F2] MÉNAGES FAMILIAUX AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS, VAUD, MOYENNE 2011-2013



¹ Y compris couples de même sexe avec enfant(s) de moins de 25 ans (<1%).

Source des données : OFS, Relevé structurel.

enfants ou plus) ne sont pas exceptionnelles puisqu'on en dénombre 15 900 dans le canton (15 % des familles avec enfants).

Une famille vaudoise avec enfants sur trois comptait au moins un enfant âgé de moins de cinq ans, soit 32 000 familles. La proportion est plus élevée parmi les ménages de couples avec enfants (33 %) que parmi les familles monoparentales (14 %).

Huit fois sur dix, les parents seuls sont des femmes

Les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans sont au nombre de 18 400 dans le canton. Elever seul(e) son ou ses enfants fait souvent suite à une séparation ou à un veuvage ; les parents célibataires représentent moins d'un cas sur six (16 %). Dans 84 % des cas, c'est la mère qui élève seule ses enfants (15 500 ménages), même si, en réalité, une partie de ces ménages se rapportent à des gardes alternées entre les deux parents.

6100 familles recomposées

Une partie des ménages familiaux sont des familles recomposées, soit des ménages dont au moins l'un des enfants est issu d'une relation précédente d'un des partenaires. Ces familles sont devenues plus fréquentes avec l'augmentation des divorces même si leur part reste faible. Au nombre de 6100 en moyenne de 2011 à 2013, elles ne représentent que 6 % des familles avec enfants de moins de 25 ans [F2]. Les statistiques ne permettent de chiffrer qu'une facette de cette réalité puisque les enfants ne sont recensés que dans un seul foyer même lorsqu'ils résident à deux adresses.

Couples non mariés ou de même sexe minoritaires

Bien que les couples avec enfants soient en général des couples mariés (90 %), les couples en union libre (10 %) sont devenus moins rares aujourd'hui (ils n'étaient que 4 % en 2000). Ne pas être marié est deux fois plus fréquent parmi les couples sans enfant (un sur cinq) et encore plus parmi les couples de jeunes.

Réalité minoritaire mais néanmoins présente, les couples de même sexe avec enfants de moins de 25 ans sont une centaine dans le canton, parmi les quelque 1700 ménages de couples de même sexe.

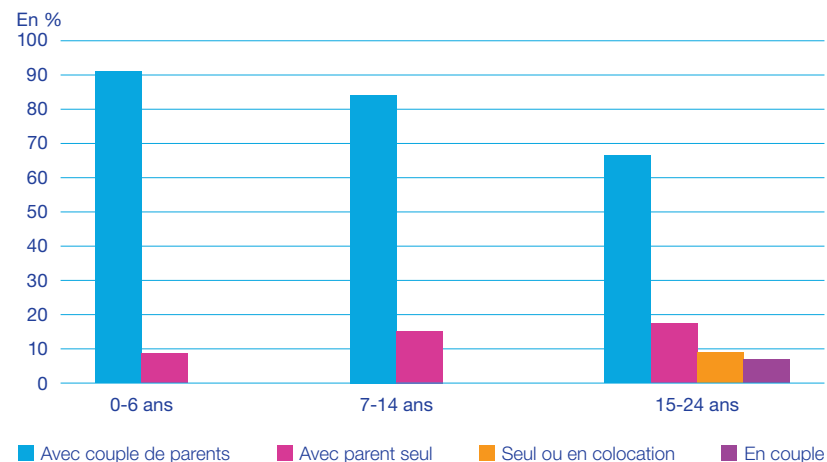
14 % des jeunes de moins de 25 ans vivent dans un ménage monoparental

Quelque 205 800 jeunes Vaudois de moins de 25 ans vivent dans un ménage privé. La majorité (79 %) vivent avec leurs deux parents ou beaux-parents et 14 % avec un seul parent. La part de ceux vivant dans un ménage monoparental augmente avec l'âge: ils sont 9 % parmi les moins de sept ans et 17 % parmi les 15-24 ans [F3]. Au-delà de l'âge de quinze ans, une partie d'entre eux ne vivent plus avec leurs parents mais seuls ou en colocation (9 %) ou en couple avec ou sans enfants (7 %). Les enfants vivant dans un ménage monoparental sont toujours plus nombreux; leur effectif a doublé par rapport à 1990 où ils représentaient 9 % des moins de 25 ans.

Davantage de familles dans les couronnes d'agglomérations

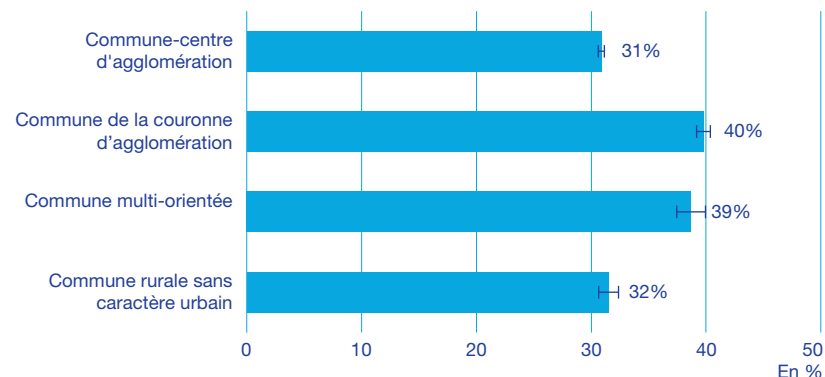
C'est dans les communes de couronne d'agglomération que les familles avec enfants sont proportionnellement les plus nombreuses (40 % des ménages privés), comparativement aux communes-centres (31 %) ou aux communes rurales (32 %) [F4]. Ces chiffres reflètent la tendance des familles à déménager en périphérie des villes à l'arrivée des enfants, sans pour autant s'éloigner du lieu de travail situé généralement dans les centres urbains.

[F3] JEUNES DE MOINS DE 25 ANS SELON LA SITUATION DANS LE MÉNAGE, VAUD, MOYENNE 2011-2013



Remarque: les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici car ils sont négligeables.
Source des données: OFS, Relevé structurel.

[F4] PART DE MÉNAGES FAMILIAUX AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS, VAUD, MOYENNE 2011-2013



Définition: les agglomérations sont composées de communes-centres et de couronnes d'agglomération. Les communes multi-orientées font également partie de l'espace à caractère urbain avec des activités dirigées vers plusieurs centres d'agglomération.

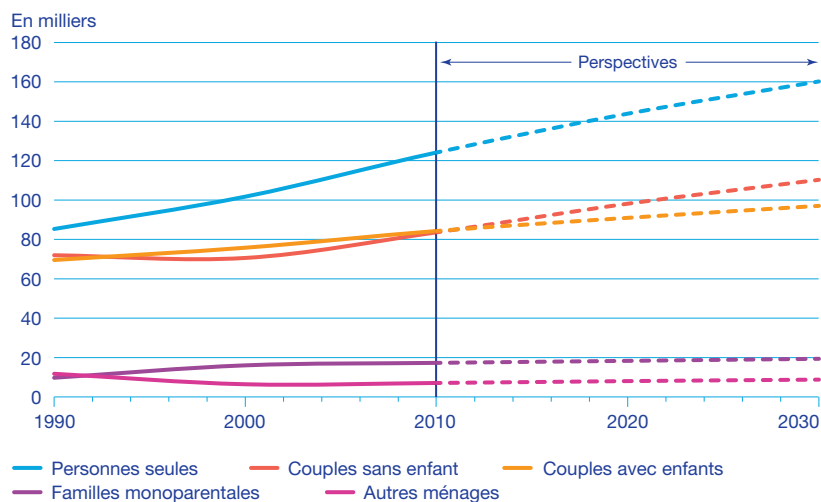
—|—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Relevé structurel.

[T1] PERSPECTIVES DE MÉNAGES PAR CATÉGORIE, VAUD

	Prévisions pour 2030	Accroissement 2010 à 2030	
		Nombre	En %
Familles avec enfants de moins de 25 ans	116 400	+14 800	+15
couples avec enfants	97 000	+12 800	+15
familles monoparentales	19 400	+2 100	+12
Couples sans enfant de moins de 25 ans	110 300	+26 700	+32
moins de 45 ans	26 700	+4 300	+19
45 ans ou plus	83 600	+22 400	+37
Personnes seules	160 200	+36 100	+29
moins de 45 ans	58 500	+8 300	+16
45 ans ou plus	101 700	+27 800	+38
Autres ménages	8 800	+1 700	+24
Total	395 700	+79 300	+25

Source des données : StatVD, Perspectives des ménages, 2013

[F1] MÉNAGES PAR GRANDES CATÉGORIES 1990-2030

Source des données : StatVD, Perspectives des ménages, 2013.

Etroitement lié à la croissance à venir de la population, le nombre de ménages devrait progresser fortement (+25 %) entre 2010 et 2030. Cette augmentation concernerait davantage les couples sans enfant et les personnes seules que les ménages avec enfants. La taille moyenne des ménages continuerait à diminuer.

Selon des projections réalisées récemment [T1], le nombre de ménages vaudois s'établirait à 395 700 fin 2030 (316 400 en 2010). La hausse de 79 300 ménages en vingt ans serait supérieure à celle enregistrée au cours des vingt années précédentes (+68 100 ménages) mais l'accroissement relatif serait moindre (+25 % contre +27 %). L'augmentation de la population expliquerait 90 % de cette hausse; le solde résulterait du vieillissement de la population qui entraîne la multiplication des petits ménages de personnes âgées et, dans une très faible mesure, de la modification des comportements en termes de cohabitation. La taille moyenne des ménages poursuivrait ainsi une lente diminution.

Diminution de la part des familles avec enfants

Entre 2010 et 2030 [F1], l'accroissement du nombre de couples avec enfants et de familles monoparentales serait plus modéré que la moyenne (respectivement +15 % et +12 %, contre +25 %). L'ensemble des ménages avec enfants passerait ainsi de 101 600 à 116 400, avec une proportion en diminution dans le temps (32 % en 2010, 29 % en 2030). Symbole de cette évolution, ils pourraient être déjà moins nombreux que les couples sans enfant en cette année 2015. La hausse relative la plus forte concernerait les couples sans enfant et les personnes seules (80 % de l'accroissement du nombre de ménages).

Stabilité des familles monoparentales parmi les ménages avec enfants

En raison de l'arrivée aux âges féconds des nombreuses femmes nées pendant les années nonante ainsi que d'un apport net, via les migrations, de jeunes adultes avec enfants ou amenés à fonder rapidement une famille, la part des enfants de moins de dix ans parmi l'ensemble des enfants augmenterait ces prochaines années. Il s'agit d'âges où vivre dans une famille monoparentale est moins fréquent. En conséquence, la part de ces dernières resterait relativement stable, à 17 % des ménages avec enfants en 2030.

PERSPECTIVES DE POPULATION

NAISSANCES ET MARIAGES

L'évolution des naissances et de la fécondité reflète la profonde mutation de la société: diminution des familles nombreuses au profit du nouveau modèle dominant de un ou deux enfants, élévation de l'âge au mariage et à la naissance des enfants, augmentation des naissances hors mariage. Pourtant, en Suisse, le mariage reste toujours étroitement lié à l'arrivée des enfants. Le nombre moyen d'enfants par famille devrait rester stable à l'avenir.

Des familles plus petites

En un siècle, la taille des familles vaudoises a spectaculairement reculé. Les familles de cinq enfants ou plus sont devenues rares. Le nombre moyen d'enfants par femme (indicateur conjoncturel de fécondité ou ICF¹) est proche de 1,5 depuis le début des années septante, alors qu'il s'élevait à 3,7 en 1900 [F1]. Le déclin de la fécondité s'est surtout traduit par une réduction du nombre d'enfants de rang trois ou plus, qui représentent 13% des naissances en 2013 contre 26% en 1940² [F2]. La moitié des naissances vivantes sont des premières naissances (50% en 2013) et 36% sont des deuxièmes naissances.

Ces dernières années, la fécondité est repartie à la hausse. Le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 1,49 en 2002 à 1,61 en 2013, en partie grâce à un effet de rattrapage chez les femmes de plus de trente ans.

Fécondité des femmes étrangères plus élevée

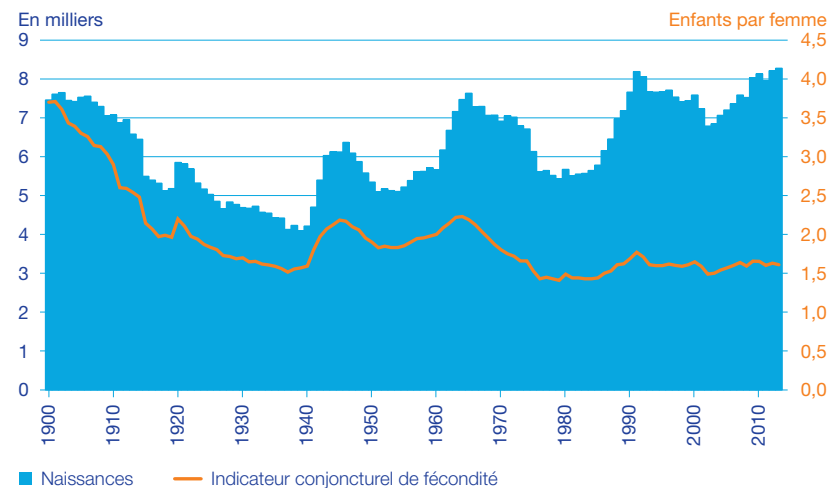
Plus nombreuses que les étrangères, les femmes suisses donnent naissance à davantage de bébés (4300 contre 4000 en 2013), mais leur fécondité est plus basse que celle des étrangères, principalement parce qu'elles sont plus nombreuses à n'avoir aucun enfant. Le nombre moyen d'enfants par femme est de 1,47 pour les Suissesses (valeur qui tend à augmenter) et de 1,86 pour les étrangères (valeur qui tend à baisser).

La fécondité des résidentes étrangères du canton varie selon le pays d'origine [F3]; elle est plus faible que la moyenne pour les Espagnoles (1,39)

¹ L'ICF correspond au nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie si les conditions de fécondité actuelles demeuraient inchangées.

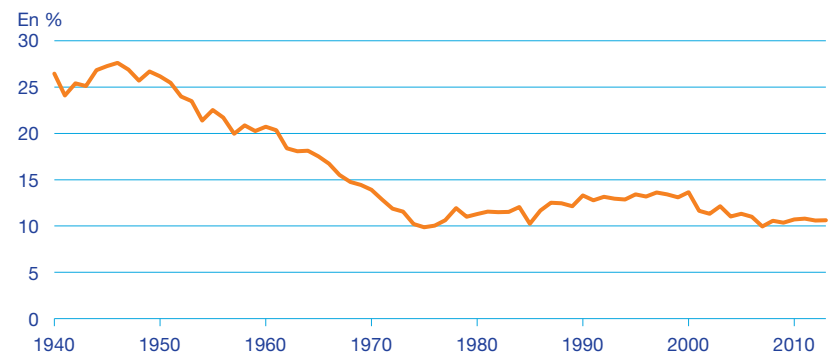
² Selon toutes les naissances, qu'elles soient issues du couple actuel ou d'un couple précédent.

[F1] NAISSANCES ET FÉCONDITÉ, VAUD



Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

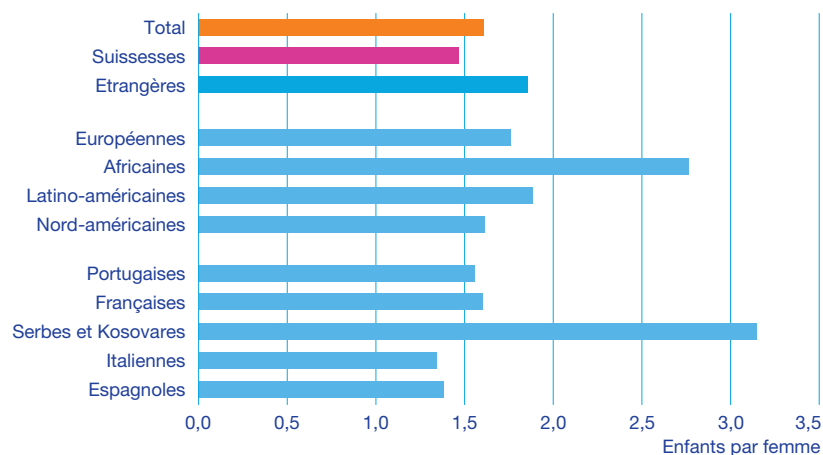
[F2] PART DES NAISSANCES DE RANG TROIS ET PLUS, VAUD



Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

1,61 enfant par femme, vraiment?

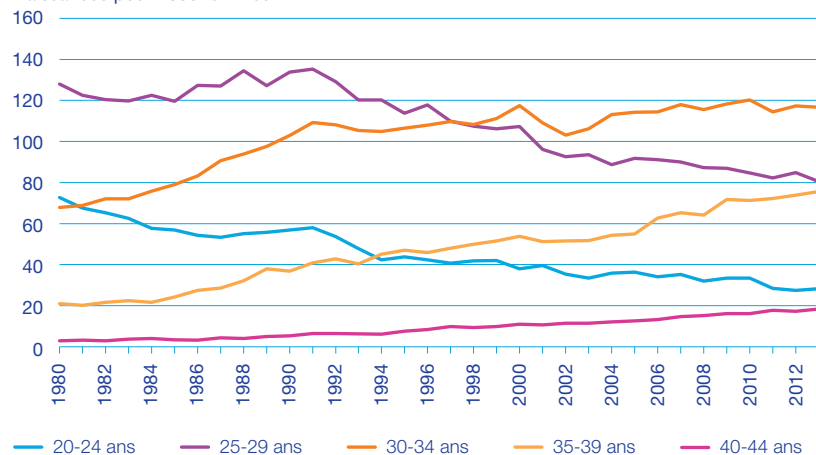
Ce nombre reflète la situation du moment et ne correspond pas nécessairement au nombre total d'enfants que les femmes d'aujourd'hui auront dans leur vie. Les couples ont des enfants toujours plus tard et ce report de la parentalité fait baisser la fécondité moyenne dans un premier temps. A terme, cependant, la taille des fratries devrait rester stable (entre un et deux enfants la plupart du temps).

[F3] FÉCONDITÉ SELON LA NATIONALITÉ DE LA MÈRE, VAUD, 2013

Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

[F4] FÉCONDITÉ DES FEMMES PAR ÂGE¹, VAUD

Naissances pour 1000 femmes



¹ Le taux de fécondité des femmes de 15-19 ans et de 45-49 ans n'est pas représenté car il est proche de zéro.

Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

ou les Italiennes (1,34), mais nettement plus élevée pour les ressortissantes de Serbie et du Kosovo³ (3,15). Hormis les différences culturelles, un taux de fécondité plus faible au sein d'une communauté peut rendre compte de la présence de nombreuses jeunes femmes qui résident dans le canton de façon temporaire pour des études ou un emploi, donc sans intention d'y fonder une famille, ce qui est souvent le cas des ressortissantes de l'UE-AELE⁴. Avec le temps, le comportement fécond des différentes communautés tend à se rapprocher de celui des Suissesses, à la hausse ou à la baisse.

Des enfants toujours plus tard

L'âge moyen des parents à la naissance de leur enfant ne cesse d'augmenter, ce qui contribue à réduire la fécondité: si la vie féconde démarre plus tardivement, la probabilité d'agrandir la famille diminue. En 2013, dans le canton de Vaud, les mères sont âgées de 30,4 ans à la naissance de leur premier enfant (31,6 ans pour l'ensemble des naissances). C'est deux ans de plus qu'il y a vingt ans. Les pères ont en moyenne trois ans de plus que les mères. La fécondité des femmes de 35-39 ans ne cesse de croître alors que celle des moins de 30 ans se réduit [F4].

Reflet des mutations sociales et culturelles, avoir des enfants plus tard, voire pas du tout, est devenu plus fréquent. L'allongement de la durée de la formation, l'envie d'asseoir une carrière professionnelle ou de vivre d'autres expériences avant de fonder une famille, notamment, expliquent ce recul. S'y ajoutent la présence plus forte des femmes dans les hautes études et sur le marché de l'emploi, tout comme l'évolution des aspirations individuelles, moins focalisées sur la famille.

Ne pas avoir d'enfant: un choix volontaire?

En 2013, au niveau suisse, 20 % des femmes de 50-59 ans n'ont pas eu d'enfant et 16 % un seul. Le fait d'être diplômée augmente la probabilité de ne pas avoir eu d'enfant: la proportion monte à 30 % parmi les diplômées du tertiaire. Lorsqu'on met en regard ces chiffres avec le souhait d'enfants des

³ Nationalités regroupées car les données ne permettent pas de les recenser de séparément.

⁴ Union européenne à 28 pays et pays membres de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège).

femmes de 20-29 ans, l'écart est frappant même si l'on ne peut directement comparer des femmes de générations différentes: elles ne sont que 6 % à ne pas désirer d'enfant et 3 % à n'en souhaiter qu'un seul, et cela indépendamment de leur niveau de formation.

Un quart de naissances hors mariage

Autre évolution emblématique de la modification des mœurs, il naît toujours plus d'enfants hors mariage en Suisse [F5]. La progression est récente mais rapide. Dans le canton, 27 % des naissances sont concernées en 2013, contre 13 % il y a dix ans. La Suisse est longtemps restée très en-dessous de la moyenne des pays européens, et cela bien que le concubinage soit devenu la norme parmi les jeunes couples. En France, en Bulgarie ou en Suède, plus de la moitié des naissances ont lieu hors mariage (jusqu'à 67 % en Islande).

Ce décalage de la Suisse est probablement en lien avec le contexte institutionnel plus favorable aux couples mariés lorsqu'il y a des enfants, même si l'évolution récente du droit de la famille tend à faire disparaître la différence entre couples mariés ou non, notamment en matière d'attribution de l'autorité parentale. Aujourd'hui encore, le lien entre naissances et mariages reste étroit. De nombreux parents non mariés officialisent leur union après la venue des enfants. Sur les 3300 couples qui se sont mariés en 2013 dans le canton, plus d'un sur dix avaient déjà un ou plusieurs enfants en commun. Et une naissance sur treize se produit dans les six mois suivant le mariage des parents.

De moins en moins d'enfants adoptés

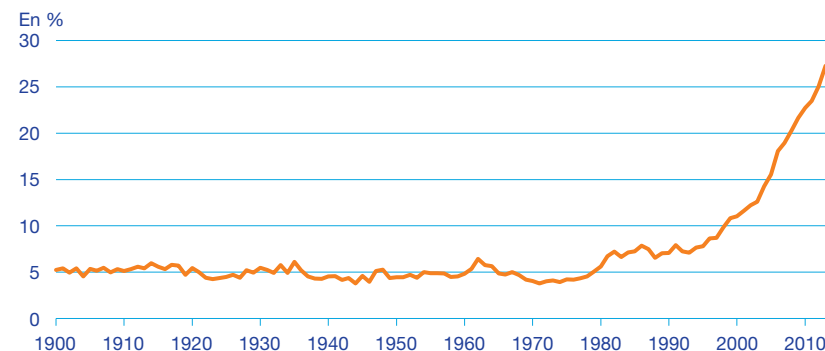
Les adoptions sont passées de 100 à 140 par année dans les années huitante et nonante à moins de 80 dans les années 2000. En exceptant les rares cas où l'adoptant est une personne seule, deux situations se présentent: soit un couple marié adopte un enfant pour fonder une famille ou l'agrandir (54 % en 2013), soit un beau-parent adopte un enfant dans le cadre d'une famille recomposée (40 %). Dans la première situation, l'enfant a le plus souvent moins de cinq ans. Il est étranger plus de neuf fois sur dix, mais obtient généralement la nationalité suisse après l'adoption. Dans la seconde situation, l'enfant est un peu plus âgé en moyenne (entre 5 et 19 ans, voire plus). Il est Suisse dans plus de la moitié des cas. Parmi les enfants étrangers adoptés au cours des dix dernières années, 36 % étaient originaires d'Afrique, 31 % d'Asie et 19 % d'Amérique latine.

Age au mariage et à la parentalité en hausse

Entre 3300 et 4000 couples se marient chaque année dans le canton. Si le nombre de mariages est stable depuis les années 1990, le taux de nuptialité (nombre de mariages par habitant), lui, a régressé, passant de 7,2 en 1990 à 4,5 en 2013 [F6].

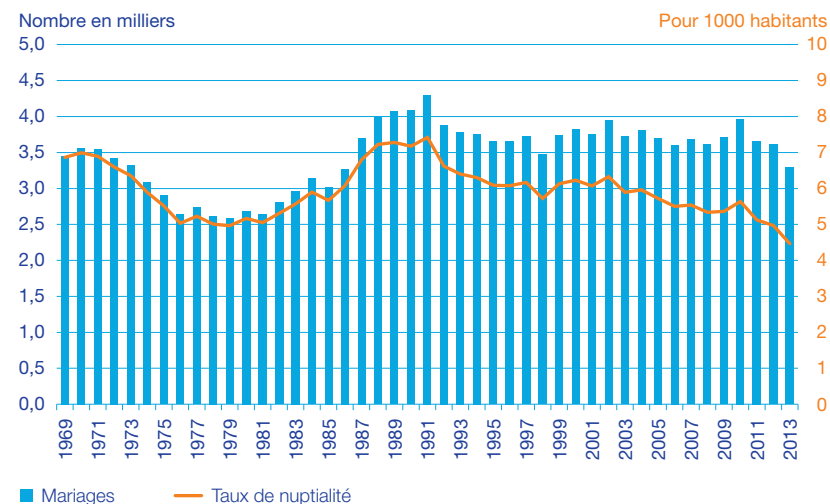
Les mariages étant souvent liés à l'arrivée des enfants, l'âge des fiancés a suivi la même hausse que l'âge à la naissance; les hommes ont en moyenne 31,8 ans au moment du mariage et les femmes 30,0 ans (respectivement 36,1 et 33,1 pour l'ensemble des mariages). L'homme est souvent plus âgé que son épouse (65 % des mariages en 2013), avec dans ce cas une différence moyenne de six ans – et même neuf ans en cas de remariage.

[F5] PART DES NAISSANCES HORS MARIAGE, VAUD

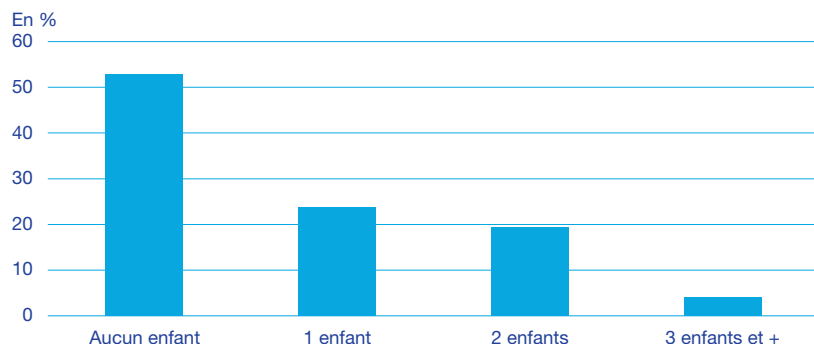


Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

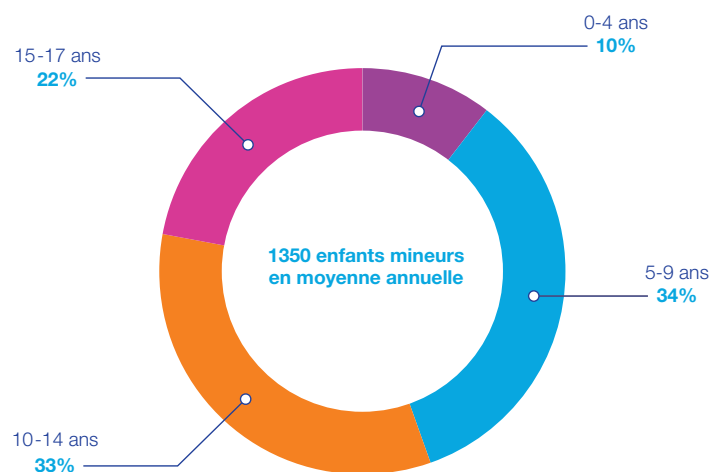
[F6] MARIAGES ET TAUX DE NUPTIALITÉ, VAUD



Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

[F1] DIVORCES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS MINEURS, VAUD, MOYENNE 2009-2013

Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

[F2] ENFANTS MINEURS TOUCHÉS PAR UN DIVORCE SELON L'ÂGE, VAUD, MOYENNE 2009-2013

Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population.

Le nombre de divorces a globalement augmenté avec le temps et on estime que près d'un mariage sur deux se terminera par un divorce. Les couples divorcent après quatorze ans de mariage en moyenne et la moitié ont au moins un enfant mineur. Chaque année, plus de 1300 enfants vaudois sont touchés par le divorce de leurs parents; en 2013, ils sont 17 300 à vivre dans une famille monoparentale.

Divorces : un pic après sept ans

Chaque année, un peu moins de 1800 couples divorcent dans le canton de Vaud (1721 en 2013). Leur nombre évolue irrégulièrement avec le temps: ils ont augmenté jusqu'au milieu des années 2000 et suivent depuis une tendance globale à la baisse. En Suisse, on estime qu'un peu moins d'un mariage sur deux conclu en 2013 se terminera par un divorce (42 %). C'est après une durée de six à neuf ans de mariage que les divorces sont les plus nombreux (un sur quatre), avec un pic après sept ans. Mais la durée moyenne du mariage est bien plus élevée (quatorze ans en 2013). Les couples divorçant après une longue durée de mariage (vingt ans et plus) sont nombreux (27 % des cas en 2013) et toujours plus fréquents (22 % en 2003). Au contraire, les couples qui divorcent moins de cinq ans après leur union sont passés de 15 % à 11 % durant la même période.

Enfants touchés par le divorce

La moitié des couples qui divorcent ont au moins un enfant mineur. Au moment du divorce, les parents sont âgés en moyenne de 41 ans pour les femmes et 43 ans pour les hommes, un âge qui tend à la hausse. Chaque année, dans le canton de Vaud, entre 1000 et 1700 enfants vivent le divorce de leurs parents. Il est rare que les parents divorcent lorsque les enfants sont bébés. La plupart des enfants sont âgés de 5 à 14 ans (67 %, moyenne 2009-2013) [F2]. En tout, 17 300 mineurs vivent dans un ménage monoparental (moyenne 2011-2013), soit 12 % des enfants de moins de 18 ans.

DIVORCES

FAMILLES ET MIGRATION

Parmi les familles avec enfants, la moitié sont des ménages composés d'étrangers ou mixtes (Suisse-étrangers). La famille joue un grand rôle dans le processus migratoire. Les projets s'élaborent en son sein et dépendent de la composition familiale - la migration se fait souvent avant d'avoir des enfants. Les raisons familiales sont également l'un des principaux motifs d'immigration, en vue d'un mariage ou dans le cadre d'un regroupement familial. Parmi les mariages célébrés dans le canton, quatre sur dix sont mixtes (Suisse-étrangers).

La famille est l'une des principales causes d'immigration

La Suisse a une longue tradition d'immigration. Dans le canton de Vaud, la moitié des habitants de plus de 15 ans (46 %) sont issus de la migration, c'est-à-dire soit directement concernés par une expérience migratoire, soit par celle d'au moins un de leurs parents.

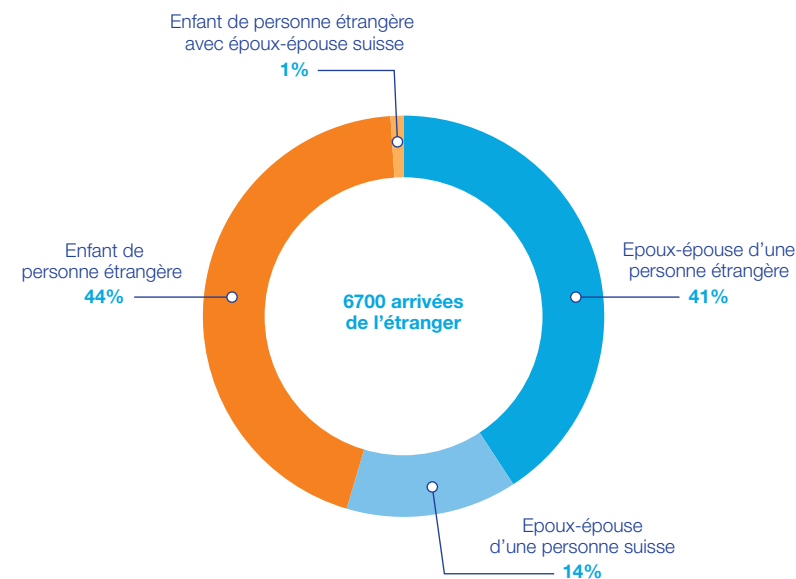
Le processus migratoire entretient un lien étroit avec la famille, que ce soit comme cadre à l'élaboration des projets ou comme facteur ou non de départ. Il est par exemple plus fréquent de migrer avant d'avoir des enfants. En outre, la famille est en soi une raison d'immigrer, que ce soit pour épouser un ou une partenaire résidant en Suisse ou dans le cadre d'un regroupement familial. Un tiers des arrivées de l'étranger dans le canton sont liées au regroupement familial, ce qui en fait le second motif d'immigration après l'activité lucrative. Chaque année, ce sont ainsi 3700 adultes et 3100 enfants qui arrivent de l'étranger pour accompagner ou rejoindre leur conjoint ou leurs parents [F1].

Population étrangère: une majorité d'actifs et d'enfants

Toutes les personnes issues de la migration ne sont pas de nationalité étrangère, une partie ayant acquis la nationalité suisse¹. La population étrangère au sens strict représente un habitant du canton sur trois en 2014.

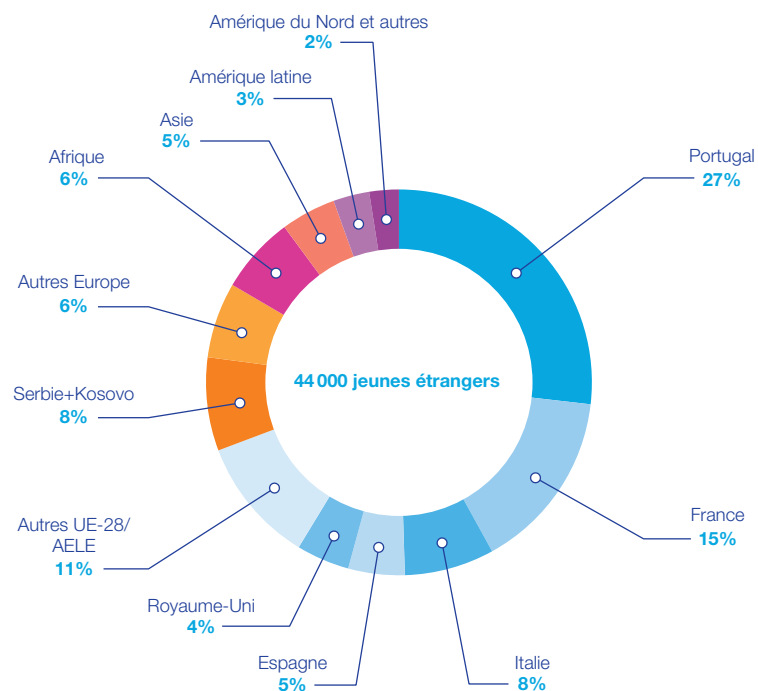
Il s'agit d'une population jeune avec une majorité d'adultes en âge actif et d'enfants, donc de familles; un étranger sur deux est âgé de 25 à 49 ans, contre un Suisse sur trois. Dans certaines communautés, les enfants sont

[F1] ARRIVÉES DE L'ÉTRANGER POUR MOTIF DE REGROUPEMENT FAMILIAL, VAUD, MOYENNE 2009-2013



Source des données: SEM, Système d'information central sur la migration.

¹ En outre, une petite partie sont des Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

[F2] JEUNES EN ÂGE SCOLAIRE (0-15 ANS) PAR NATIONALITÉ, VAUD, 2014

Source des données: StatVD/DGF, Registre cantonal des personnes.

[T1] FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS SELON LA NATIONALITÉ DES MEMBRES DU MÉNAGE, VAUD, MOYENNE 2011-2013

	Total ¹	± (%)	En %
Total	107 097	0,5	100
Personnes suisses uniquement	58 710	0,9	54,8
Au moins une personne suisse et une personne étrangère	18 232	2,2	17,0
Personnes étrangères uniquement	30 039	1,7	28,0

¹ Y compris les familles pour lesquelles on ne connaît pas la catégorie (environ 100 familles).

± : intervalle de confiance à 95 %.

Source des données : OFS, Relevé structurel

particulièrement nombreux, comme pour les Serbes et Kosovars² : un habitant de ces communautés sur quatre a moins de 16 ans (25 % contre 18 % en moyenne dans la population).

Parmi l'ensemble des enfants en âge scolaire du canton (0-15 ans), 34 % sont de nationalité étrangère, soit 44 000 jeunes. Parmi eux, une majorité de Portugais et de Français, mais aussi de Serbes et Kosovars², d'Italiens, d'Espagnols et de Britanniques [F2]. La plupart sont nés en Suisse (52 % pour les Espagnols, 57 % pour les Portugais et jusqu'à 84 % pour les Serbes et Kosovars²).

Une tradition familiale plus marquée dans certaines communautés ?

Tant parmi la population suisse que parmi la population étrangère, la majorité des personnes âgées de 25 à 55 ans (58 %) vivent dans un ménage familial avec enfants de moins de 25 ans (moyenne 2011-2013). La proportion varie selon la nationalité. Les ressortissants de Serbie et Kosovo² vivent par exemple plus fréquemment dans des familles (77 %), tout comme les Portugais (63 %), alors que les Français sont moins nombreux dans ce cas (47 %). Ces écarts ne s'expliquent pas uniquement par des différences culturelles mais aussi par des caractéristiques migratoires, la vie familiale étant moins fréquente quand l'installation en Suisse n'est que provisoire. Il y a par exemple un taux de retour élevé dans la communauté française, avec beaucoup d'arrivées et de départs notamment d'actifs séjournant quelques années dans le canton sans projet d'installation à long terme. C'est le contraire parmi la communauté de Serbie et Kosovo², dans laquelle le projet migratoire est le plus souvent définitif.

Les familles étrangères ont davantage d'enfants en bas âge

Parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans, 55 % sont composées uniquement de personnes de nationalité suisse (58 700 familles) et 28 % uniquement de personnes de nationalité étrangère (30 000 familles) (moyenne 2011-2013) [T1]. Dans 17 % des cas, ces familles sont composées à la fois de personnes de nationalité suisse et étrangère. Il y a légèrement plus de familles étrangères parmi les couples avec enfants (29 %) que parmi les familles monoparentales (24 %).

² Nationalités regroupées car les données ne permettent pas de les recenser séparément.

Le nombre moyen d'enfants est un peu plus bas dans les ménages étrangers que dans les ménages suisses (1,64 contre 1,77), mais comme les familles étrangères sont souvent plus jeunes, elles ont un peu plus fréquemment des enfants en bas âge; on peut donc imaginer que les fratries s'agrandiront à terme. Parmi les familles étrangères, 36 % ont au moins un enfant de moins de 5 ans contre 23 % des familles suisses [F3].

Décohabitation plus tardive des jeunes Suisses

Avec l'allongement généralisé de la durée de formation, les enfants quittent le foyer parental plus tardivement aujourd'hui. Dans le canton, 86 % des jeunes âgés de 18 à 22 ans vivent encore chez leurs parents; 5 % vivent en couple avec ou sans enfant et 9 % vivent seuls ou en colocation (moyenne 2011-2013). Les filles sont un peu plus précoces: elles vivent un peu moins souvent avec leurs parents (83 % contre 89 % des garçons) et plus souvent en couple (8 % contre 3 %).

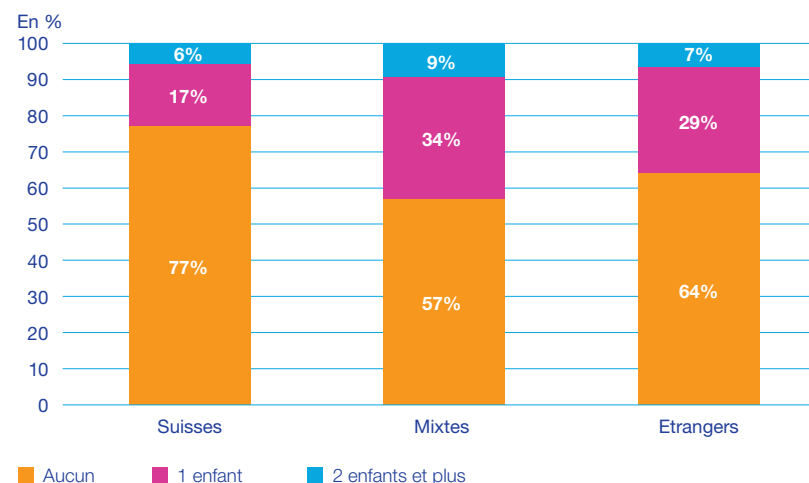
Comparativement aux jeunes étrangers, la décohabitation des jeunes Suisses est plus tardive; 91 % des 18-22 ans vivent chez leurs parents, contre 71 % pour les étrangers. Beaucoup d'étrangers de cet âge sont en effet des étudiants ou des jeunes actifs qui n'ont pas grandi en Suisse mais y séjournent pour suivre une formation ou travailler. Les jeunes Français sont notamment nombreux dans ce cas; seuls 52 % des 18-22 ans vivent chez leurs parents car ils sont nombreux à vivre déjà seuls ou en colocation (41 %).

A ces âges, les jeunes ressortissants de Serbie et du Kosovo² et les jeunes Portugais vivent plus fréquemment en couple que la moyenne (17 % et 13 %, contre 5 % en moyenne). On remarque d'ailleurs que ces deux communautés se marient entre deux et quatre ans plus tôt que le reste de la population.

Les mariages mixtes ont la cote

Les mariages mixtes, entre personnes de nationalité suisse et étrangère, sont devenus plus fréquents dans le canton de Vaud, au point que leur nombre a légèrement dépassé celui des mariages entre Suisses depuis 2002. En 2013, on compte 1400 mariages mixtes (41 % des mariages) pour 1300 mariages entre Suisses (40 %) et 600 mariages entre conjoints étrangers (19 %). Ces unions sont notamment une conséquence de la longue tradition

[F3] NOMBRE D'ENFANTS DE 0-4 ANS DANS LES MÉNAGES AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS, VAUD, MOYENNE 2011-2013



Remarque: les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici car ils sont négligeables.
Source des données: OFS, Relevé structurel.

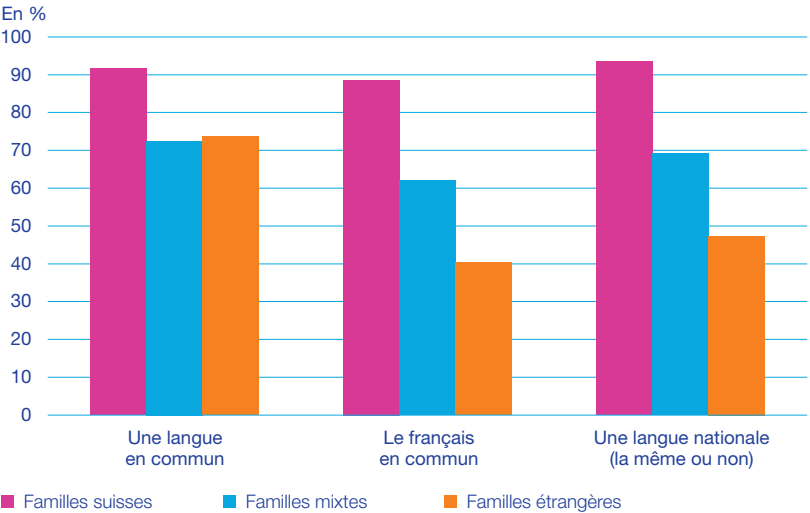
² Nationalités regroupées car les données ne permettent pas de les recenser séparément.

[T2] MARIAGES MIXTES SELON LA NATIONALITÉ, VAUD, MOYENNE 2009-2013

	Suisse/étrangère			Suisse/étrangère	
	Total	En %		Total	En %
Total	781	100,0	Total	734	100,0
France	105	13,4	France	158	21,5
Brésil	60	7,7	Italie	78	10,6
Serbie+Kosovo	54	6,9	Serbie+Kosovo	74	10,1
Italie	42	5,4	Portugal	50	6,8
Portugal	34	4,3	Tunisie	33	4,5
Maroc	28	3,6	Espagne	31	4,3
Russie	25	3,2	Turquie	20	2,8
Cameroun	24	3,1	Maroc	18	2,5
Thaïlande	24	3,0	Grande-Bretagne	15	2,1
Espagne	23	2,9	Allemagne	15	2,1

Source des données: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population

[F4] LANGUES PRINCIPALES DANS LES FAMILLES AVEC ENFANTS SELON L'ORIGINE, VAUD, 2013



Remarque: les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici car ils sont négligeables.
Source des données: OFS, Relevé structurel.

d'immigration dans le canton de Vaud. Elles témoignent également de la fréquence croissante des échanges avec l'étranger.

Epouser une personne étrangère est un peu plus courant parmi les hommes que parmi les femmes suisses (en 2013: 51 % des mariages mixtes, contre 49 %). Les nationalités le plus souvent rencontrées reflètent les communautés les plus implantées dans le canton (France, Serbie et Kosovo², Italie, Portugal, Espagne), mais les hommes suisses épousent aussi fréquemment des femmes originaires des pays de l'Est ou de pays plus lointains comme le Brésil, le Cameroun ou la Thaïlande [T2].

Ménages mixtes ou étrangers: une plus grande variété linguistique

On appelle langue principale la langue dans laquelle une personne pense et qu'elle connaît le mieux. Chaque personne peut déclarer plus d'une langue principale (c'est le cas de 22 % des Vaudoises et des Vaudois).

Si 83 % des familles avec enfants sont constituées de membres ayant au moins une langue principale commune, quelque 17 % ne sont pas dans ce cas. Les familles avec enfants dont tous les membres ont la nationalité suisse ont le plus souvent une langue principale commune (91 % des cas). C'est moins fréquent pour les familles étrangères ou les familles mixtes (celles qui comptent à la fois des Suisses et des étrangers): elles ne sont en effet que trois quarts à partager une même langue principale (respectivement 74 % et 72 %) [F4].

Quant au français, il constitue la langue principale commune de 89 % des familles suisses avec enfants, de 62 % de celles qui sont mixtes et d'une minorité de celles qui sont étrangères (40 %).

Parler une langue nationale (la même ou non) est à l'évidence très répandu au sein des familles avec enfants dont tous les membres sont suisses (93 % des cas); mais cela l'est beaucoup moins au sein des familles mixtes (69 %) ou étrangères (47 %).

² Nationalités regroupées car les données ne permettent pas de les recenser séparément.

LOGEMENTS DES FAMILLES

La pénurie qui règne sur le marché du logement vaudois depuis 2002 rend cruciale la question du logement des familles et limite leur choix quand il s'agit de se trouver un toit. Les familles qui se forment actuellement et cherchent leur premier logement n'ont souvent accès qu'aux logements les plus chers, tandis que les plus âgés bénéficient d'un loyer beaucoup plus bas quand ils occupent leur logement depuis longtemps.

Trouver à se loger dans le canton demeure difficile

Malgré le niveau assez élevé de la construction de logements depuis le début de la décennie, il demeure difficile de se loger dans le canton. Les logements disponibles sont peu nombreux et le taux de vacance (0,7 % en juin 2014) reste largement inférieur à la limite de 1,5 %, taux généralement admis comme signe d'un marché équilibré. La pénurie touche toutes les tailles de logements, et notamment ceux comptant trois ou quatre pièces.

Les familles occupent plutôt des 4 pièces

Les logements les plus nombreux dans le parc vaudois sont les « trois-pièces » (29 % des logements). Ils sont bien souvent occupés par des personnes seules ou des couples sans enfant mineur, catégories de ménage les plus répandues [T1]. Ainsi, moins de la moitié des personnes vivant seules occupent un logement d'une ou deux pièces [F1], le pourcentage tombant à 17 % pour les ménages de deux personnes.

Les familles avec enfants mineurs constituent un tiers des ménages et comptent en moyenne 3,8 personnes, contre 2,3 pour l'ensemble des ménages. Les logements qu'elles occupent ont une surface [F2] plus élevée (115 m²) que la moyenne des ménages (96 m²) et sont bien souvent des quatre pièces (32 %).

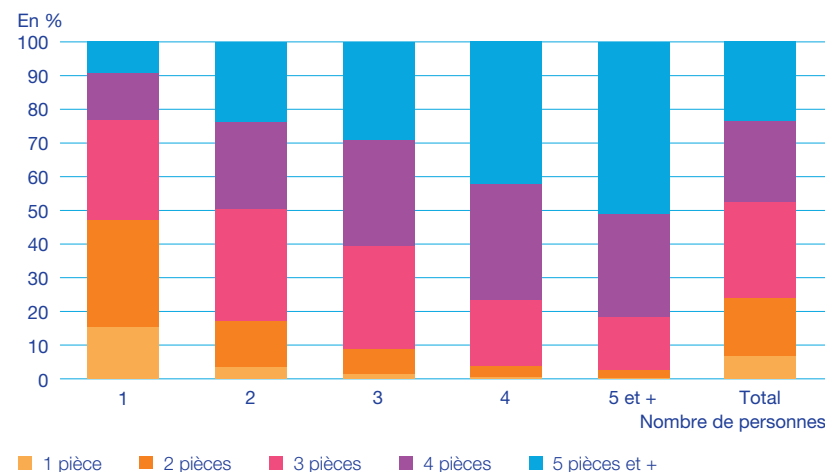
Plus le ménage compte de personnes, moins la surface dont dispose chaque occupant est importante: elle atteint 30 m² chez les familles avec enfants mineurs, contre 42 m² pour l'ensemble des ménages et 50 m² pour ceux de deux personnes. Avec 37 m² par personne, les familles de type monoparental -un adulte avec mineurs- disposent donc, en moyenne, de davantage de place que les autres familles avec enfants mineurs.

[T1] LOGEMENTS OCCUPÉS SELON LE NOMBRE DE PIÈCES ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES, VAUD, 2013

	Total	Nombre de pièces				
		1 à 2	3	4	5	6 et +
Ménages avec mineurs	87 026	5 692	23 180	28 018	17 754	12 382
Adulte seul avec mineur(s)	11 086	1 487	4 636	3 051	1 284	628
Deux adultes avec mineur(s)	58 128	3 489	15 145	19 180	12 325	7 989
Autre ménage avec mineur(s)	17 812	716	3 399	5 787	4 145	3 765
Ménages sans mineurs	240 548	72 815	71 015	49 939	27 391	19 388
Adulte seul	116 383	55 042	34 648	16 028	6 714	3 951
Deux adultes seuls	92 799	15 797	29 910	24 343	13 603	9 146
Trois adultes ou plus	31 366	1 976	6 457	9 568	7 074	6 291
Total	327 574	78 507	94 195	77 957	45 145	31 770

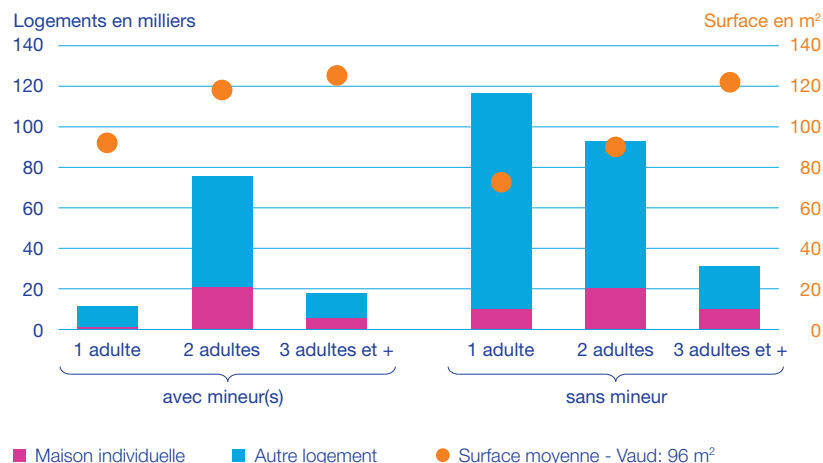
Source des données : OFS, Statistique des bâtiments et logements.

[F1] TAILLE DES LOGEMENTS SELON LA TAILLE DES MÉNAGES, VAUD, 2013



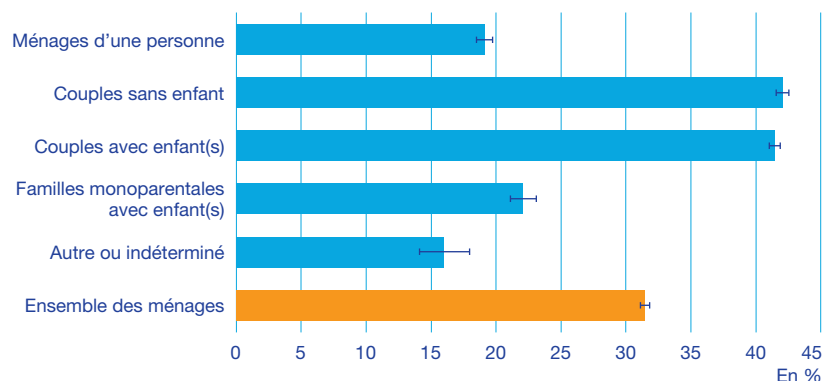
Source des données: OFS, Statistique des bâtiments et logements.

[F2] TYPE ET SURFACE DES LOGEMENTS SELON LA COMPOSITION DES MÉNAGES, VAUD, 2013



Source des données: OFS, Statistique des bâtiments et logements.

[F3] TAUX DE LOGEMENTS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2013



—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Relevé structurel.

Des mineurs dans moins de la moitié des maisons individuelles

Un ménage vaudois sur cinq occupe une maison individuelle. Vivre dans une villa n'est pas l'apanage des seules familles avec enfants et bien des occupants de ces maisons individuelles sont des ménages plus âgés, des couples dont les enfants ont déjà quitté la maison familiale, par exemple. Au bout du compte, moins de la moitié des maisons individuelles (44 %) comptent des mineurs parmi leurs occupants.

Seuls 31 % des ménages vaudois sont propriétaires de leur logement

Les ménages vaudois, comme l'ensemble des ménages suisses, sont avant tout des locataires puisque moins d'un tiers d'entre eux (31 %) sont propriétaires du logement qu'ils habitent [F3]. Cette proportion, en légère progression par rapport à 2000, est plus élevée pour les couples, qu'ils soient avec ou sans enfant (42 %). Le taux élevé de propriétaires parmi les couples sans enfant s'explique par le fait qu'il s'agit souvent de couples plutôt âgés dont les enfants ont déjà quitté le domicile parental. Pour les familles monoparentales, le taux atteint à peine 22 %.

Un loyer moyen raisonnable mais qui cache la cherté des logements disponibles

Il n'existe pas dans le canton de statistique des loyers pour les logements actuellement proposés sur le marché de la location, souvent très chers. Les locataires (ou coopérateurs) paient un loyer net moyen de 1304 francs par mois, toutes tailles de logements confondues. Ce montant correspond à ce que paient l'ensemble des locataires, dont un grand nombre vivent depuis longtemps dans le même logement et bénéficient alors d'un loyer plus bas que celui des nouveaux locataires.

Les couples sans enfant et les familles monoparentales dépensent en moyenne 1400 francs par mois pour le loyer. Ce montant augmente à 1620 francs pour les couples avec enfants. Toutefois, les jeunes ménages paient un loyer moyen supérieur à celui des ménages plus âgés. Pour un ménage occupant un trois pièces, le loyer moyen est en effet de 1351 francs si les membres du ménage sont âgés de moins de 25 ans et tombe à 1064 francs s'ils ont 65 ans ou plus.

REVENU DES FAMILLES

Les familles avec enfants ont un revenu médian supérieur à la moyenne cantonale et les ressources financières sont plus importantes dans les familles nombreuses. En tenant compte de la taille du ménage, les niveaux de revenus observés ne permettent pas de compenser la progression des coûts liés aux enfants. Ce sont dès lors les couples mariés sans enfant qui affichent le niveau de vie le plus élevé et les familles monoparentales qui ont la situation la plus précaire.

Revenu plus élevé que la moyenne pour les familles

Le revenu médian dans le canton de Vaud se monte à 70 100 francs par année [T1], soit un revenu mensuel de 5800 francs (en 2011). Le revenu médian des couples mariés est, lui, largement supérieur (116 500 francs soit 9700 par mois). Cette différence s'explique principalement par la double activité des conjoints. De plus, les personnes seules sont majoritairement des jeunes ou des personnes âgées, alors que les personnes en couple ou avec des enfants sont le plus souvent au cœur de la vie active. Cette période correspond en effet habituellement au niveau maximal de rétribution. Le revenu médian des familles monoparentales correspond à la médiane cantonale (70 100 francs) et il est largement supérieur à celui des personnes seules (50 400 francs par année, 4200 francs par mois).

Augmentation du revenu médian avec le nombre d'enfants

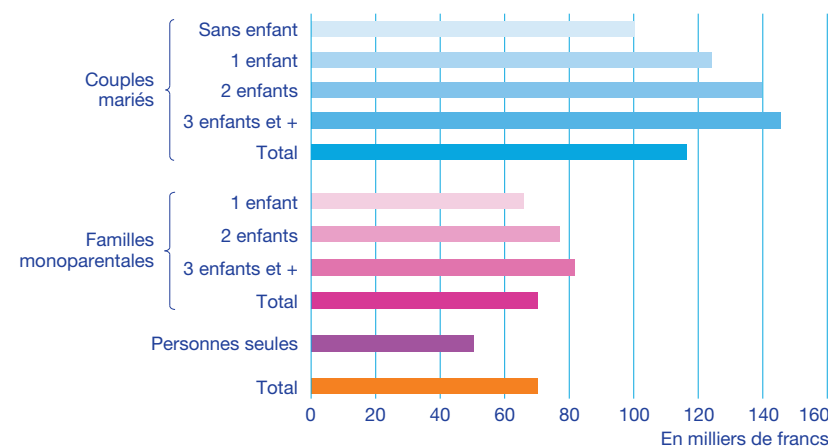
Le revenu médian des couples mariés croît de manière sensible avec le nombre d'enfants [F1]. Il passe de 124 000 francs pour un couple marié avec un enfant à charge et en ménage commun à 145 500 francs avec trois enfants et plus. Les allocations familiales versées n'expliquent pas cette évolution; la progression des revenus au cours de la vie active non plus car l'âge moyen des ménages fiscaux ne diffère guère selon le nombre d'enfants à charge. La conclusion serait donc que les familles les plus aisées ont plus facilement un nombre élevé d'enfants que les familles modestes. Pour les familles monoparentales, le revenu médian croît aussi avec le nombre d'enfants. Il passe de 66 000 francs pour un adulte vivant avec un enfant à charge à 81 700 francs quand il y a trois enfants ou plus. Les contributions d'entretien versées par le second parent sont en effet directement liées au nombre d'enfants.

[T1] REVENU MOYEN ET MÉDIAN SELON LE TYPE DE FOYER FISCAL, VAUD, 2011

		Nombre de contribuables	Revenu (en francs)	
			Moyen	Médian
Personnes seules		190 568	60 077	50 361
Couples mariés	Pas d'enfant	67 201	128 860	100 260
	1 enfant	23 798	155 038	124 031
	2 enfants	31 607	177 240	139 543
	3 enfant et +	11 124	210 284	145 533
	Total	133 730	151 726	116 505
Familles monoparentales	1 enfant	14 782	79 393	66 000
	2 enfants	7 944	97 608	76 962
	3 enfant et +	1 749	99 068	81 728
	Total	24 475	86 711	70 096
Total		348 773	97 087	70 076

Source des données : DGF/StatVD, propres calculs.

[F1] REVENU MÉDIAN, PAR TYPE DE FOYER FISCAL, VAUD, 2011



Source des données : DGF/StatVD, propres calculs.

Définitions

Revenu

Le revenu est calculé en sommant l'ensemble des revenus déclarés par les contribuables soit les revenus salariaux nets, les revenus d'activité indépendante nets, les revenus de transferts ainsi que les revenus de propriétés et de fortune.

Population étudiée

Contribuables domiciliés dans le canton de Vaud durant toute l'année 2011, âgé de 21 ans et plus, avec un revenu non nul, à l'exception de ceux qui sont imposés à la source.

Ménages

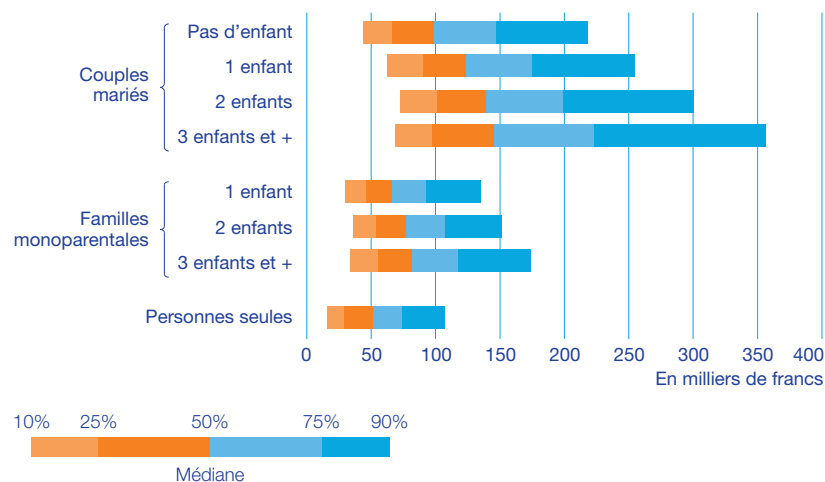
Au niveau fiscal, deux personnes mariées sont considérées comme un seul contribuable. Une personne seule (célibataire, veuve, divorcée ou séparée) constitue un contribuable. Il en découle que deux personnes vivant en union libre sont deux contribuables distincts.

Trois types de ménage fiscal ont été définis :

- Les **couples mariés**, avec ou sans enfant à charge.
- Les **familles monoparentales** comprennent un adulte et au moins un enfant à charge vivant en ménage commun.
- Les **personnes seules** célibataires, veuves, divorcées ou séparées et sans enfant.

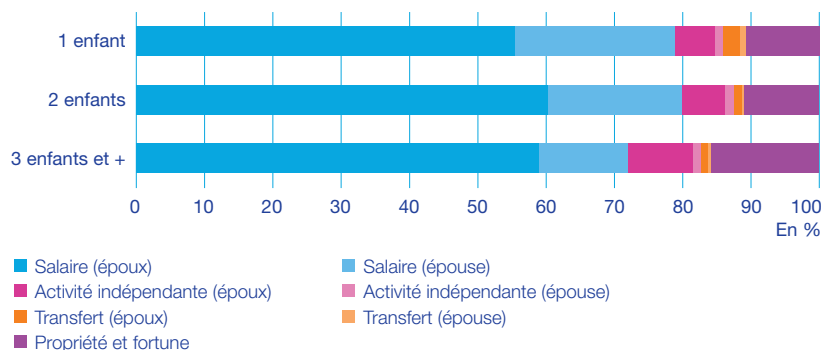
Dans ces deux derniers types de ménage fiscal, des concubins peuvent être présents.

[F2] DISPERSION DU REVENU DES FAMILLES, PAR TYPE DE FOYER FISCAL, VAUD, 2011



Source des données: DGF/StatVD, propres calculs.

[F3] COMPOSANTE DU REVENU DES COUPLES MARIÉS AVEC ENFANTS, VAUD, 2011



Source des données: DGF/StatVD, propres calculs.

Davantage de revenus extrêmes dans les familles nombreuses

La dispersion des revenus, c'est-à-dire l'écart relatif entre les revenus les plus bas et les revenus les plus élevés, progresse avec le nombre d'enfants [F2]. Ainsi, pour les couples mariés avec un enfant, le revenu maximal des 10 % les moins riches (1^{er} décile) est 4,1 fois plus bas que le revenu minimal des 10 % les plus riches. Pour les couples avec trois enfants, ce rapport interdécile atteint 5,2. C'est parmi les revenus les plus aisés que la différence entre les couples avec un enfant et ceux avec trois enfants et plus est la plus importante. Pour les foyers les moins aisés, davantage d'enfants peut même aller de pair avec une baisse du revenu. Les cas extrêmes, revenu très faible ou très élevé, sont donc proportionnellement plus fréquents dans les familles nombreuses que dans les autres familles.

La dispersion des revenus des familles monoparentales dépend moins du nombre d'enfants que celle des couples mariés car elle est déjà assez forte quand il n'y a qu'un enfant (rapport interdécile de 4,5) en raison du nombre important de faibles revenus. Elle est semblable à celle des couples quand il y a trois enfants et plus (5,2).

Salaires: principal revenu des couples avec enfants

Le revenu salarial cumulé des époux représente en moyenne, en fonction du nombre d'enfants, entre 70 % et 80 % du revenu total des couples mariés et constitue de loin la plus grande source de revenu [F3]. Les revenus de la fortune et de la propriété représentent le second apport (entre 11 % et 16 %). Ce dernier est sensiblement plus important pour les familles nombreuses en raison d'une proportion plus importante de familles aisées. Les revenus de l'activité indépendante suivent, avec une part comprise entre 7 % et 11 %. Enfin, les revenus de transfert sont négligeables pour les couples mariés (entre 4 % et 1 %).

Double activité des conjoints pour 75 % des couples avec enfants

Pour 75 % des couples avec enfants, les deux parents exercent une activité professionnelle, salariée ou indépendante. Ce taux est proche de 75 % pour les couples avec un ou deux enfants et descend à 66 % pour les couples avec trois enfants et plus. En revanche, la participation financière de l'épouse est largement inférieure à celle de l'époux. En effet, ses revenus salariaux

Indicateurs statistiques

La **médiane** est la valeur qui sépare un ensemble considéré en deux groupes de même taille; ainsi 50 % des contribuables sont en dessous de cette valeur et 50 % en dessus.

Les **déciles** partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile représente le montant en dessous duquel se trouvent les 10 % des contribuables avec les revenus les plus faibles. Le deuxième décile est la limite pour les 10 % suivants, et ainsi de suite jusqu'au neuvième décile qui donne la limite au-dessus de laquelle se trouvent les 10 % de contribuables les plus riches. Nous avons ainsi 9 valeurs qui séparent 10 groupes.

représentent entre 13 % et 23 % du revenu total du couple, contre 55 % à 60 % pour ceux de son mari. La part de l'épouse diminue avec le nombre d'enfants. L'un des facteurs explicatifs est l'augmentation de la charge domestique incitant ou obligeant à une réduction de l'activité rémunérée.

C'est pour les 20 % des couples mariés les plus modestes que le taux d'activité de l'épouse est le plus faible. Il dépasse de justesse les 50 % et la contribution de l'épouse se monte en moyenne à 23 % du revenu du ménage. Dans la classe moyenne (couples qui ne sont ni dans les 20 % les plus pauvres ni dans les 20 % les plus riches), la proportion des épouses actives est d'environ 80 % pour une contribution de près de 30 %. Dans les 20 % les plus riches, 72 % des épouses sont actives et leur activité représente en moyenne 20 % des revenus.

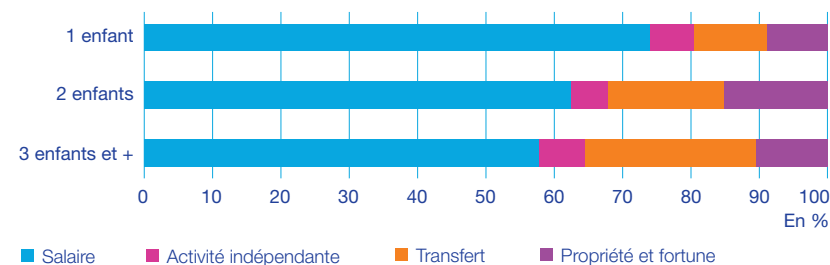
Revenus de transfert importants pour les familles monoparentales

Contrairement à ce qui est observé pour les couples mariés, les revenus de transfert (en premier lieu les pensions alimentaires) jouent un rôle important dans le revenu des familles monoparentales [F4]. Leur part varie entre 11 % et 25 % et augmente avec le nombre d'enfants puisque les montants de pension sont directement liés au nombre d'enfants. La part des salaires dans les revenus des familles monoparentales varie entre 58 % et 74 % et diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants. Cela s'explique principalement par la croissance des revenus de transferts ainsi que des revenus de propriété et de fortune et non par une réduction de l'activité rémunérée. En effet, pris en termes absolus, le revenu salarial se monte en moyenne à 60 000 francs, indépendamment du nombre d'enfants. Le parent exerce une activité rémunérée dans 93 % des cas. Les revenus de la propriété et de la fortune varient entre 9 % et 15 % en moyenne et sont les plus élevés pour les familles monoparentales avec deux enfants.

Pouvoir d'achat des familles conditionné par leur taille

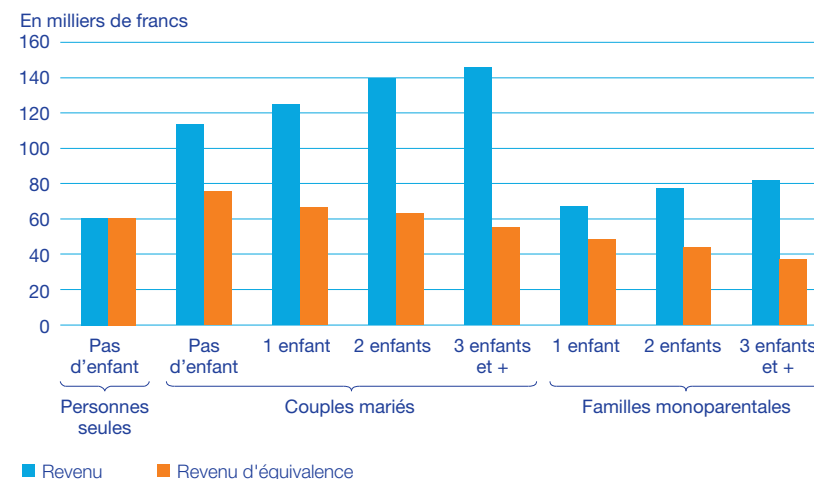
Le revenu des familles est supérieur à celui des personnes seules ainsi qu'à celui des couples mariés sans enfants à charge. Néanmoins, l'augmentation du nombre de personnes dans le foyer fiscal implique que les coûts progressent eux aussi. Pour pouvoir comparer les niveaux de vie, il faut prendre en compte la taille du ménage. Faute de données sur le coût effectif des enfants, on utilise le revenu d'équivalence. Ce dernier se calcule en

[F4] COMPOSANTE DU REVENU DES FAMILLES MONOPARENTALES, VAUD, 2011



Source des données: DGF/StatVD, propres calculs.

[F5] REVENU MÉDIAN ET REVENU D'ÉQUIVALENCE MÉDIAN, PAR TYPE DE FAMILLE, VAUD, 2011



Source des données: DGF/StatVD, propres calculs.

Définitions

Types de revenus

- **Salaire**: revenus provenant d'une activité dépendante principale ou accessoire.
- **Activité indépendante**: revenus provenant d'une activité indépendante.
- **Transferts**: rentes provenant de l'assurance-vieillesse (AVS), de l'assurance-invalidité (AI), de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) et individuelle liée (3^e pilier A), des autres rentes et pensions (3^e pilier B), ainsi que des pensions alimentaires.
- **Propriété et fortune**: revenus de la fortune mobilière (rendement des titres et intérêts) et immobilière (loyers et fermages encaissés, valeur locative).

Age des contribuables

Lorsque la dimension « âge » est abordée, il s'agit, pour les personnes seules, de l'âge du contribuable et, pour les couples mariés, de celui de l'époux.

Fiscalité et famille

Le système fiscal cantonal prend en compte la taille du foyer fiscal et sa composition, de manière à assurer un traitement équitable pour tous les contribuables.

- Pour définir le taux d'imposition d'un contribuable, on divise son revenu imposable par le total des parts résultant de sa situation de famille au 31 décembre (ou au jour où cesse l'assujettissement), obtenant ainsi le quotient familial. Le quotient détermine le taux de l'impôt selon le barème. Il est ensuite appliqué au revenu imposable pour calculer l'impôt.

Les parts précitées sont les suivantes:

- 1 pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou imposés séparément.
- 1,8 pour les époux vivant en ménage commun.
- 1,3 pour le contribuable seul, veuf, divorcé ou imposé séparément, pour autant qu'il tienne un ménage indépendant seul avec au moins un enfant mineur dont il assume la charge complète. Les concubins n'ont pas droit à cette valeur.
- 0,5 est attribué par enfant mineur, en apprentissage ou aux études dont le contribuable assume l'entretien complet.

Exemples: un couple marié avec un enfant à charge aura donc une part totale de 2,3 (1,8+0,5) et une personne seule avec un enfant à charge une part totale de 1,8 (1,3+0,5).

- La plupart des déductions non liées à l'activité professionnelle prennent en compte la taille du foyer fiscal. Citons en particulier les suivantes:
 - La déduction sociale pour contribuable modeste permet de déduire un montant en fonction du niveau de revenu et de la taille du foyer fiscal. Elle a un impact très important pour les bas revenus.
 - La déduction sociale pour le logement permet de déduire un montant en fonction du loyer, du niveau de revenu et de la taille du foyer fiscal.
 - La déduction famille permet de déduire un montant croissant en fonction de la taille du foyer fiscal. Le montant déductible diminue au-delà d'un certain seuil de revenu.
 - La déduction pour frais de garde permet de déduire un maximum de 7400 francs pour les enfants de moins de 14 ans qui sont gardés contre rémunération par des tiers.

L'impôt fédéral tient compte lui aussi du type de foyer fiscal mais utilise un système différent.

divisant le revenu de la famille par un quotient basé sur la taille du foyer fiscal. L'analyse est faite sur les 25-65 ans, excluant ainsi dans une large mesure les retraités et les étudiants et se concentrant sur les actifs.

Couples mariés avec un ou deux enfants: niveau de vie supérieur à celui des personnes seules

Sur la base du revenu d'équivalence médian [F5], ce sont les couples mariés et sans enfant qui disposent du plus haut niveau de vie. Ils devancent les couples avec un ou deux enfants à charge. Affichant au départ le revenu le moins élevé, les personnes seules se retrouvent en troisième position une fois que l'on tient compte de la taille du ménage et que l'on se concentre sur les 25-65 ans. Les couples mariés avec trois enfants et plus ne viennent qu'ensuite, alors qu'ils affichent au départ le plus haut niveau de revenu. Le supplément de revenu observé quand le nombre d'enfants augmente ne compenserait donc pas les coûts qu'ils entraînent.

Les familles monoparentales ferment la marche

Ce sont les familles monoparentales qui affichent le niveau de vie le moins élevé. Leur revenu d'équivalence médian est en effet inférieur à celui d'une personne seule: très légèrement quand il n'y a qu'un enfant et davantage quand le nombre d'enfants augmente (l'écart atteint près de 25 % quand il y a trois enfants ou plus).

Plusieurs facteurs se combinent pour expliquer le niveau de vie moins confortable des familles monoparentales. L'un d'eux est le fait que le revenu du travail repose sur un seul adulte qui, en raison des contraintes engendrées par le fait d'élever seul un ou des enfants (horaires, importance accrue de la sécurité de l'emploi) peut moins aisément profiter des opportunités sur le marché du travail et se retrouve donc dans des postes moins rémunérateurs. Par ailleurs, il semble que les personnes à la tête des familles monoparentales aient plus fréquemment un déficit de formation (voir chapitre Formation p. 30). Enfin, les couples affichent un niveau de vie plus élevé parce qu'ils bénéficient d'une économie d'échelle¹ en matière de dépenses, par exemple pour le loyer ou les dépenses consacrées à l'électroménager.

¹ La définition du revenu d'équivalence (voir ci-contre) introduit cette économie d'échelle puisque le conjoint n'est compté que pour 0,5 dans le calcul.

Revenu d'équivalence

Le revenu d'équivalence est utilisé pour comparer les revenus de ménages de tailles différentes. Vu que certains biens n'ont pas besoin d'être multipliés pour garantir un niveau de vie équivalent (une cuisinière par exemple), on ne divise pas le revenu par la taille du ménage mais par un quotient calculé sur la base d'une échelle d'équivalence. Nous avons utilisé la plus commune soit celle de l'OCDE:

- Le premier adulte vaut 1.
- Les autres membres du ménage âgés de 14 ans et plus valent 0,5 chacun.
- Les enfants de moins de 14 ans valent 0,3 chacun.

FAMILLES ET ENDETTEMENT

DETTES ET POURSUITES

En Suisse romande, la moitié de la population fait partie d'un ménage ayant des dettes, hors hypothèques. Garder son budget sous contrôle devient parfois impossible et 10 % des Romands vivent dans un ménage faisant l'objet d'une procédure de poursuite ou d'un acte de défaut de bien. Dans le canton de Vaud, 950 ménages sont suivis dans le cadre d'un programme de prévention du surendettement et peuvent ainsi être étudiés.

En 2013, selon l'Enquête fédérale sur les revenus et les conditions de vie (SILC), la majorité des résidents de Suisse romande (51 %), mineurs compris, vivent dans un ménage ayant des dettes autres qu'une hypothèque. Il s'agit principalement d'arriérés de paiement, de crédits de consommation et leasing ou encore de découverts bancaires ou d'impayés relatifs aux cartes de crédit. Au niveau suisse, la proportion n'est que de 39 %.

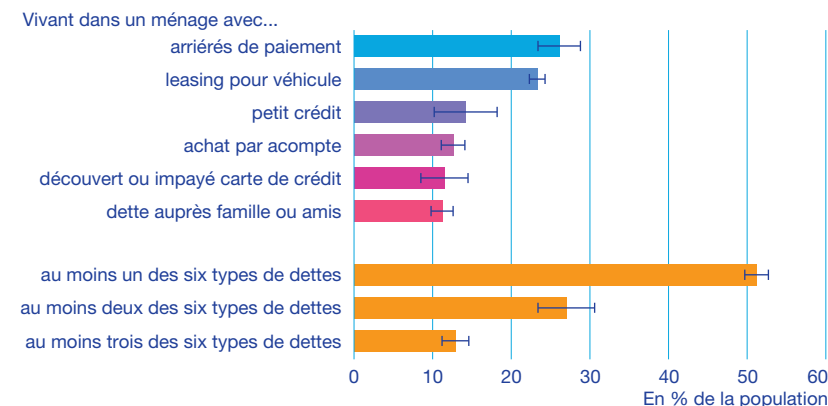
Endettement plus courant en Suisse romande qu'au niveau national

Quelle que soit la forme d'endettement, elle est plus fréquente en Suisse romande qu'au niveau national. Vivre dans un ménage ayant des arriérés de paiement est le fait de 26 % des Romands en 2013 [F1] mais de 18 % de l'ensemble des Suisses. Ces arriérés concernent le plus souvent les impôts (15 % des Romands, 10 % des Suisses) et, surtout en Suisse romande, les primes d'assurance-maladie (12 % contre 6 %). Les familles monoparentales cumulent deux fois plus souvent plusieurs types d'arriérés de paiement que l'ensemble de la population [F2]. Quant au crédit, sa raison principale est l'acquisition d'un véhicule: ainsi, 23 % de la population romande appartient à un ménage ayant contracté un leasing, contre 15 % au niveau national.

Un Romand sur sept peine à garder son budget sous contrôle.

Près de 90 % des Romands de plus de 15 ans interrogés en 2013 estiment qu'il leur est ou qu'il leur serait particulièrement désagréable d'avoir des dettes. Ils sont cependant 15 % à exprimer leur grande difficulté à garder leur budget sous contrôle. Globalement, près d'un Romand sur 10, mineurs compris, vit dans un ménage dont un des membres a personnellement fait l'objet d'une procédure de poursuite ou d'un acte de défaut de biens au cours des douze derniers mois (contre 6 % au niveau national).

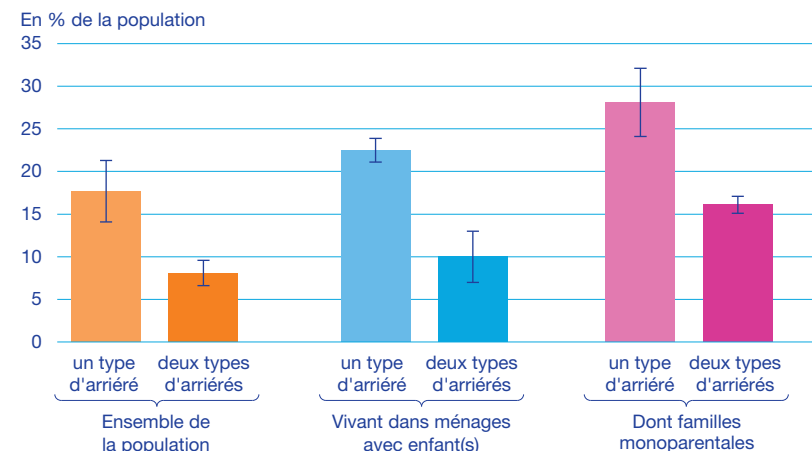
[F1] POPULATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES D'ENDETTEMENT DU MÉNAGE, SUISSE ROMANDE, 2013



—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie.

[F2] POPULATION SELON LE NOMBRE DE TYPES D'ARRIÉRÉS DE PAIEMENT¹ DANS LE MÉNAGE, SUISSE, 2013

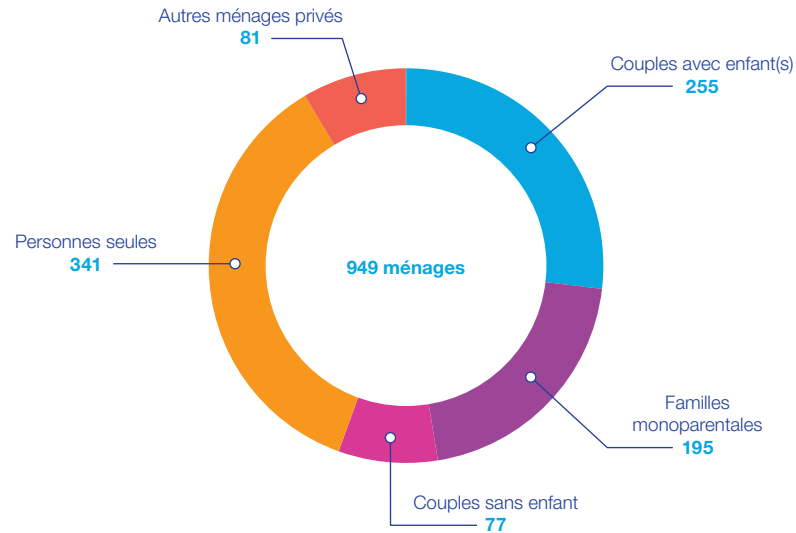


¹ Loyer - Eau, gaz, électricité - Primes assurance-maladie - Emprunts non immobiliers - Impôts - Télécommunications - Pensions alimentaires - Autres.

—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie.

[F3] MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE «GESTION DE BUDGET SPÉCIALISÉE» SELON LE TYPE, VAUD, 2014



Source des données: SPAS, Gestion de budget spécialisée.

[T1] RAISONS ET CATÉGORIES DU SURENDETTEMENT DES MÉNAGES¹, VAUD, 2014

	En %		
	Total	dont familles monoparentales	dont couples avec enfants
Principales raisons (plusieurs types possibles)			
Difficultés de gestion/influence société de consommation	59	50	60
Diminution du revenu/chômage	34	28	42
Dissolution du ménage (divorce, séparation)	28	62	10
Maladie/invalidité/accident/dépendance	28	23	27
Working poor/revenu faible ou précaire	17	23	21
Crédits/emprunts contractés pour des tiers	11	13	9
Naissance ou arrivée d'enfants	10	13	23
Constitution d'un ménage (fondation d'une famille)	9	5	18
Echec d'une activité indépendante	8	5	9
Principales catégories (plusieurs types possibles)			
Dettes fiscales	73	67	66
Arriérés auprès des assureurs-maladie (primes/quote-part)	59	59	61
Crédit à la consommation – contrat avec limite de crédit	33	33	37

¹ Ménages bénéficiant d'un suivi de "Gestion de budget spécialisée".

Source des données: SPAS, Gestion de budget spécialisée.

Le surendettement est un processus d'endettement en chaîne dans lequel une personne se trouve dans l'incapacité financière de rembourser ses dettes. Le canton de Vaud déploie depuis 2007 un programme de prévention, en collaboration avec des partenaires publics et privés. Celui-ci comprend une large palette d'actions, dont une partie ciblée sur des publics particuliers comme les nouvelles familles et les jeunes. Bien que les familles suivies ne constituent pas un échantillon représentatif des ménages vaudois surendettés, leur étude donne quelques indications sur cette problématique.

Surreprésentation des familles monoparentales dans les ménages suivis

Lorsque l'endettement n'est plus maîtrisé, les ménages sont orientés vers des prestations offertes par trois organismes (Caritas Vaud, le Centre social protestant Vaud et le Service social de Lausanne). En 2014, ces trois organismes ont reçu 1314 demandes de ménages dont 949 ont bénéficié d'un suivi de «Gestion de budget spécialisée». Les familles monoparentales [F3] sont surreprésentées parmi ces ménages (21%), en comparaison de leur poids dans la population (7%); ajoutés aux couples avec enfants, ils constituent 46% des ménages bénéficiaires.

Les personnes suivies se répartissent pour moitié entre hommes et femmes ainsi qu'entre ressortissants suisses et ressortissants étrangers. Par ailleurs, un quart d'entre elles sont sans formation. Quant à la durée de l'endettement au moment de l'entrée dans le programme, elle est supérieure à trois ans dans 80% des cas.

Dettes fiscales dans le trio de tête

Les catégories de surendettement se cumulent souvent dans un même ménage [T1]; en tête, on trouve les dettes fiscales (3 ménages sur 4), les arriérés auprès des assureurs-maladie (3 ménages sur 5) et le crédit à la consommation (1 ménage sur 3). Pour plus d'un ménage sur deux, les difficultés de gestion sont à l'origine du surendettement. La faiblesse du niveau de revenu ou sa diminution suite au chômage est également une raison mentionnée par un ménage sur deux. La modification de la situation familiale (divorce, naissance ou constitution d'un ménage) représente aussi une cause récurrente.

LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

Montant des dettes

Globalement, pour les ménages bénéficiant d'un suivi de «Gestion de budget spécialisée», le montant médian des dettes est de 40 000 francs. Il est moins élevé pour les familles monoparentales (30 000 francs) et plus élevé pour les couples avec enfants (45 000 francs). Le revenu mensuel médian des ménages concernés est de 4300 francs; il est supérieur de mille francs pour les couples avec enfants.

AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE MATERNITÉ

En fonction de leur situation, les familles peuvent bénéficier d'aides financières tout au long de leur parcours de vie. Celles-ci visent à mieux compenser les coûts de l'enfant et à faire face à des situations économiques difficiles en raison de charges familiales. Certaines d'entre elles, comme les prestations complémentaires pour familles introduites en 2011, s'adressent aux ménages dits « working poor » dont le revenu du travail ne couvre pas les besoins vitaux.

Une allocation familiale pour chaque enfant

Les allocations familiales constituent un des principaux instruments de politique familiale, selon le principe, quasiment réalisé, de « un enfant, une allocation ». Elles sont versées à toutes les personnes salariées ou indépendantes, ainsi qu'aux personnes sans activité lucrative sous conditions de ressources.

Près de 172 000 allocations [T1] ont été versées en 2013, principalement sous forme d'allocations pour enfant jusqu'à 16 ans (122 350) ou d'allocations de formation professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans (42 269); le solde est constitué des allocations cantonales de naissance et adoption (7 118) et des allocations ménages versées aux salariés du secteur agricole. On peut chiffrer à plus de 98 000 les ménages bénéficiaires de l'ensemble de ces allocations.

A ces bénéficiaires d'allocations familiales proprement dites s'ajoutent les personnes touchant des suppléments de même montant versés par l'assurance chômage (ou l'assurance-invalidité) en complément de leurs indemnités journalières (près de 8 900 allocations pour 5 900 familles).

Allocation cantonale de maternité: assurer un revenu durant le congé maternité

Le régime fédéral des allocations pour perte de gain (APG) assure aux mères actives un revenu durant leur congé maternité. Certaines mères ne répondent pas aux conditions d'octroi ou ne bénéficient que d'un versement insuffisant; l'allocation cantonale de maternité [T2], équivalente, permet de pallier ces lacunes par le versement d'une allocation perte de gain (508 en 2014). Une allocation cantonale est également prévue pour les mères sans activité lucrative disposant de faibles revenus (1 228 allocations).

Montant des allocations familiales

La loi fédérale sur les allocations familiales prescrit un montant mensuel minimal de 200 francs pour l'allocation pour enfant et de 250 francs pour l'allocation de formation. Les cantons peuvent prévoir des montants plus élevés, ce que fait le canton de Vaud (voir T1). Ils peuvent également prévoir des allocations de naissance et d'adoption. Dans le canton, il s'agit d'une allocation unique de 1 500 francs, doublée en cas de naissance multiple. Une réglementation spéciale s'applique aux personnes travaillant dans l'agriculture.

[T1] ALLOCATIONS FAMILIALES VERSÉES SELON LE TYPE, VAUD, 2013

	Total	Domaine d'activité			
		Non agricole		Agricole	Sans activité lucrative
		Salariés	Indépendants		
Allocation pour enfant	122 350	112 681	4 101	2 173	3 395
Allocation de formation professionnelle	42 269	39 396	1 532	721	620
Allocation de naissance et adoption	7 118	6 500	167	73	378
Allocation de ménage	1 183	...	...	1 183	...
Bénéficiaires (adultes percevant l'allocation)	98 415	90 754	3 334	1 998	2 329
Montant des allocations en 2013 (en francs)					
Enfant (mensuelle)	200/370 ¹	200/370 ¹	200 ²	200/370 ¹	
Formation professionnelle (mensuelle)	300/470 ¹	300/470 ¹	250 ²	300/470 ¹	
Naissance et adoption (versement unique)	1 500	1 500	1 500 ³	1 500	
Montant des allocations en 2015 (en francs)					
Enfant (mensuelle)	230/370 ¹	230/370 ¹	200 ²	230/370 ¹	
Formation professionnelle (mensuelle)	300/440 ¹	300/440 ¹	250 ²	300/440 ¹	
Naissance et adoption (versement unique)	1 500	1 500	1 500 ³	1 500	

¹ Dès le 3^e enfant.

² Majoration de 20 francs en zone de montagne sous conditions, les travailleurs salariés agricoles perçoivent en sus une allocation de ménage de 100 francs par mois. Les travailleurs indépendants membres de la Fédération rurale vaudoise (FRV) reçoivent un complément cantonal de 60 francs par enfant de moins de 16 ans et de 90 francs par enfant de 16 ans et plus.

³ Uniquement pour les travailleurs salariés agricoles et les travailleurs indépendants membres de la FRV.

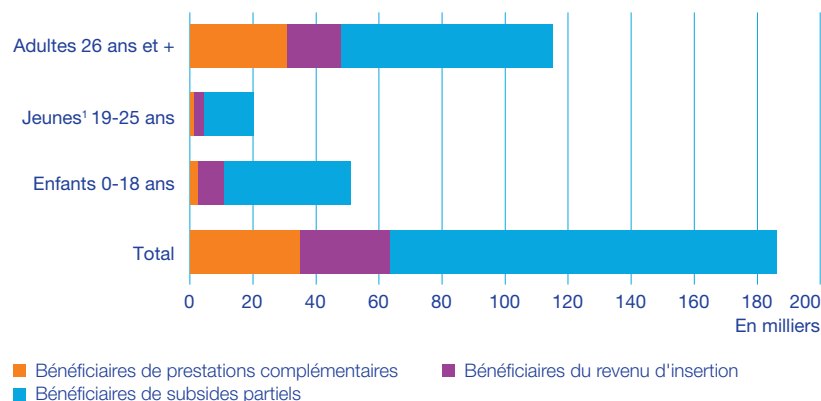
Source des données: Caisse cantonale d'allocations familiales.

[T2] ALLOCATIONS CANTONALES DE MATERNITÉ VERSÉES, SELON LE TYPE, VAUD

	2011	2012	2013	2014
Allocation de base	971	959	1 376	1 228
Allocation perte de gain	453	497	486	508
Allocation en cas de refus d'APG	8	15	7	6
Allocation d'adoption	20	22	17	10
Total	1 452	1 493	1 886	1 752

Source des données: Caisse cantonale d'allocations familiales.

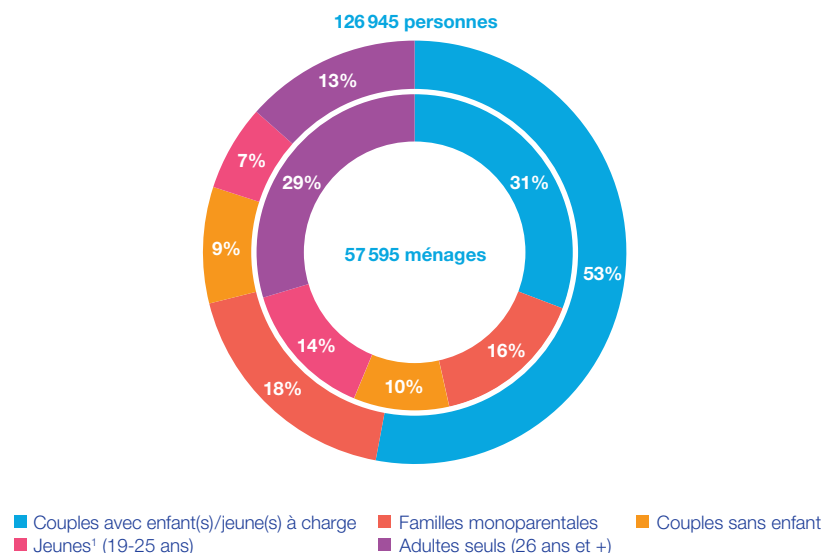
[F1] BÉNÉFICIAIRES DE SUBSIDES À L'ASSURANCE-MALADIE SELON LE TYPE ET LE GROUPE D'ÂGES, VAUD, MOYENNE ANNUELLE 2012-2014



¹ Jeunes vivant seuls ou étant seuls dans leur ménage à recevoir des subsides.

Source des données: Office vaudois de l'assurance-maladie, SESAM.

[F2] MÉNAGES ET PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE SUBSIDES PARTIELS À L'ASSURANCE-MALADIE, VAUD, 2014



¹ Jeunes vivant seuls ou étant seuls dans leur ménage à recevoir des subsides.

Source des données: Office vaudois de l'assurance-maladie, SESAM.

Allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé

Destinée aux familles faisant face à un handicap, l'allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH) permet de compenser le manque à gagner suite à la diminution ou la cessation de l'activité lucrative d'un des parents. En 2014, 236 familles ont bénéficié de cette prestation dont 173 auxquelles un supplément pour soins intenses a été versé.

Aides du fonds cantonal pour la famille

Afin d'aider les familles de condition modeste de manière ponctuelle, le Fonds cantonal pour la famille a soutenu 563 ménages en 2014. Ces aides ont majoritairement permis de donner un coup de pouce financier momentané (29 % des prestations), de rembourser des frais de traitement dentaire (11 %) et des frais de garde (8 %) et de compléter des allocations familiales ou de naissance (respectivement 12 % et 32 %).

Subsides à l'assurance-maladie pour 25 700 familles avec enfants

Les primes d'assurance-maladie obligatoire représentent une charge toujours plus importante pour les familles. En dix ans (2003-2013) les primes adultes ont augmenté de 26,3 %, contre une hausse de 12,9 % des salaires nominaux. En 2015, à Lausanne, les primes annuelles d'un couple avec deux enfants à charge, dont un jeune en formation, s'élèvent en moyenne à 17 530 francs, en optant pour le modèle standard avec accident et la franchise minimale. Ce montant représente 22 % d'un revenu net de 80 000 francs par an.

Afin d'alléger cette charge, l'Etat propose un système de réduction des primes sous condition de ressources. Au total, toutes situations familiales confondues, 25,7 % des assurés du canton touchaient ainsi un subside en 2013.

Un tiers des bénéficiaires sont des personnes recevant des prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI ou touchant le revenu d'insertion, pour lesquelles les primes sont prises en charge par l'Etat, jusqu'à concurrence d'une prime de référence [F1]. Pour les deux tiers restant, il s'agit de subsides partiels, calculés en fonction de la situation de famille et des revenus. Quelque 57 600 ménages [F2] ont ainsi bénéficié de subsides partiels en 2014, dont 25 700 familles avec des enfants ou des jeunes à charge.

ALLOCATIONS PARTICULIÈRES

ASSURANCE-MALADIE

Montants des subsides à l'assurance-maladie

Le montant des subsides partiels varie en fonction du revenu déterminant des familles.

En 2015, il se situe entre 20 francs et 331 francs par mois pour les adultes et les jeunes, et entre 30 francs et 93 francs pour les enfants.

PENSIONS ALIMENTAIRES

1600 ménages au bénéfice d'avances sur pensions alimentaires

Lors d'un divorce, une pension alimentaire peut être fixée par le juge. Elle tient compte des ressources de chacun des ex-conjoints et des besoins des éventuels enfants. Si le débiteur ne s'acquitte pas ou s'acquitte irrégulièrement des pensions dues et que le créancier (le plus souvent la femme) se trouve dans une situation économique difficile, il est possible de solliciter le Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA), instance cantonale qui se substitue au débiteur. Les avances octroyées sont déterminées en fonction de la composition familiale et n'excèdent pas le montant de la pension fixée. Il s'agit d'assurer un revenu régulier correspondant à tout ou partie des montants dus par le débiteur.

Le nombre de ménages ayant perçu une avance est resté stable au cours des dix dernières années (entre 1400 et 1500) et a légèrement augmenté en 2014, passant à 1591 cas [F3]. Il s'agit presque exclusivement de familles avec enfants et l'ex-conjoint bénéficiaire a souvent entre 36 et 45 ans.

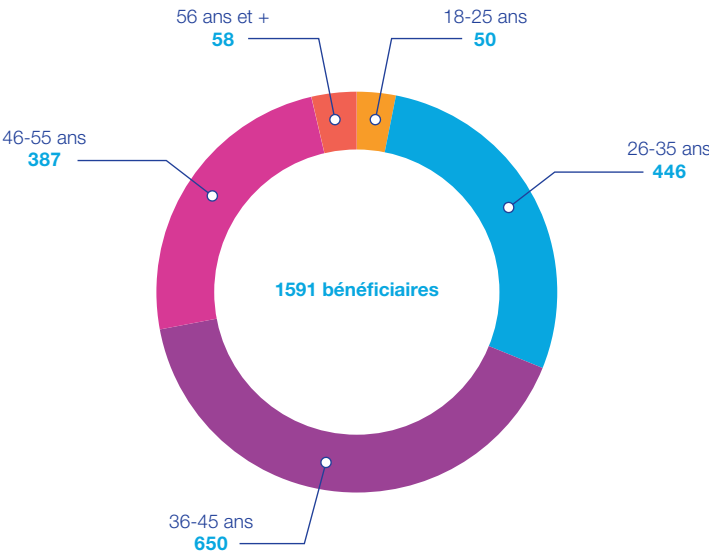
Le droit à l'avance tenant compte des ressources de l'ensemble de la famille, la plus grande part des dossiers concernent des ménages monoparentaux et non pas des familles recomposées. Le plus souvent [T3], il s'agit de ménages avec un ou deux enfants (80 % de l'ensemble). Au total, on dénombre près de 2600 enfants à charge concernés, principalement mineurs.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR FAMILLES

Prestations complémentaires pour près de 3000 familles

Depuis octobre 2011, le canton de Vaud a introduit une aide spécifique destinée aux familles dites «working poor» avec des enfants de moins de 16 ans. Les prestations complémentaires pour familles visent à compléter le revenu de leur travail afin de couvrir leurs besoins vitaux et à éviter le recours à l'aide sociale. La prestation est calculée sur une base annuelle et versée mensuellement. En outre, les frais de maladie et les frais de garde peuvent être remboursés. Le nombre de bénéficiaires de cette aide a progressé de façon constante dans les premières années suivant son introduction [F4], puis a atteint un certain équilibre (3014 à fin 2014). Cette évolution, inhérente à tout nouveau régime, a été amplifiée par les améliorations apportées au dispositif, générant davantage d'ayants-droits (augmentation du barème pour besoins vitaux en 2012 et de la franchise sur le revenu d'activité en 2013). Les familles monoparentales sont surreprésentées dans le dispositif (42 %) par rapport à la population globale vaudoise (17 % des familles avec enfants). Les familles dont l'enfant le plus jeune a moins de

[F3] BÉNÉFICIAIRES D'AVANCES SUR PENSIONS ALIMENTAIRES PAR CLASSE D'ÂGES, VAUD, 2014



[T3] BÉNÉFICIAIRES DES AVANCES SUR PENSIONS ALIMENTAIRES, VAUD, 2014

	Nombre	En %	Enfants à charge concernés
Personne avec 1 enfant	711	44,7	711
Personne avec 2 enfants	562	35,3	1124
Personne avec 3 enfants ou +	231	14,5	752
Personne sans enfant	87	5,5	...
Total	1591	100,0	2587

Source des données : SG-DSAS, base de données Progrès.

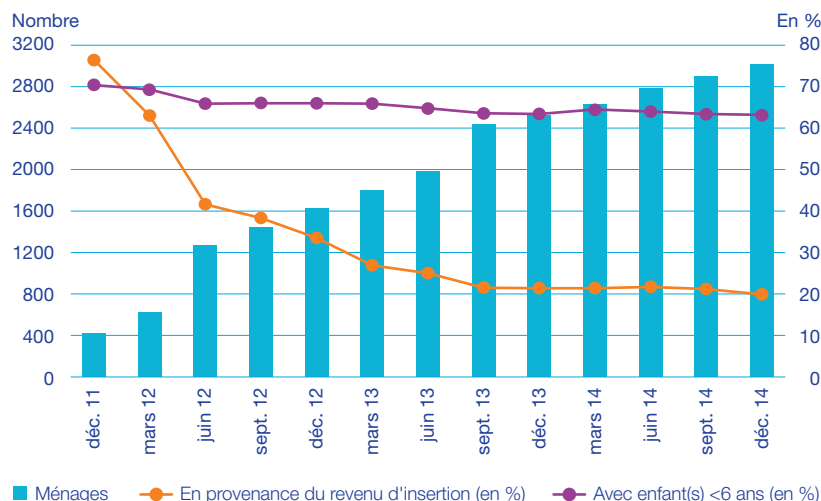
[T4] PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FAMILLES SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT DANS LE MÉNAGE, VAUD

	2011	2012	2013	2014
Avec enfants de moins de 6 ans	296	1077	1621	1956
Avec enfants de 6 ans et plus	124	554	926	1113
Total	419	1621	2518	3014

Remarque : la somme des catégories ne correspond pas au total. En effet, un ménage peut changer de catégorie au cours d'une année et n'est compté qu'une seule fois dans le total.

Source des données : Caisse cantonale de compensation AVS/SASH, indicateurs PC Familles.

[F4] MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FAMILLES, VAUD



Source des données: Caisse cantonale de compensation AVS/SASH, indicateurs PC Familles

[T5] BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS ET À L'AI PAR TYPE DE MÉNAGE¹, VAUD, 2013²

	Prestations complémentaires à la rente d'invalidité			Prestations complémentaires à la rente de vieillesse		
	Normales	Partielles	Total	Normales	Partielles	Total
Vivant seuls	6214	765	6979	9261	2659	11920
Couples sans enfants	627	234	861	1320	1074	2394
Couples avec enfants	549	198	747	51	24	75
Familles monoparentales	449	87	536	159	29	188
Enfants ayant droit	350	27	377	90	3	93
Total	8189	1311	9500	10881	3789	14670

¹ Personnes vivant en ménage privé.

² Total des bénéficiaires durant l'année.

Source des données: Caisse cantonale de compensation AVS, StatFGL.

6 ans [T4] sont les plus représentées (1956, soit 65 % des ménages); elles bénéficient en effet d'un barème plus favorable. En décembre 2014, le montant médian de la prestation versée mensuellement était de 1141 francs pour les familles avec enfants de moins de 6 ans. Pour les familles avec enfants de plus de 6 ans, le montant médian était de 844 francs. L'introduction de cette aide a permis à des familles qui travaillent de quitter le revenu d'insertion. Très forte lors de cette introduction, la part des ménages en provenance du revenu d'insertion s'est stabilisée, dès fin 2013, à environ 20 %.

Plus de 1600 enfants ont un parent au bénéfice d'une rente-vieillesse

Les personnes bénéficiant des prestations de l'assurance-vieillesse et ayant encore des enfants à charge¹ touchent une rente complémentaire pour chaque enfant concerné. En 2013, dans le canton, on comptabilise 1638 enfants ayant un parent (ou les deux) bénéficiaire d'une rente-vieillesse.

Lorsque les ressources des bénéficiaires ne couvrent pas leurs besoins vitaux, ils ont droit à des prestations complémentaires [T5]: c'est le cas de 75 couples avec enfants, de 188 familles monoparentales ainsi que de 93 enfants mineurs ou en formation ne vivant plus au domicile parental.

Par ailleurs, l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) verse une rente d'orphelin aux enfants dont le père ou la mère est décédé. En 2013, ils sont 2665 bénéficiaires dans le canton.

Rente d'invalidité pour plus de 7000 parents

En 2013, l'assurance-invalidité (AI) a versé 7549 rentes complémentaires enfants à des personnes invalides ayant des enfants à charge¹. Au total, cela concerne 7163 enfants. Pour la moitié des enfants, le rentier AI est le père; dans 44 % des cas il s'agit de la mère, les 6 % restants ayant leurs deux parents au bénéfice de l'AI.

Pour certaines de ces familles, les rentes AI ajoutées aux éventuels autres revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux; 1283 d'entre elles ont bénéficié de prestations complémentaires à l'AI pour compléter leur revenu [T5]. De telles prestations complémentaires ont également été accordées à 377 enfants mineurs ou en formation ne vivant plus avec leur parent rentier AI.

¹ Enfants mineurs ou en formation, jusqu'à 25 ans

PARENTS BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS OU DE L'AI

REVENU D'INSERTION

Revenu d'insertion pour 15 300 ménages

Dernier filet de protection sociale, le revenu d'insertion vaudois (RI) assure le minimum vital aux demandeurs dans le besoin. Octroyé sous conditions de ressources, il propose également des mesures d'insertion sociale et professionnelle. Plus de 15 300 ménages, dont 3 900 familles avec enfants, ont bénéficié de cette prestation en 2014, soit 24 400 personnes [T6]. Si les familles avec enfants représentent 26 % des dossiers RI, les personnes seules restent les plus nombreuses (68 %). La proportion de familles est en baisse (diminution de 4 points de pourcent depuis 2011), ce qui s'explique principalement par l'introduction des prestations complémentaires cantonales pour familles; celles-ci permettent en effet à un certain nombre de familles qui travaillent de sortir du régime d'aide sociale.

Les familles monoparentales surreprésentées à l'aide sociale

Les 3 900 familles avec enfants touchant le RI représentent 12 400 personnes, soit légèrement plus de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires de cette prestation (51 %). Autrement dit, une personne aidée sur deux vit au sein d'une famille avec enfants [F5]. En conséquence, le nombre de bénéficiaires mineurs est élevé: 6 800 en 2014, soit 28 % de l'ensemble. Parmi les familles avec enfants aidées, les deux tiers sont des familles monoparentales (2 500 familles), les couples avec enfants étant beaucoup moins nombreux (1 400). Au total, les familles monoparentales représentent 17 % des dossiers et sont donc surreprésentées à l'aide sociale puisqu'elles ne constituent que 6 % des ménages dans le canton.

Prise en charge par le revenu d'insertion plus longue pour les familles

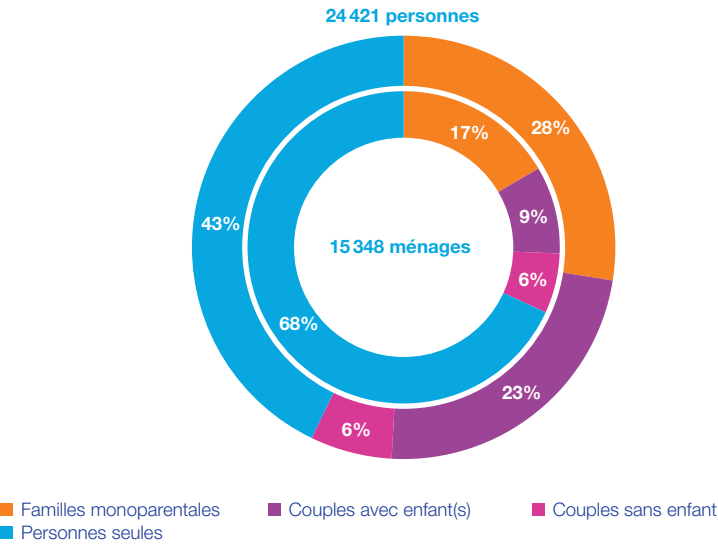
Sur les 3 900 familles avec enfants au RI, 1 100 ont un revenu lié à une activité lucrative. La part des familles avec revenu lié à l'activité lucrative est plus élevée pour les couples avec enfants (38 %) que pour les familles monoparentales (23 %). Par ailleurs, les familles avec enfants ont une prise en charge plus longue que les autres ménages: elle dépasse 24 mois pour 58 % des familles monoparentales et 52 % des couples avec enfants, contre 46 % pour les autres types de ménages. Les enfants semblent donc être un facteur qui complique l'accès au marché du travail et qui tend à allonger la durée de prise en charge par l'aide sociale, d'autant plus si la personne qui en a la charge vit seule.

[T6] MÉNAGES ET PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION, VAUD, 2014¹

	Ménages	dont avec revenu provenant d'une activité lucrative	dont avec durée de prise en charge > 24 mois	Personnes
Ménages avec enfant(s)	3 933	1 117	2 200	12 432
Couples avec enfant(s)	1 389	526	723	5 715
Familles monoparentales	2 544	591	1 477	6 717
Ménages sans enfant	11 415	1 550	5 252	11 989
Personnes seules	10 463	1 304	4 869	10 463
Couples sans enfant	952	246	383	1 526
Total	15 348	2 667	7 452	24 421

¹ Moyennes mensuelles, calculées sur la base des rapports trimestriels (janvier/avril/juillet/octobre).
Source des données: SG-DSAS, base de données Progrès.

[F5] MÉNAGES ET PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION, VAUD, 2014



Source des données: SG-DSAS, base de données Progrès.

[T7] MÉNAGES BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT, PAR COMMUNE

	2011	2012	2013	2014
Gland	4	24	39	45
Lausanne	971	982	794	584
Lutry	5	7	9	9
Montreux	59	82	98	87
Morges	35	44	47	29
Nyon	34	55	71	80
Prilly	...	1	12	20
Vevey	63	113	125	87
Yverdon-les-Bains	47	76	76	42
Total	1218	1384	1271	983

Source des données : Service des communes et du logement.

[T8] MONTANTS ET BÉNÉFICIAIRES DE BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDES, VAUD, 2013

Degré de formation	Bourses			Prêts
	Nombre	Part en %	Montant moyen	Nombre
Maturité gymnasiale	1162	19	6914	1
Autres formations générales	415	7	7878	-
Ecoles professionnelles à plein temps	415	7	9423	2
Formation professionnelle initiale (duale)	2090	34	8012	3
Maturité professionnelle (après l'apprentissage)	30	0	10640	-
Formation professionnelle supérieure	162	3	13994	3
Hautes écoles spécialisées et pédagogiques	874	14	13181	20
Hautes écoles universitaires	1128	19	11268	20
Total	6079	100	9669	49

Source des données : OFS, Statistique des bourses et prêts d'études cantonaux.

Programmes d'insertion destinés aux familles

Les familles peuvent être soutenues dans leurs démarches d'insertion par des mesures spécifiques. Des organismes spécialisés les aident à définir un projet d'insertion, par un emploi ou une formation, compatible avec leur situation familiale. Une aide pour la mise en place d'une solution de garde pour leurs enfants peut également être apportée. Le programme Coaching Familles (COFA) vise à augmenter ou stabiliser le revenu des familles qui le souhaitent afin qu'elles puissent quitter le Revenu d'insertion et devenir financièrement autonomes ou bénéficier d'une aide des Prestations complémentaires pour familles. Des coachs professionnels et des placeurs soutiennent les familles qui peuvent aussi accéder, selon leurs besoins, à des formations courtes.

Des aides en matière de logement

Dans le but d'alléger la charge du loyer par rapport aux revenus des familles, l'aide individuelle au logement (AIL) est attribuée dans neuf communes du canton participant au financement de cette prestation : Gland, Lausanne, Lutry, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Vevey et Yverdon-les-Bains [T7]. En 2014, 983 familles ont bénéficié de l'AIL dont près de 60 % résidant dans la commune de Lausanne.

Par ailleurs, des prêts ou subventions, dits « aide à la pierre » peuvent être octroyés aux propriétaires afin de favoriser la construction ou la rénovation de logements à loyers modérés. Les logements ainsi subventionnés, restent contrôlés par le canton durant vingt ans (et davantage en ce qui concerne la commune de Lausanne). Quelque 8600 logements subventionnés sont contrôlés par le canton, et environ 3100 supplémentaires par la ville de Lausanne seule.

Bourses d'études pour 6100 jeunes

Des bourses d'études peuvent être attribuées aux personnes en formation après l'école obligatoire. En 2013, 6100 étudiants ou apprentis ont bénéficié d'un soutien financier pour un montant annuel moyen de 9700 francs [T8]. La majorité des boursiers suivent une formation professionnelle initiale (41 %). Viennent ensuite les élèves de maturité gymnasiale et les étudiants des hautes écoles universitaires (EPF, université), avec 19 % chacun.

LOGEMENT ET FORMATION

FORMATION ET FAMILLES

Les parents vaudois vivant en couple sont 44 % à détenir un titre de degré tertiaire, contre 32 % des parents élevant seuls des enfants. Au sein des couples avec enfants, la plupart des parents ont un niveau de formation similaire à leur partenaire (63 %). Dans 13 % des familles vaudoises, ni le père ni la mère n'a achevé de formation professionnelle. Les familles dans lesquelles la mère dispose d'un niveau de formation élevé sont celles qui se répartissent le plus également le travail rémunéré.

Un père sur deux dispose d'une formation de degré tertiaire

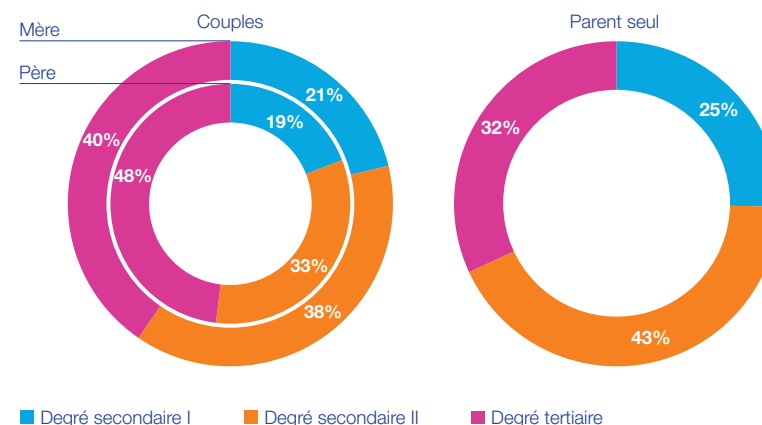
Au sein des couples dont le plus jeune enfant a moins de quinze ans, les pères sont 48 % à disposer d'une formation de degré tertiaire dans le canton de Vaud en 2013 [F1]. Les mères sont proportionnellement moins nombreuses que les pères à avoir achevé des études supérieures (40 %). Elles sont par contre plus souvent titulaires d'un titre de degré secondaire II (38 % contre 33 %). Enfin, un cinquième des parents en couple ne disposent d'aucune formation post-obligatoire.

Le profil de formation des parents vaudois se distingue de la moyenne suisse sur deux aspects: d'une part, les mères détiennent plus souvent un titre de degré tertiaire (40 % contre 34 % au niveau suisse); d'autre part, les parents vaudois sont plus nombreux à ne pas avoir poursuivi leur formation au-delà de la scolarité obligatoire (20 %) qu'au niveau suisse (16 %).

Davantage de parents sans formation à la tête des familles monoparentales

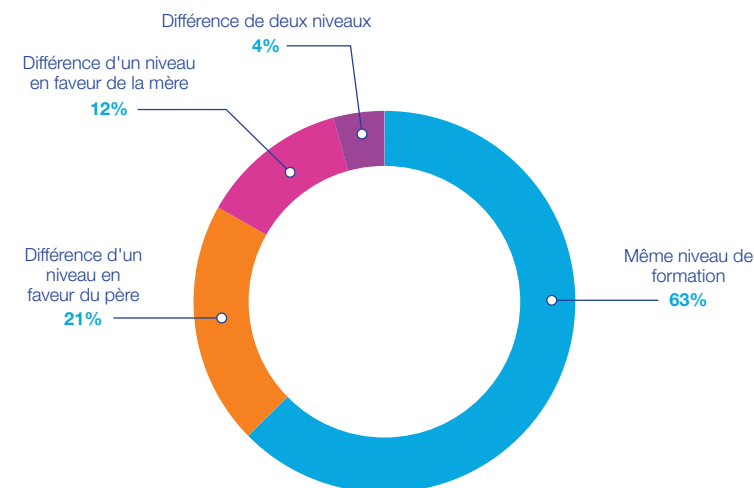
Les parents élevant seuls des enfants de moins de quinze ans sont plus souvent confrontés à un déficit de formation que ceux vivant en couple. Dans les familles monoparentales du canton, à la tête desquelles se trouvent le plus souvent des femmes (88 %), un quart des parents n'ont pas achevé de formation professionnelle. La part des parents seuls qui sont titulaires d'un titre de degré tertiaire (32 %) reste, quant à elle, bien inférieure à celle des parents en couple (44 %).

[F1] NIVEAU DE FORMATION DES PARENTS DANS LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS, VAUD, 2013



Source des données: OFS, Relevé structurel.

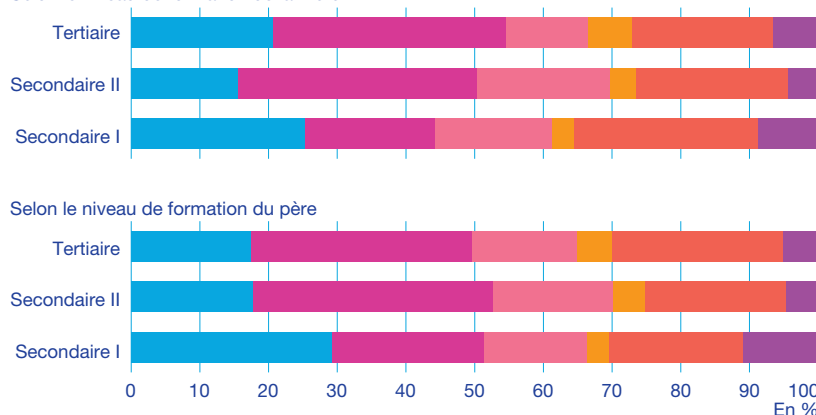
[F2] COMPARAISON DU NIVEAU DE FORMATION DES PARENTS AU SEIN DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS, VAUD, 2013



Source des données: OFS, Relevé structurel.

[F3] MODÈLES D'ACTIVITÉ DANS LES COUPLES¹ AVEC ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS, VAUD, MOYENNE 2011-2013

Selon le niveau de formation de la mère



- Les deux partenaires à plein temps
- Homme à plein temps/femme à temps partiel (50-89%)
- Homme à plein temps/femme à temps partiel (1-49%)
- Les deux partenaires à temps partiel
- Homme à plein temps/femme non active
- Autres modèles

¹ Non compris les personnes sans emploi.

Remarque: les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici pour des questions de lisibilité.

Source des données: OFS, Relevé structurel.

La majorité des parents présentent le même niveau de formation que leur partenaire

Dans 63 % des couples avec enfants de moins de quinze ans, les deux parents ont achevé une formation de degré équivalent [F2]. Les familles vaudoises dont le père comme la mère disposent d'un titre de degré tertiaire sont les plus nombreuses (31 %), devant celles avec deux parents titulaires d'une formation de degré secondaire II (19 %). Enfin, dans 13 % des familles, ni le père ni la mère ne dispose d'une formation professionnelle.

Au sein des couples dont les partenaires présentent un niveau de formation différent, les pères ont le plus souvent une formation d'un degré supérieure à celle de leur partenaire (21 %). La situation inverse est moins fréquente (12 %), alors que les familles dans lesquelles les parents ont un écart de niveau de formation plus important restent l'exception (4 %).

Répartition du travail plus égalitaire pour les mères de formation tertiaire

Le travail rémunéré au sein des familles vaudoises se répartit différemment selon le niveau de formation des parents, en particulier celui de la mère [F3]. Ainsi, les mères détentrices d'un titre de degré tertiaire sont à la fois les plus nombreuses à travailler à plein temps ou à un taux d'occupation moyen à élevé (55 % d'entre elles) et les moins enclines à n'exercer aucune activité lucrative (21 %). A l'inverse, les femmes n'ayant achevé aucune formation professionnelle sont celles qui vivent le plus souvent selon le modèle traditionnel (27 %), avec le père travaillant à plein temps et la mère sans activité professionnelle.

Temps partiel pour les deux parents plus fréquent outre Sarine

La part des familles où les deux parents occupent chacun un emploi à temps partiel est la plus élevée dans les ménages où la mère dispose d'un titre de formation tertiaire: 6 % dans les familles vaudoises et jusqu'à 8 % lorsque le plus jeune enfant a moins de sept ans (moyenne 2011-2013). Dans les familles avec de jeunes enfants, cette répartition égalitaire du travail rémunéré fait davantage d'adeptes en Suisse alémanique (13 %) qu'en Suisse romande (8 %).

CONCILIATION ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE

Les mères de jeunes enfants sont 77 % à exercer un emploi en 2014, pour les trois quarts d'entre elles à temps partiel. Les mères seules rencontrent plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail et connaissent un taux de chômage deux fois plus élevé que les mères vivant en couple. Quatre actifs vaudois sur dix doivent concilier leur activité professionnelle avec une prise en charge régulière de proches. Une personne sur cinq s'occupant régulièrement d'enfants ou d'adultes s'estime limitée dans l'exercice d'une activité professionnelle, en premier lieu les mères de famille.

Papa travaille à plein temps et maman à temps partiel

Un père travaillant à plein temps et une mère à temps partiel, tel est le modèle d'activité professionnelle le plus fréquent au sein des familles vaudoises en 2014. Cette répartition du travail rémunéré se retrouve dans 46 % des couples avec enfants de moins de sept ans et 53 % des familles dont l'enfant le plus jeune est âgé de sept à quatorze ans [F1].

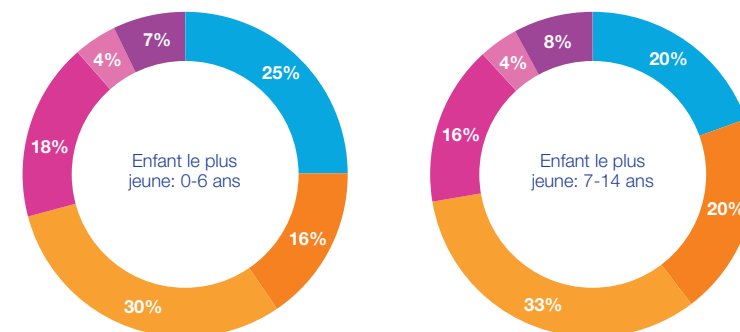
Alors qu'en 1970 la proportion de femmes au foyer atteignait 72 % au sein des couples avec enfants de moins de sept ans, elle n'atteint plus que 25 % en 2014. Cette part se réduit même à 20 % lorsque le benjamin a de sept à quatorze ans, vraisemblablement au profit d'une reprise d'activité de certaines mères à un taux d'occupation inférieur à 50 %.

Trois mères sur quatre participent à la vie professionnelle

En 2014, 77 % des mères vaudoises (25-54 ans) avec enfants de moins de quinze ans sont actives professionnellement, contre 70 % en 2002. Leur participation à la vie active est plus faible si elles sont en couple (75 %) que si elles sont seules avec leurs enfants (84 %). Les femmes vivant sans enfant de moins de quinze ans sont proportionnellement plus nombreuses à exercer une activité lucrative : 88 %.

Plus les enfants grandissent, plus les mères s'investissent sur le marché de l'emploi. L'écart de taux d'activité entre les Vaudoises avec ou sans enfants de moins de 15 ans atteint en effet son maximum parmi les femmes de 25 à 29 ans (18 points, moyenne 2010-2014) et se réduit ensuite jusqu'à 4 points pour celles qui ont de 50 à 54 ans [F2].

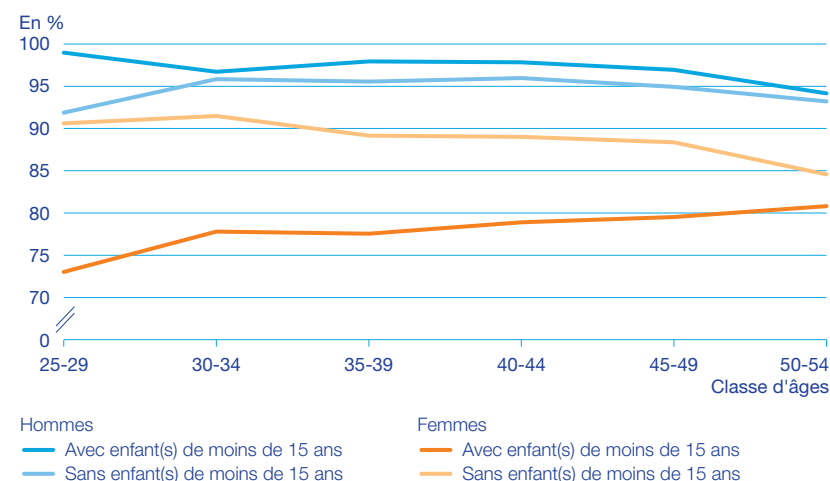
[F1] MODÈLES D'ACTIVITÉ DANS LES COUPLES AVEC ENFANT(S) DE MOINS DE 15 ANS, VAUD 2014



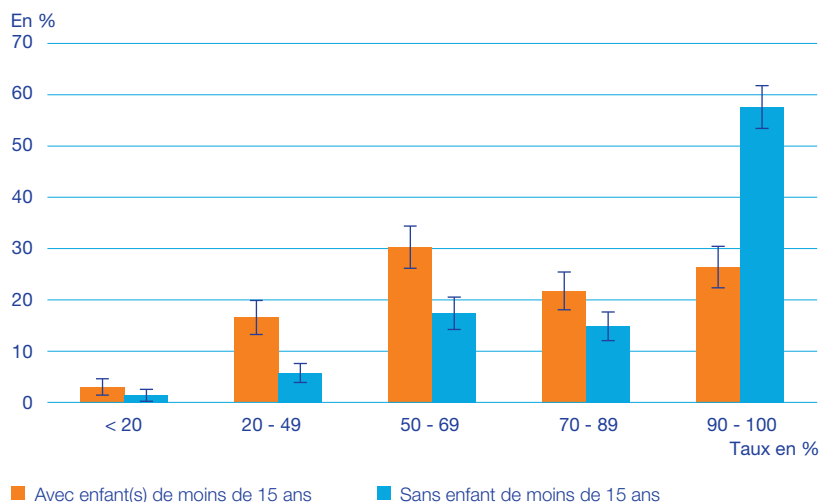
- Homme à plein temps/femme non active
- Homme à plein temps/femme à temps partiel (1-49%)
- Homme à plein temps/femme à temps partiel (50-89%)
- Les deux partenaires à plein temps
- Les deux partenaires à temps partiel
- Autres modèles

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

[F2] TAUX D'ACTIVITÉ DES VAUDOIS, MOYENNE 2010-2014

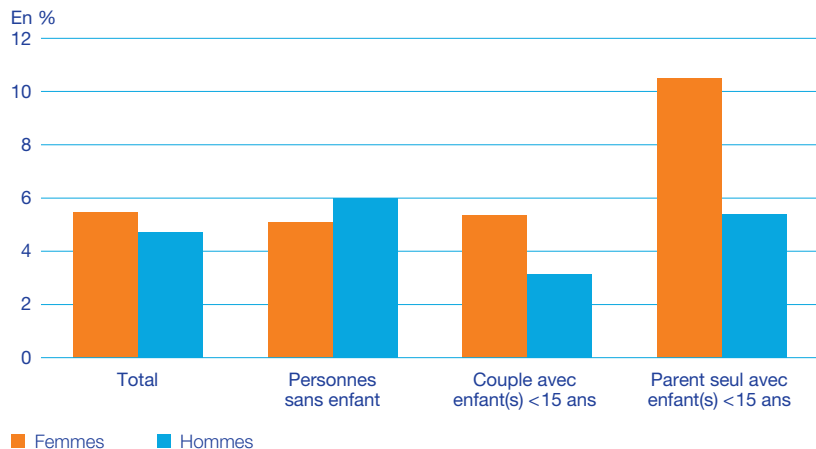


Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

[F3] FEMMES ACTIVES (25-54 ANS) SELON LE TAUX D'OCCUPATION, VAUD, 2014

—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

[F4] TAUX DE CHÔMAGE DES PERSONNES (25-54 ANS) SELON LA SITUATION FAMILIALE, VAUD, MOYENNE 2010-2014

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

Au contraire des femmes, les hommes sont plus souvent actifs lorsqu'ils vivent avec des enfants de moins de quinze ans: 98 % en 2014, contre 94 % pour les Vaudois (25-54 ans) sans enfant de moins de quinze ans. Si les différences sont minimales pour les hommes entre 30 et 54 ans, les jeunes pères (25-29 ans) se distinguent par leur taux d'activité élevé: 99 %, contre 92 % pour les hommes sans enfant. Ces derniers sont en effet plus nombreux que les jeunes pères à suivre encore une formation.

Les pères actifs à temps partiel restent l'exception

La part des pères qui travaillent à temps partiel reste faible dans le canton de Vaud: 7 % en 2014 parmi les 25 à 54 ans. Les Vaudoises sont, quant à elles, plus nombreuses à exercer une activité à temps partiel (54 %) qu'à temps complet. Les mères de famille sont majoritairement actives à temps partiel (72 %), contrairement aux femmes vivant sans enfant (39 %) [F3]. Les mères actives vaudoises se distinguent sur le plan national par leur taux d'occupation élevé. Elles sont ainsi nettement plus nombreuses que la moyenne suisse à travailler entre 50 % et 100 % (78 % contre 60 % en moyenne suisse).

Une personne à temps partiel sur quatre souhaite travailler davantage

En 2014, 21 % des Vaudoises (25-54 ans) qui travaillent à temps partiel souhaitent augmenter leur taux d'occupation. Le sous-emploi touche surtout les mères de famille, qui sont 37 % à estimer ne pas pouvoir travailler davantage en raison du manque de structures d'accueil pour la petite enfance ou du coût trop élevé de celles-ci.

Les hommes se montrent plus souvent insatisfaits de leur temps partiel (37 %) que les femmes. La plupart d'entre eux (74 %) souhaitent d'ailleurs occuper un emploi à plein temps, alors qu'une femme à temps partiel sur deux désire plutôt augmenter son temps partiel.

Les mères seules vulnérables face au chômage

Sur la période 2010-2014, les femmes actives (25-54 ans) se trouvent dans l'ensemble plus souvent en situation de recherche d'emploi que les hommes (5,5 % contre 4,7 %) [F4]. Les mères élevant seules de jeunes enfants

Chômage au sens du BIT

Les chiffres présentés dans cette publication se réfèrent aux chômeurs selon la définition du Bureau international du Travail (BIT).

Sont considérés comme chômeurs toutes les personnes activement à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. La statistique du chômage au sens du BIT inclut les personnes non inscrites dans un office régional de placement (ORP).

connaissent un taux de chômage¹ deux fois plus élevé (10,5 %) que les mères vivant en couple (5,4 %) et les femmes sans enfant (5,2 %). A l'inverse, ce sont les hommes qui vivent dans des ménages avec de jeunes enfants qui sont le mieux insérés sur le marché de l'emploi. Ils connaissent en effet un taux de chômage (3,1 %) bien inférieur aux hommes sans enfant (6,0 %).

Davantage de cadres parmi les pères de famille

Les pères vaudois (25-54 ans) vivant avec des enfants de moins de quinze ans sont plus nombreux (45 %) que les hommes sans enfant dans le ménage (39 %) à exercer une fonction de cadre (moyenne 2010-2014) [F5]. A l'inverse, seules 23 % des mères de famille occupent une responsabilité de cadre, contre 26 % des Vaudoises sans enfant.

Parents de jeunes enfants confrontés à une double charge de travail

La répartition des activités professionnelle et domestique au sein du ménage dépend à la fois de la configuration de ce dernier et de l'âge des enfants [F6]. Les couples élevant des enfants de moins de sept ans assument la charge de travail totale la plus élevée : 76 heures hebdomadaires en moyenne en 2013 pour les femmes et 72 heures pour les hommes. Les mères consacrent la majeure partie de leur temps (80 %) aux activités ménagères et familiales, alors que les pères investissent plus de la moitié de leur temps dans le travail rémunéré (54 %).

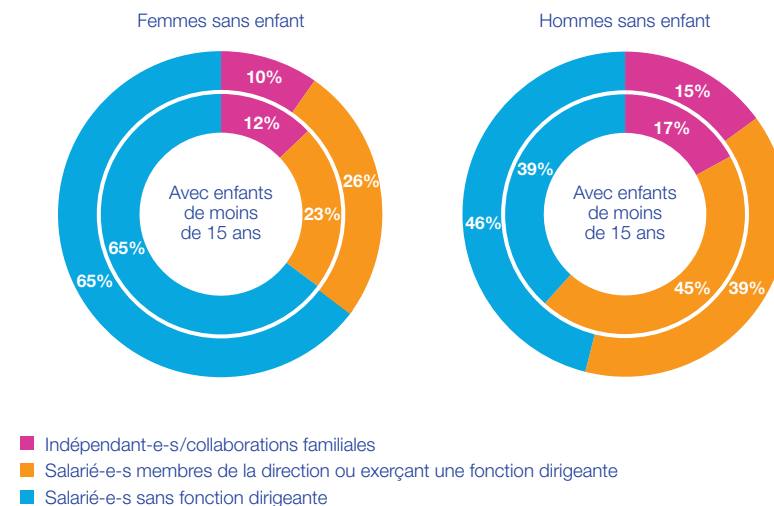
Avec l'avancée en âge des enfants, les mères consacrent un peu moins de temps au travail domestique et familial, mais davantage à leur activité professionnelle. Quant aux pères, ils passent également moins de temps aux activités ménagères et familiales, tout en restant très investis dans leur activité professionnelle.

Enfants, petits-enfants ou parents âgés occupent 42 % des actifs vaudois

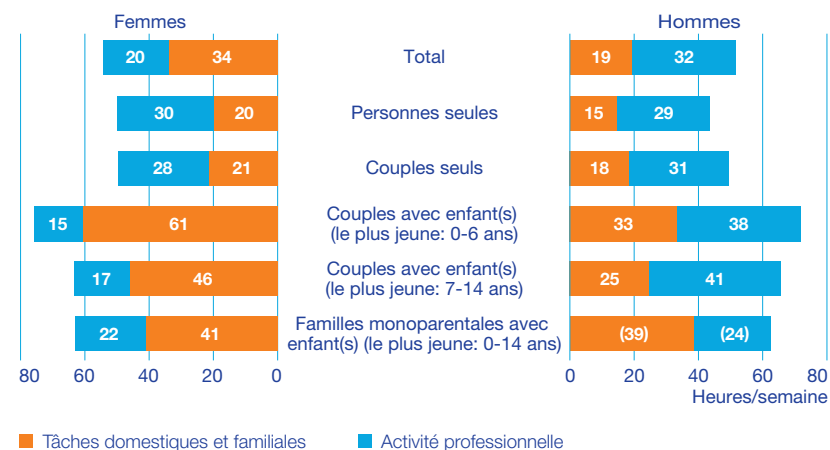
Entre 25 et 64 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (46 %) que les hommes (41 %) à prendre régulièrement en charge des enfants ou des adultes. Cependant, en tenant compte des actifs uniquement, les

¹ Au sens du BIT

[F5] PERSONNES ACTIVES (25-54 ANS) SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION, VAUD, MOYENNE 2010-2014



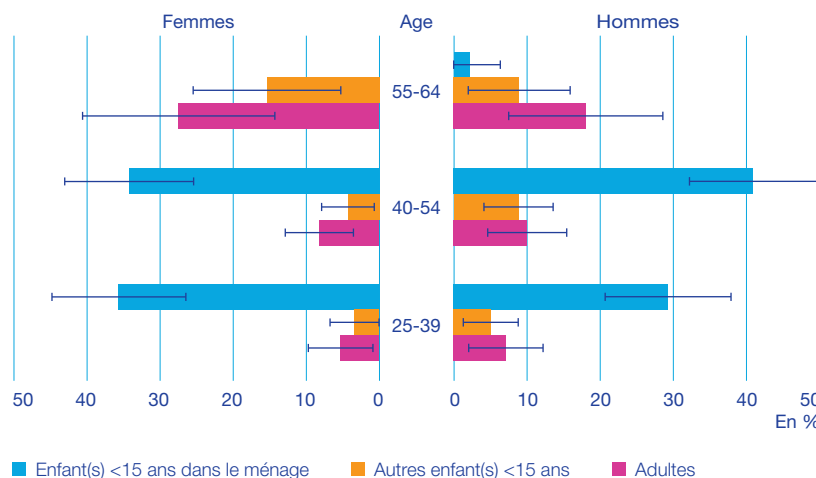
[F6] TEMPS MOYEN CONSACRÉ À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET AU TRAVAIL DOMESTIQUE ET FAMILIAL¹, VAUD, 2013



¹ Seulement les personnes exerçant une activité professionnelle (femmes de 15 à 63 ans, hommes de 15 à 64 ans). (chiffre): fiabilité statistique relative.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

[F7] ACTIFS OCCUPÉS ASSUMANT RÉGULIÈREMENT DES TÂCHES DE PRISE EN CHARGE, VAUD, 2012



—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

hommes (42 %) sont aussi souvent confrontés que les femmes (41 %) à la nécessité de concilier vie professionnelle et tâches de prise en charge. Les femmes renoncent en effet plus facilement à exercer une activité professionnelle pour assurer une telle prise en charge.

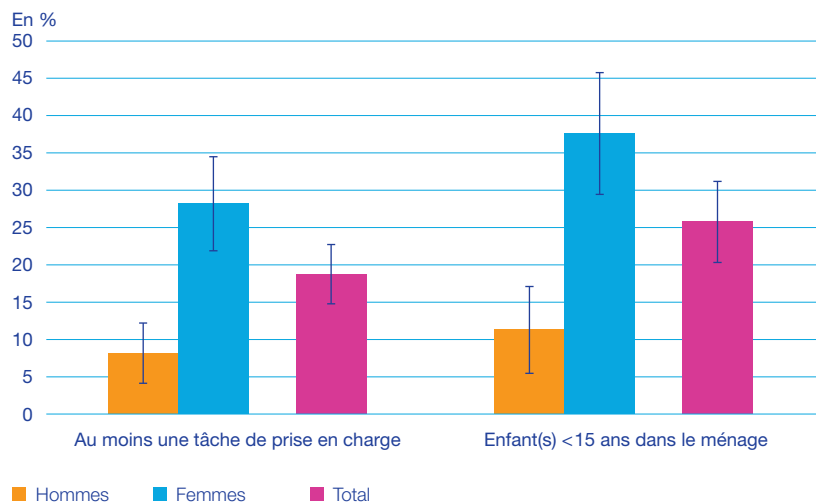
Entre 40 et 54 ans, les actifs s'occupent à la fois de leurs enfants et de leurs parents âgés

C'est aux âges médians que les actifs assument le plus souvent des tâches de prise en charge (40 à 54 ans: 48 %), devant les plus jeunes (25 à 39 ans: 40 %) et les seniors (55 à 64 ans: 33 %) [F7]. Les actifs vaudois sont le plus occupés par la prise en charge des enfants de leur propre ménage (29 %), en particulier entre 40 et 54 ans (38 %). Les actifs en âge d'avoir des petits-enfants sont ceux qui se consacrent le plus aux enfants vivant dans d'autres ménages (11 % des 55-64 ans). Enfin, les seniors assument également le plus souvent la prise en charge de proches âgés, malades ou handicapés (22 %).

Quatre mères sur dix se considèrent restreintes dans l'exercice d'une activité professionnelle

Au sein de la population vaudoise de 15 à 64 ans, une personne sur cinq s'occupant régulièrement d'enfants ou d'adultes estime que ces tâches la restreignent dans l'exercice d'une activité professionnelle. En 2012, les femmes rencontrent bien plus souvent que les hommes des difficultés à concilier leur vie professionnelle avec la prise en charge de leurs proches (28 % contre 8 %). Ce sont les Vaudoises qui assurent la prise en charge d'enfants dans leur propre ménage qui se sentent le plus souvent restreintes dans l'exercice d'une activité professionnelle (38 % d'entre elles) [F8].

[F8] PERSONNES (15-64 ANS) RESTREINTES DANS LEUR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EN RAISON DE TÂCHES DE PRISE EN CHARGE, VAUD, 2012



—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la population active.

Dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active 2012, les questions relatives à la prise en charge étaient formulées de la manière suivante:

- 1) Vous occupez-vous régulièrement d'enfants de moins de 15 ans qui vivent dans votre ménage?
 - 2) Vous occupez-vous régulièrement d'enfants de moins de 15 ans qui ne vivent pas dans votre ménage? Veuillez ne pas compter les prises en charge pour lesquelles vous êtes payé.
 - 3) Est-ce que vous vous occupez régulièrement d'un membre de la famille ou d'une connaissance malade, handicapé ou âgé, qui a 15 ans ou plus? Veuillez ne pas compter les prises en charge pour lesquelles vous êtes payé ou le bénévolat dans le cadre d'une association.
- Régulièrement: selon un schéma établi, p.ex. une fois par jour, chaque semaine, deux fois par mois, etc.

ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DES ENFANTS

Au cours des dernières décennies, la structure de la famille s'est modifiée. De plus en plus fréquemment, les deux parents mènent une activité professionnelle et le nombre de familles monoparentales va croissant. Dans ce contexte, le recours à l'accueil extrafamilial est de plus en plus généralisé. Par ailleurs, les modes de vie actuels ne permettent souvent plus de faire appel à la famille élargie pour la garde des enfants, sauf pour de courtes durées. Malgré une augmentation importante de l'offre en accueil institutionnel, celle-ci ne permet pas encore de couvrir le besoin.

Une enquête portant sur l'utilisation de l'offre et le besoin en matière d'accueil de jour a été réalisée en 2012 auprès d'un échantillon de familles vaudoises avec des enfants de moins de 13 ans. L'exploitation des résultats¹ révèle que l'accueil extrafamilial, qu'il soit institutionnel ou non, est une réalité pour une majorité des petits Vaudois. Dans le canton de Vaud, les parents y ont eu recours pour 63 enfants sur 100 (taux de recours) [F1]. Le pourcentage d'enfants qui bénéficient d'un accueil extrafamilial diminue au fur et à mesure que les enfants grandissent et gagnent en autonomie.

Définitions:

Accueil extrafamilial: prise en charge des enfants par une personne autre que les parents.

Accueil institutionnel: accueil collectif préscolaire (ex: crèche, jardin d'enfants), parascolaire (ex: unité d'accueil pour écoliers) et accueil familial (par une accueillante en milieu familial ou maman de jour).

Accueil non institutionnel: membre de la parenté, voisinage, personnel de maison.

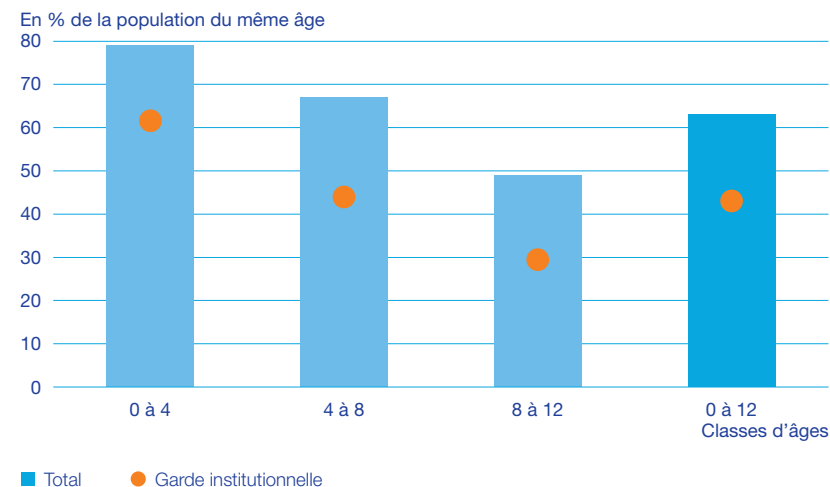
Place à plein temps: en accueil collectif préscolaire, divers types d'institutions offrent des places d'accueil sans que celles-ci ne soient comparables en termes d'horaires d'ouverture. Le critère retenu pour définir une place à plein temps est sa compatibilité avec une activité professionnelle à plein temps des parents, soit 2530 heures par an (qui correspond, par exemple, à 11 heures d'ouverture par jour en moyenne et 230 jours par an). Cette normalisation des places a surtout pour effet une réduction du poids des institutions d'accueil collectif dont les horaires sont restreints et dont la principale mission est la socialisation des enfants (exemple: halte-jeux).

Choix des familles: grands-parents et structures collectives

Quel que soit l'âge des enfants, les familles vaudoises font principalement appel aux grands-parents mais avant tout pour de courtes durées. Le taux de recours aux grands-parents est ainsi de 45 % pour les enfants de moins de 4 ans, de 30 % pour les enfants de 4 à 8 ans et de 23 % pour ceux de 8 à 12 ans. Suivent les modes de garde institutionnels à temps d'ouverture élargi qui permettent aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale: les crèches et garderies pour les enfants avant l'entrée à l'école obligatoire (accueil préscolaire) et les structures pour écoliers (accueil parascolaire). Le taux de recours à ces structures est de 40 % pour les enfants de 0 à 4 ans, de 22 % pour ceux de 4 à 8 ans et de 14 % pour les plus grands. Dès que les enfants entrent à l'école, les modes de garde autres que les grands-parents et les structures collectives prennent progressivement de l'ampleur, et ce d'autant plus que l'accueil collectif parascolaire n'est pas encore développé sur l'ensemble du territoire du canton. A noter que plusieurs modes de garde combinés sont nécessaires dans plus de 50 % des cas [F2].

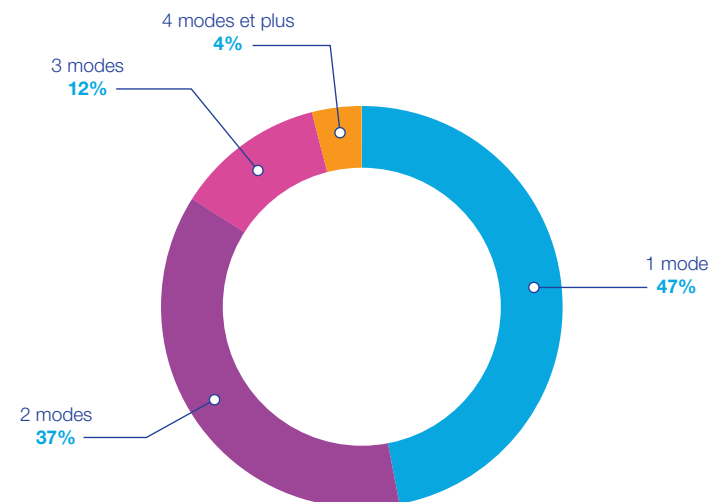
¹ G. Bonoli et S. Vuille. L'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud, Lausanne: IDHEAP, 2013. Etude complète: www.stat.vd.ch/faje.

[F1] RECOURS À L'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL SELON L'ÂGE DES ENFANTS, VAUD, SEPTEMBRE 2012



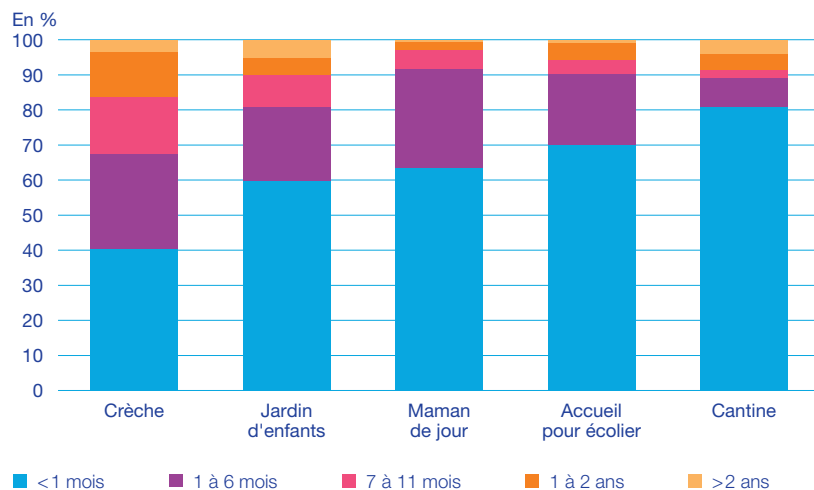
Source des données: StatVD/FAJE, Enquête sur les besoins en matière d'accueil de jour des enfants.

[F2] NOMBRE DE MODES DE GARDE UTILISÉS POUR UN MÊME ENFANT, VAUD, SEPTEMBRE 2012



Source des données: StatVD/FAJE, Enquête sur les besoins en matière d'accueil de jour des enfants.

[F3] DURÉE D'ATTENTE ENTRE L'APPARITION DU BESOIN ET L'OBTENTION DE LA PLACE DE GARDE, VAUD, SEPTEMBRE 2012



Source des données: StatVD/FAJE, Enquête sur les besoins en matière d'accueil de jour des enfants.

Choix effectif ou limité par l'offre

Les modes de garde non-institutionnels et l'accueil familial sont souvent des choix par défaut (dû au manque de places dans les autres modes de garde), alors que les crèches, les jardins d'enfants et les grands-parents sont principalement des choix effectifs. Néanmoins, le niveau général de satisfaction des parents vis-à-vis de la solution de garde utilisée est très élevé. Pour la plupart des modes de garde, environ 90 % des parents se disent très ou assez satisfaits du mode de garde utilisé. Les niveaux de satisfaction les moins élevés concernent surtout des modes de garde non-institutionnels (ex : nounou).

L'attente, une situation vécue par les parents

Une dimension importante de l'accès à une solution de garde concerne le délai d'attente avant l'obtention de la solution de garde utilisée. Ce délai varie fortement selon le mode de garde [F3]. Il peut être relativement court pour les structures d'accueil pour écoliers ou, a contrario, plus fréquent et plus long dans les structures préscolaires à temps d'ouverture élargi. Dans ce type d'institutions, seules 40 % des familles obtiennent une place au bon moment, le délai d'attente entre l'apparition du besoin et l'obtention de la place de garde pouvant dépasser une année.

Recours à l'accueil collectif dépendant du revenu des familles

Pour un enfant en âge préscolaire, la probabilité d'être pris en charge et le mode de garde utilisé varient en fonction des caractéristiques socio-économiques de sa famille. De nombreuses études européennes et suisses montrent que les enfants issus de milieux favorisés ont tendance à être plus souvent gardés et lorsqu'ils le sont, par des modes de garde institutionnels et collectifs, notamment les crèches. Dans le canton de Vaud, un cinquième des enfants en âge préscolaire sont gardés uniquement par les parents. Il s'agit souvent de ménages à revenu moyen-bas (4000 à 6000 francs bruts par mois) dont un seul parent est actif professionnellement, l'autre s'occupant des enfants. Parmi les parents d'enfants non gardés, une minorité (40 %) ne vit pas cette situation comme un choix mais comme une contrainte, par exemple en raison de tarifs trop élevés. Dans certaines situations, notamment pour les familles migrantes, le moindre

recours à l'accueil extrafamilial peut être considéré comme problématique car la prise en charge dans une institution d'accueil collectif a un impact positif sur la réussite scolaire des enfants issus des familles les plus défavorisées. En effet, les structures d'accueil collectif jouent un rôle important en matière d'éducation, de prévention et d'intégration. La politique tarifaire des réseaux des villes-centre, plus favorable aux bas revenus, explique l'utilisation importante des structures collectives d'accueil par ces familles dans le canton. A cela s'ajoute le fait que les familles monoparentales sont nombreuses dans cette catégorie et qu'elles ont une propension plus importante que les ménages avec deux adultes à utiliser des services de garde, du fait de la nécessité économique.

Offre comparativement plus importante en accueil collectif préscolaire

L'enquête annuelle auprès des institutions d'accueil collectif et familial permet d'obtenir un indicateur apte à évaluer le volume de l'offre proposée aux familles vaudoises. Ainsi, l'accueil collectif préscolaire est le plus développé en 2013 puisque 25 places à plein temps sont offertes pour 100 enfants de moins de 4 ans [T1]. Vient ensuite l'accueil parascolaire proposant 13 places pour 100 enfants. Finalement, l'accueil familial est moins développé puisqu'il offre 5 places pour 100 enfants de 0 à 12 ans.

Une analyse plus fine des taux met en lumière une disparité entre les tranches d'âges [F4]. Pour l'accueil collectif préscolaire, les enfants de 3 à 4 ans bénéficient d'une offre plus importante que les moins de 3 ans (31 contre 20 places à plein temps pour 100 enfants).

Pour l'accueil collectif parascolaire, plus les enfants grandissent, moins le taux de couverture est élevé [F5]. En 2013, 20 places sont offertes pour 100 enfants de 4 à 6 ans, contre 14 pour les 6 à 10 ans et moins de deux pour ceux de 10 à 12 ans.

Principe d'accessibilité financière pour les familles

Toutes les familles ne se trouvent pas sur un pied d'égalité lorsqu'il s'agit de choisir une place d'accueil pour leurs enfants, notamment en raison du coût. Afin de s'assurer que les structures offrent des places à un prix abordable pour les familles, la Loi sur l'accueil de jour des enfants impose aux structures subventionnées la mise en place d'un tarif dépendant du revenu familial. Chaque réseau d'accueil de jour met en place sa propre politique

[T1] ACCUEIL COLLECTIF: PLACES, TAUX DE COUVERTURE ET ÉVOLUTION, VAUD

Institutions	Effectif de places	Part des places en %	2013	Evolution des places 2009-2013 en %
			Taux de couverture ¹ en %	
Précolaires² (0 à 4 ans)	8 162	100	25	+34
dont subventionnées par la FAJE	5 931	73	18	+33
Parascolaires³ (4 à 12 ans)	8 062	100	13	+66
dont subventionnées par la FAJE	7 524	93	12	+65

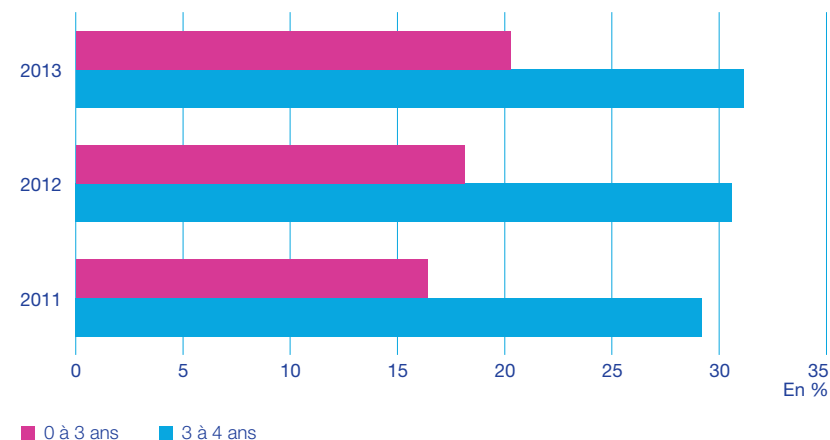
¹ Nombre de places rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

² La notion de place correspond à une place à plein temps (2530 heures par an).

³ La notion de place correspond au nombre maximum de places offertes dans la journée.

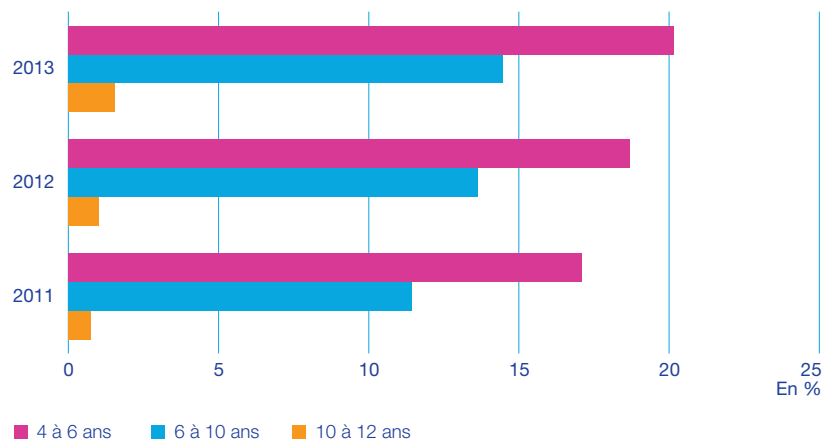
Source des données : StatVD/FAJE, Enquête sur l'offre en matière d'accueil de jour des enfants.

[F4] TAUX DE COUVERTURE¹ EN ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE, VAUD

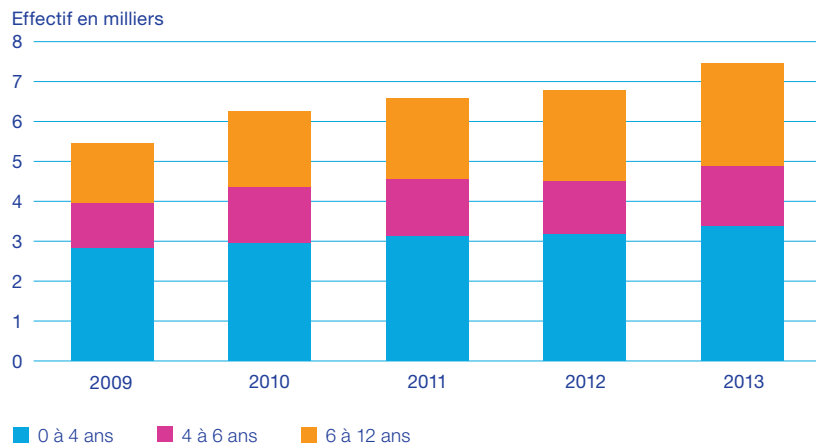


¹ Nombre de places à plein temps offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Source des données : StatVD/FAJE, Enquête sur l'offre en matière d'accueil de jour des enfants.

[F5] TAUX DE COUVERTURE¹ EN ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE, VAUD

¹ Nombre maximum de places offertes dans la journée rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.
Source des données: StatVD/FAJE, Enquête sur l'offre en matière d'accueil de jour des enfants.

[F6] ACCUEIL FAMILIAL: NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS EN NOVEMBRE, VAUD

Source des données: StatVD/FAJE, Enquête sur l'offre en matière d'accueil de jour des enfants.

tarifaire. En 2013, les familles vaudoises peuvent compter sur 8160 places à plein temps pour les enfants de moins de 4 ans. Parmi ces places, plus de 70 % sont offertes par des institutions subventionnées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Cette proportion est encore plus élevée parmi les structures d'accueil collectif parascolaire puisque plus de 90 % des places sont subventionnées (soit 7524 sur 8062). Enfin, les places en accueil familial sont également subventionnées. En 2013, les accueillantes en milieu familial (mamans de jour) sont autorisées à accueillir 4819 enfants à la journée en plus de leurs propres enfants (1684), correspondant au total à 4053 places compte tenu de leur taux d'occupation effectif. En novembre 2013, 7450 enfants ont été gardés par des accueillantes en milieu familial [F6].

Offre en progression, mais encore insuffisante

Suite à l'initiative pour une «Ecole à journée continue» de 2009, un nouvel article constitutionnel a été ajouté, obligeant les communes à organiser un accueil parascolaire, facultatif pour les enfants. Bien que sa mise en oeuvre ne soit pas effective, le nombre de places offertes en accueil collectif parascolaire a augmenté de 66 % depuis 2009 (8060 places en 2013), avec des différences sensibles selon les régions. Pour les enfants de moins de 4 ans, la progression est également forte, bien que moins importante: le nombre de places offertes à plein temps progresse de 34 % de 2009 à 2013 (8160 en 2013).

Malgré les importants efforts entrepris pour la développer, l'offre en matière d'accueil de jour reste encore insuffisante au vu des listes d'attentes des différentes structures et réseaux. Des besoins supplémentaires dans des structures à temps d'ouverture élargi pour un peu plus de 4000 enfants de moins de 4 ans et environ 4000 enfants en parascolaire étaient annoncés en septembre 2012¹. Le besoin se révèle particulièrement élevé pour les enfants de moins de 2 ans.

¹ G. Bonoli et S. Vuille. L'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud, Lausanne: IDHEAP, 2013. Etude complète: www.stat.vd.ch/faje.

RÔLE DU PROCHE AIDANT

Dans le canton de Vaud, on estime que 20 000 personnes aident un proche presque tous les jours et 58 000 à peu près une fois par semaine. Ainsi, au moins une fois par semaine, 13 % de la population du canton de plus de 15 ans fournit de l'aide à des personnes qui ont des problèmes de santé ou âgées, par exemple en leur rendant visite, en les aidant dans leur ménage, en leur apportant à manger ou en effectuant des transports. La part de proches aidants est plus grande au-delà de 45 ans : dans la classe d'âges des 55-64 ans, une personne sur cinq fournit de l'aide à un proche.

Les proches aidants : plus souvent des femmes

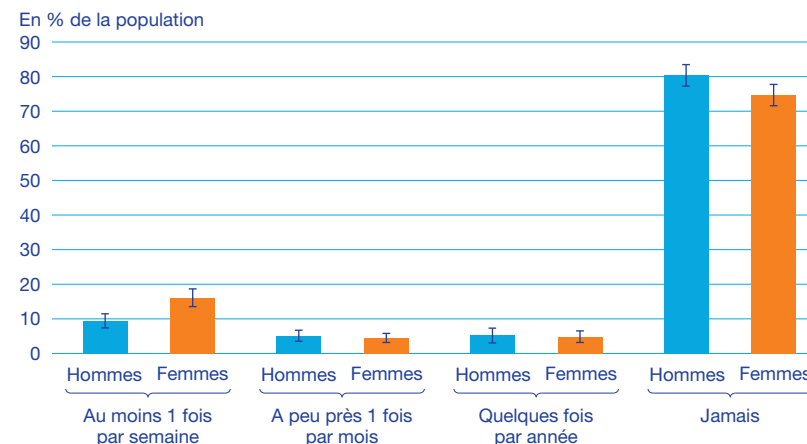
Les femmes sont plus actives que les hommes dans les tâches d'aide à des personnes proches [F1]. Dans le canton de Vaud, en 2012, elles sont 12 000 à apporter de l'aide à un proche presque chaque jour (contre 8 000 hommes) et 39 000 à le faire environ une fois par semaine (19 000 hommes). Au total, 16 % des femmes de plus de 15 ans aident un proche au moins une fois par semaine, contre 9 % des hommes.

Les proches aidants fournissent de l'aide à différentes personnes de leur entourage [F2]. Le plus souvent les proches aidants interviennent auprès d'un membre de la famille ou d'une connaissance résidant en dehors de leur ménage ; plus rarement, ils aident un membre du ménage ou d'autres personnes dans le cadre d'associations et d'organisations bénévoles. Environ 82 % donnent de l'aide à une seule des quatre catégories de destinataires, 13 % des personnes donnent de l'aide à deux destinataires et 5 % à trois ou quatre.

L'aide informelle : d'abord pour des tâches domestiques

Dans le canton de Vaud, près de 82 000 personnes ont bénéficié d'aide informelle pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois, soit 13 % de la population. A l'aide informelle de l'entourage s'ajoute l'aide formelle fournie par des organisations de soins et d'aide à domicile, en particulier pour les personnes âgées et avec des limitations dans leurs activités quotidiennes. Ces organisations opèrent auprès de 3 % de la population qui bénéficie déjà d'aide informelle ; à cela s'ajoutent les personnes qui ne reçoivent que de l'aide formelle (1,4 %).

[F1] PERSONNES DONNANT DE L'AIDE INFORMELLE¹ SELON LE SEXE ET LA FRÉQUENCE, VAUD, 2012

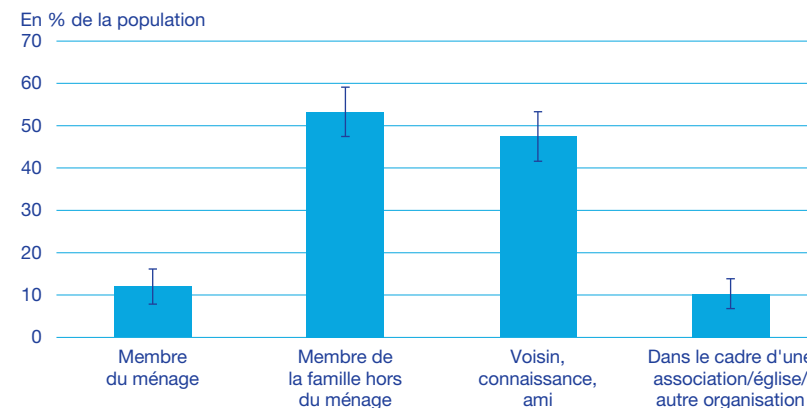


¹ Aide bénévole à des personnes ayant des problèmes de santé, dans son propre ménage ou à l'extérieur.

— : intervalle de confiance à 95%.

Source des données : OFS, Enquête suisse sur la santé.

[F2] AIDE INFORMELLE¹ DONNÉE SELON LE DESTINATAIRE², VAUD, 2012



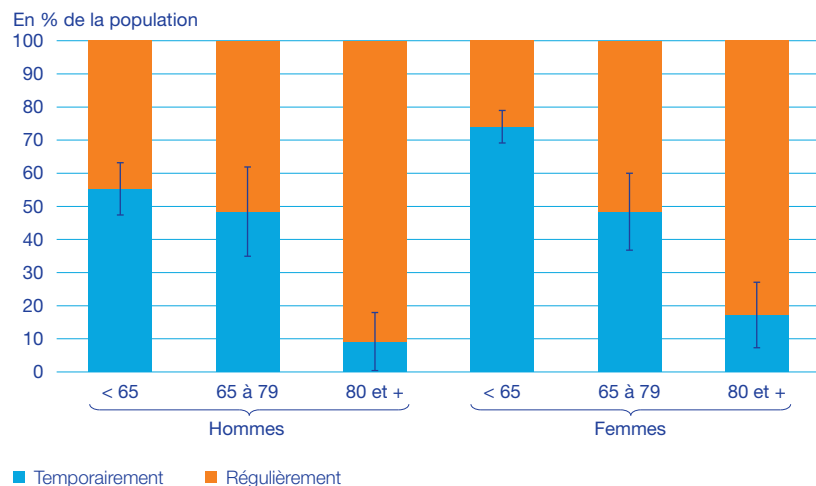
¹ Aide bénévole à des personnes ayant des problèmes de santé, dans son propre ménage ou à l'extérieur.

² Plusieurs types possibles. Le cumul dépasse donc 100%.

— : intervalle de confiance à 95%.

Source des données : OFS, Enquête suisse sur la santé.

[F3] BÉNÉFICIAIRES D'AIDE INFORMELLE SELON LA RÉGULARITÉ DE L'AIDE¹, VAUD, 2012

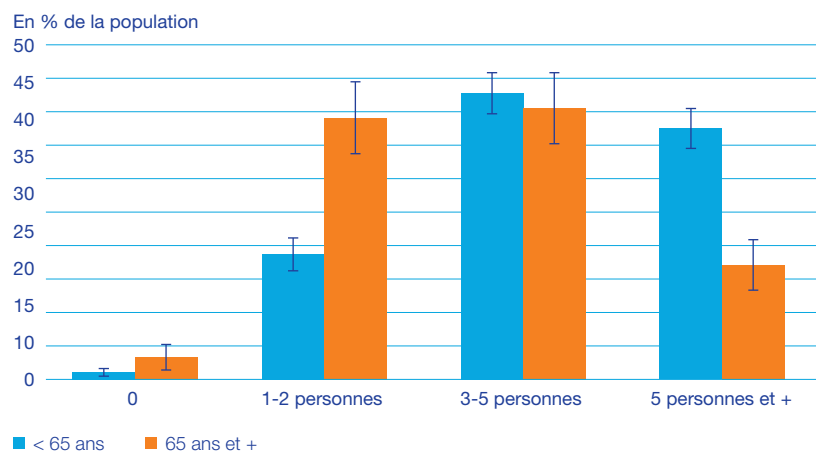


¹ Aide bénévole à des personnes ayant des problèmes de santé, dans son propre ménage ou à l'extérieur.

—|—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la santé.

[F4] PERSONNES PROCHES SUR QUI COMPTER EN CAS DE PROBLÈME, SELON LE GROUPE D'ÂGES, VAUD, 2012



—|—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur la santé.

Une moitié des bénéficiaires de l'aide informelle en profitent régulièrement, alors que l'autre moitié a reçu de l'aide ponctuellement au cours des 12 derniers mois. Les hommes et les femmes qui bénéficient d'aide informelle augmentent dans les classes d'âges élevés et, dans ces dernières, l'aide est également de plus en plus régulière. Les femmes bénéficient d'une aide informelle moins régulière avant 65 ans. Cette différence s'estompe ensuite avec l'avancement de l'âge; après 80 ans la grande majorité des personnes profitent d'une aide informelle régulière [F3].

Le plus souvent, les personnes aidées informellement par des proches ou des voisins déclarent bénéficier du soutien dans le cadre des tâches domestiques et, dans une moindre mesure, dans le domaine de la santé (soins corporels ou liés à une maladie) ou, par exemple, des transports en cas de déplacement. Quand l'aide informelle est régulière et à une fréquence hebdomadaire, en plus des tâches ménagères et des transports, elle est souvent fournie pour les commissions et les repas. L'aide constituée de soins médicaux et corporels est plus fréquente à l'intérieur du ménage familial.

Du soutien potentiel de la part de 2 ou 3 personnes

Seul 16 % des résidents vaudois considèrent difficile d'obtenir de l'aide informelle de la part des voisins; pour 24 % cela est possible et 60 % le considèrent facile. Bien que présent, l'isolement vis-à-vis des voisins est minoritaire.

Même si le réseau de soutien potentiel tend à s'affaiblir avec l'âge [F4], les personnes avec des limitations dans les activités de la vie quotidienne qui souhaiteraient avoir de l'aide informelle de la part de parents, connaissances ou voisins sont environ 18 800, soit 3 % de la population du canton. L'indépendance reste une valeur importante; en effet une personne sur cinq ne désire pas d'aide informelle, malgré des limitations.

FAMILLES ET HANDICAP

Qu'il soit déjà présent lorsque l'on fonde une famille ou qu'il survienne par la suite, un problème de santé durable chez un parent ou chez un enfant influence l'organisation de la vie familiale et conditionne ses revenus ou ses dépenses. Difficile à chiffrer, cette réalité peut toutefois être approchée à travers les données de l'assurance-invalidité ou de l'enseignement spécialisé.

Les personnes en situation de handicap fondent moins souvent une famille

Au niveau suisse¹, les personnes de 16 à 64 ans se disant limitées dans les activités de la vie ordinaire par un handicap sont plus souvent seules dans leur ménage que les autres (18 % contre 12 % en 2010); elles sont également plus rarement en couple avec enfant (27 % contre 35 %). Etre handicapé rend en effet plus difficile l'accès à la vie de couple et de parents. Le risque de handicap augmente fortement avec l'âge et certaines des familles se sont constituées avant la survenue de ce handicap.

La statistique de l'assurance-invalidité (AI) permet de dénombrer les situations de handicap donnant droit à une rente dans le canton et chiffre à quelque 7000 les enfants ayant un parent bénéficiaire d'une rente AI en 2014.

22 % des bénéficiaires de l'assurance-invalidité ont moins de 20 ans

Parmi les 44 600 personnes bénéficiant en 2014 des diverses prestations de l'assurance-invalidité (AI) dans le canton, 22 % sont âgées de moins de 20 ans. L'AI ne verse pas de rentes aux jeunes de moins de 18 ans mais prend en charge jusqu'à l'âge de 20 ans les frais des mesures médicales visant directement leur adaptation professionnelle ou, dans le cas d'infirmité congénitale, les mesures nécessaires au traitement. A cela s'ajoutent les moyens auxiliaires (prothèses, fauteuils roulants, etc.) indispensables pour fréquenter une école, suivre une formation ou exercer une activité lucrative. Ces prises en charge financières s'accompagnent des différentes mesures offertes par l'AI et visant le bon déroulement du cursus scolaire ainsi que la formation et l'adaptation professionnelle.

¹ Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC 2010).

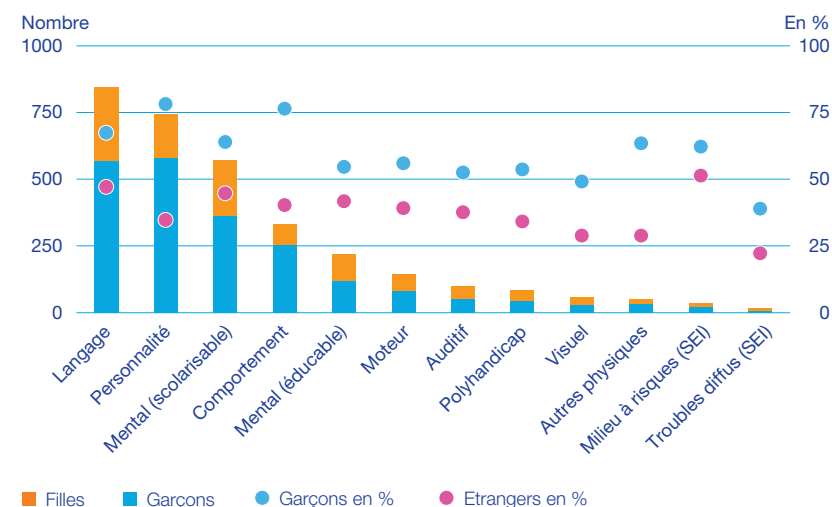
[T1] ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ¹, VAUD, 2013

	Age			Total
	0-4	5-15	16-20	
Elèves, dont	272	2 431	492	3 195
intégrés dans l'enseignement ordinaire	-	26,7 %	13,0 %	22,3 %
garçons	64,3 %	68,7 %	62,6 %	67,4 %
étrangers	44,1 %	41,9 %	35,0 %	41,0 %

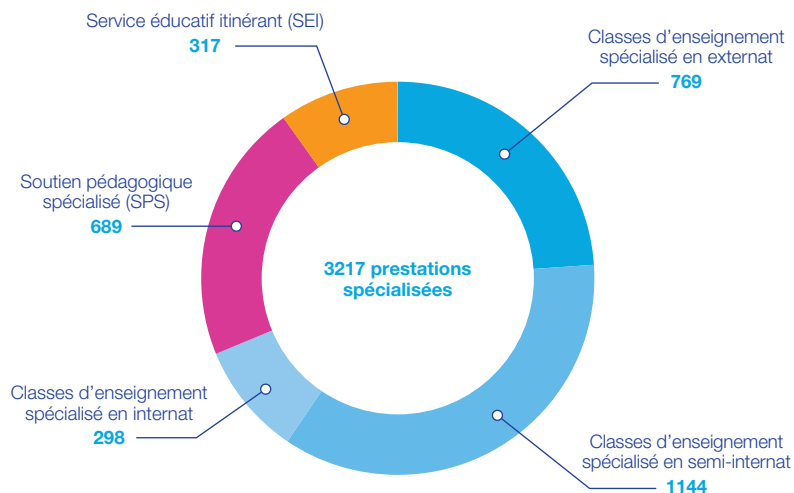
¹ Non compris les élèves des classes de développement ou bénéficiant de prestations des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire.

Source des données : OES, Recensement de l'enseignement spécialisé

[F1] ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SELON LE HANDICAP PRINCIPAL, LE SEXE ET L'ORIGINE, VAUD, 2013



Source des données : OES, Recensement de l'enseignement spécialisé.

[F2] PRESTATIONS REÇUES PAR LES ÉLÈVES, VAUD, 2013

Source des données: OES, Recensement de l'enseignement spécialisé.

3200 enfants dans l'enseignement spécialisé

En 2013, l'enseignement spécialisé vaudois accueille 3195 enfants âgés de quelques mois à 20 ans qui, en raison d'une maladie ou d'un handicap mental, psychique, physique, sensoriel ou instrumental, exigent une prise en charge particulière [T1]. Les déficiences psychiques (troubles de la personnalité et troubles du comportement) représentent un tiers des handicaps principaux et devancent les troubles du langage et les handicaps mentaux (un quart chacun). Par ailleurs, deux enfants sur cinq cumulent plusieurs handicaps.

Davantage de garçons que de filles dans l'enseignement spécialisé

Deux tiers des enfants pris en charge par l'enseignement spécialisé sont des garçons [F1]. Cette prédominance masculine, observée de longue date, est particulièrement manifeste pour les élèves souffrant de déficiences psychiques (plus de trois quarts de garçons).

Les trois quarts des bénéficiaires de prestations d'enseignement spécialisé sont en âge de scolarité obligatoire. Au nombre de 2431, ces enfants de 5 à 15 ans représentent 2,8 % de l'ensemble des élèves de l'école obligatoire.

Prestations adaptées aux diverses situations des élèves

L'enseignement spécialisé vaudois fournit une palette de prestations adaptées aux diverses situations [F2].

Sept élèves sur dix reçoivent des prestations au sein des classes d'enseignement spécialisé qui offrent des prises en charge en internat, en semi-internat ou en externat. Au cours des deux dernières décennies, la part de l'externat (24 %) a nettement progressé, au détriment des prises en charge en internat.

Le soutien pédagogique spécialisé (SPS) offre des périodes de soutien à des élèves le plus souvent inscrits dans une école ordinaire. Il concerne un cinquième des enfants pris en charge (22 %). Un quart des élèves (27 %) en âge de scolarité obligatoire suivis par l'Office de l'enseignement spécialisé sont scolarisés dans l'enseignement ordinaire.

Le service éducatif itinérant (SEI) fournit des prestations aux enfants en âge préscolaire et à leur entourage. Un dixième des enfants suivis par l'Office de l'enseignement spécialisé bénéficient de ce service.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

VIOLENCE AU SEIN DE LA FAMILLE

La famille n'est pas toujours un refuge; certains délits de violence s'y passent même plus souvent qu'en moyenne. Cela est notamment le cas des homicides ou des contraintes sexuelles. Dès lors, le cadre familial peut grandement influencer les trajectoires individuelles, notamment celles des enfants.

Violence domestique en hausse

En 2014, les polices vaudoises ont enregistré 2530 infractions au code pénal relevant de la violence domestique, en hausse de 20 % par rapport à la moyenne des années 2009 à 2013. Cela représente 40 % des infractions¹ enregistrées définies comme violentes, et même davantage en ce qui concerne les homicides réalisés (4 cas sur 5), les contraintes sexuelles (54 %) et les séquestrations et enlèvements (48 %).

Le nombre d'infractions dans le domaine de la violence domestique est en réalité plus élevé car près de la moitié d'entre elles (47 %) sont répétées mais n'ont été saisies qu'une seule fois.

Violence conjugale dans trois quarts des situations

Les trois infractions les plus fréquentes [T1] en matière de violence domestique (80 % de l'ensemble) sont les voies de fait² (827 infractions), les menaces (657) et les injures (647), principalement commises au sein d'une relation de partenaires ou ex-partenaires (82 % des cas).

Les actes d'ordre sexuel sur des enfants (53) représentent 2 % des infractions de violence domestique, dont près de la moitié dans une relation parents-enfants (49 %).

Au total, les trois quarts des cas de violence domestique sont commis au sein du couple, que la relation soit en cours ou dissoute (violence conjugale). Viennent ensuite les relations parents-enfants (13 %), relevant la violence exercée par les parents envers leurs enfants mais également celle exercée

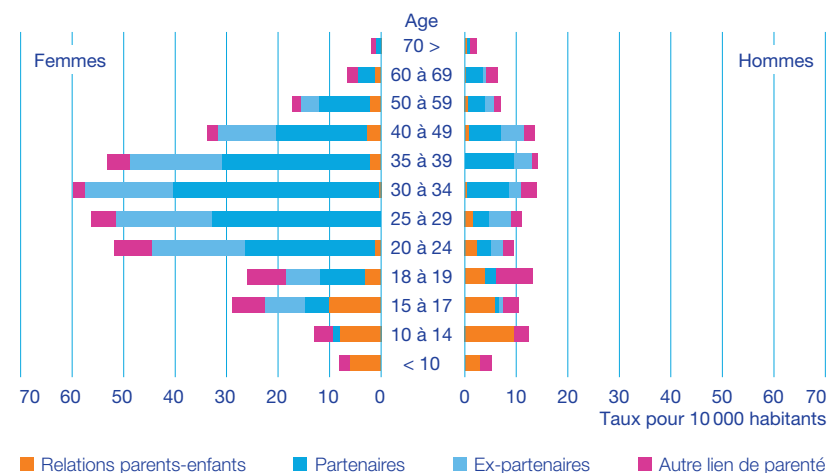
Définition

Il y a **violence domestique (ou familiale)** dès lors qu'une personne exerce ou menace d'exercer une violence physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique au sein d'une relation familiale, conjugale en cours ou dissoute. Statistiquement, la définition de la violence domestique est déduite de la relation entre la personne prévenue et la personne lésée. Lorsque la personne prévenue est le ou la partenaire de la personne lésée, son ex-partenaire ou un autre membre de sa famille, l'infraction est imputée au domaine domestique.

¹ Comme la définition de la violence en général ne coïncide pas exactement avec celle de la violence domestique, la part de la violence domestique dans la violence enregistrée par la police ne peut être indiquée que sur la base des infractions considérées dans le domaine de la violence domestique.

² Voie de fait: atteinte à l'intégrité corporelle, telles gifles, bousculades, ne laissant que des traces physiques passagères et ne nécessitant pas de traitement médical.

[F1] VICTIMES DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET L'ÂGE, VAUD, 2014



Source des données: OFS, Statistique policière de la criminalité.

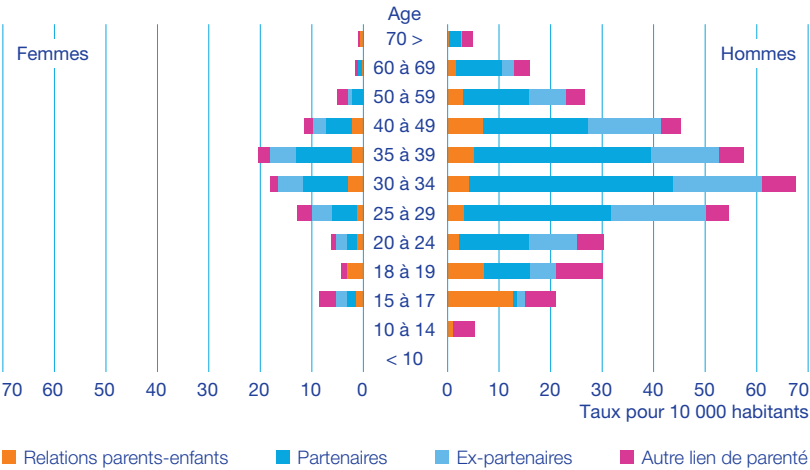
[T1] INFRACTIONS DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE TYPE DE RELATION, VAUD, 2014

	Partenaires/ ex-partenaires	Relations parents-enfants	Autre lien de parenté	Total
Voies de fait (art. 126)	668	79	80	827
Menaces (art. 180)	533	49	75	657
Injure (art. 177)	541	48	58	647
Lésions corporelles simples (art. 123)	74	49	28	151
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	4	26	23	53
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 septies)	42	-	6	48
Contrainte sexuelle (art. 189)	37	-	1	38
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	8	2	2	12
Viol (art. 190)	11	-	-	11
Contrainte (art. 181)	8	2	-	10
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	3	1	9
Mise en danger de la vie d'autrui (art. 129)	5	1	2	8
Tentatives d'homicides (art. 111-113/116)	5	1	1	7
Homicides (art. 111-113/116)	2	1	1	4
Autres articles du code pénal ¹	34	2	12	48
Total	1 977	263	290	2 530

¹ Autres articles du code pénal avec infraction: exposition à un danger (art. 127), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), actes d'ordre sexuel sur une personne incapable de discernement (art. 191), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198).

Source des données: OFS, Statistique policière de la criminalité

[F2] PRÉVENUS DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET L'ÂGE, VAUD, 2014



Source des données: OFS, Statistique policière de la criminalité.

[T2] VICTIMES D'INFRACTIONS DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET LE TYPE DE RELATION, VAUD, 2014

	< 15 ans	15 à 19 ans	20 à 39 ans	40 ans et plus	Total
Sexe					
Hommes	50	27	127	143	347
Femmes	61	61	571	319	1012
Type de relation					
Partenaires	3	17	392	238	650
Ex-partenaires	-	17	216	118	351
Relations parents-enfants	78	28	21	44	171
Autre lien de parenté	30	26	69	62	187
Total des victimes	111	88	698	462	1359

Source des données: OFS, Statistique policière de la criminalité

par des enfants à l'encontre de leurs parents, éventuellement âgés. Le solde des infractions (14%) concerne un autre lien de parenté entre victimes et prévenus.

Victime: femme entre 20 et 39 ans. Prévenu: homme entre 20 et 49 ans

En 2014, 1359 personnes ont subi de la violence domestique [T2]; les femmes sont les plus touchées (3 cas sur 4). Le taux d'exposition des personnes à la violence domestique varie selon le sexe, l'âge et le type de relation [F1]. Les femmes sont le plus fortement exposées à la violence domestique entre 20 et 39 ans. Les femmes mineures sont plus fréquemment victimes de violences exercées par les parents ou d'autres membres de la parenté alors que, entre 20 et 39 ans, les agressions sont commises par leur partenaire et, dans une moindre mesure, leur ex-partenaire. Chez les victimes de sexe masculin, on retrouve un modèle similaire avec un taux d'exposition nettement inférieur et moins variable selon l'âge. Les infractions de violence domestique sont le plus souvent commises par les personnes entre 20 et 49 ans, quel que soit le sexe [F2]. Les hommes (30 prévenus pour 10000 habitants) sont quatre fois plus souvent prévenus de violence domestique que les femmes (7 pour 10000 habitants).

Enfants exposés à la violence domestique

Les répercussions de la violence domestique sur la trajectoire individuelle des victimes (santé, trouble du comportement, atteinte à la dignité, etc.) ne sont pas négligeables, notamment pour les enfants. Dans le canton, 4,9 % des jeunes ont fait l'objet d'une intervention des instances de protection des mineurs en 2014, soit par le Service de protection de la jeunesse (6593 mineurs) soit par l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (667). Or, seule une faible part de ces situations font l'objet d'une dénonciation à la police. Parmi les 1929 situations annoncées au Service de protection de la jeunesse, les principaux motifs de mise en danger sont les négligences et les carences (35 %) ainsi que l'exposition des enfants à la violence conjugale (13 %). L'exposition des enfants à la violence conjugale concerne par exemple un enfant qui est présent lors d'un acte de violence entre ses parents.

Centre d'aide aux victimes d'infractions

Dans les statistiques policières ne figurent pas certains cas de violence familiale parvenus directement à la connaissance de la justice ou qui ne sont dénoncés à aucune autorité. Le Centre de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions) recense les consultations de personnes ayant subi une infraction, que le dossier soit connu ou non de la police. En 2014, il a comptabilisé 1272 consultations relatives à la violence domestique. La victime est une femme dans 85 % des cas et le ou les auteurs des hommes dans 93 % des situations. Trois fois sur quatre (74 %), il s'agit de violence conjugale.

VIE FAMILIALE ET ENTOURAGE

L'enquête sur les familles et les générations menée en 2013 par l'Office fédéral de la statistique éclaire certains aspects de l'organisation au sein de la famille, tel le partage des soins donnés aux enfants ou celui des tâches ménagères. Elle relève également les opinions sur divers points comme le mariage, le divorce ou les enfants. La notion d'entourage et de proches est également abordée, tout comme les rapports et la solidarité entre générations.

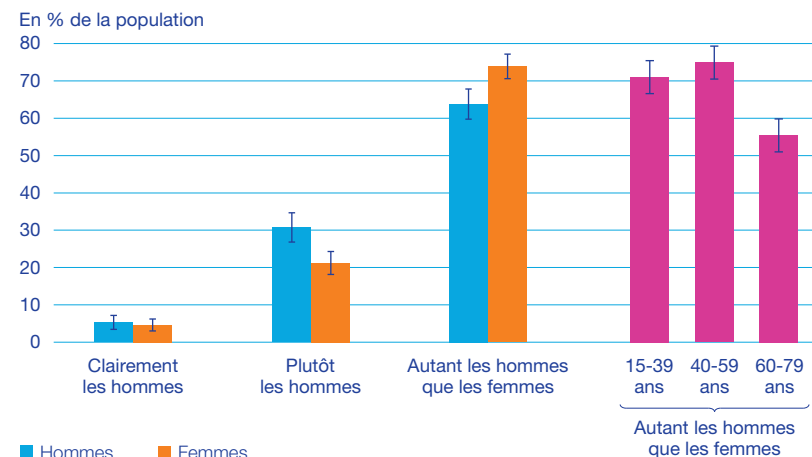
Femmes et hommes devraient contribuer de manière égale aux revenus familiaux

Dans le canton, en 2013, sept personnes sur dix pensent que femmes et hommes devraient contribuer à parts égales à l'entretien financier de la famille. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à estimer que c'est plutôt à eux que revient cette responsabilité [F1].

En réalité, dans la moitié des couples avec enfants de moins de 15 ans, le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel. Le travail rémunéré à plein temps pour les deux parents, ou au contraire à temps partiel, ne se rencontre que dans 21 % des cas (cf. chapitre Conciliation activité professionnelle et familiale, page 32).

Le facteur générationnel est discriminant en matière d'opinions sur l'égalité face à l'entretien financier du ménage. Alors que les classes d'âges plus jeunes sont enclines à l'égalité, les personnes plus âgées pensent que ce rôle revient à l'homme.

[F1] QUI DEVRAIT GAGNER L'ARGENT POUR L'ENTRETIEN DE LA FAMILLE? OPINIONS, VAUD, 2013



— : intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

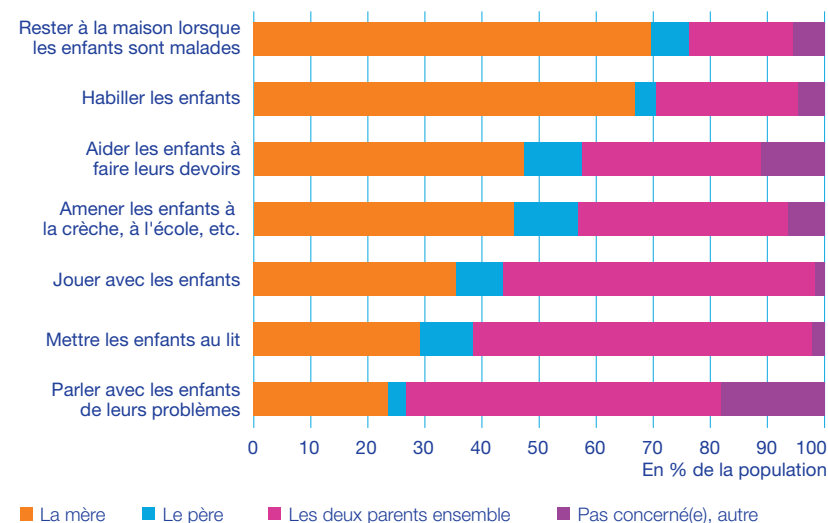
L'Enquête suisse sur les familles et les générations

En 2013, l'Office fédéral de la statistique a réalisé la première enquête sur les familles et les générations, dans le cadre du nouveau système de recensement de la population. Réalisée tous les cinq ans, elle concerne la population résidante permanente dans des ménages privés âgée de 15 à 79 ans. Le canton de Vaud a élargi l'échantillon consacré à son territoire géographique afin de disposer de données suffisantes pour une exploitation au niveau cantonal. Parmi les 1778 Vaudoises et Vaudois qui ont été interrogés par téléphone, 1554 ont également répondu à un questionnaire écrit. Cette enquête étant basée sur un échantillon, tous les résultats présentés ici sont des estimations, affectés d'une incertitude, représentée sur les graphiques par un intervalle de confiance.

Enfants: certaines tâches restent souvent dévolues à la mère

Moins souvent actives à plein temps sur le marché de l'emploi, deux tiers des mères s'occupent seules d'habiller les enfants et de les garder quand ils sont malades [F2]. La participation des pères est plus consistante dans l'aide aux devoirs et les déplacements à l'école: dans un tiers des couples, cette tâche est partagée par les deux parents et dans 10 % des cas il s'agit du père seul. Parler et jouer avec les enfants, ainsi que les mettre au lit, sont des activités dont les deux parents se chargent ensemble dans plus de la moitié des cas. La répartition des soins aux enfants satisfait 60 % des parents, les hommes légèrement plus que les femmes.

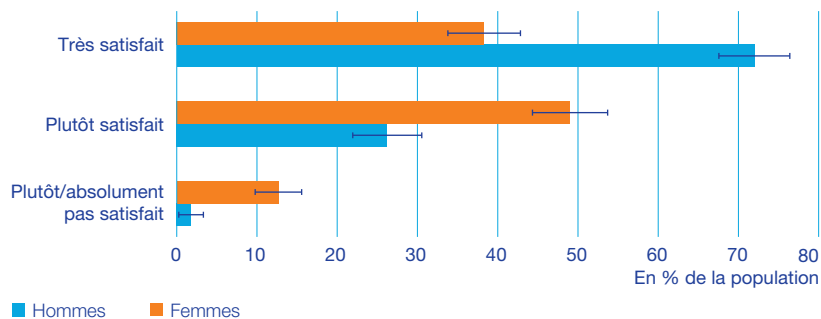
[F2] RÉPARTITION DES TÂCHES DE GARDE DES ENFANTS, VAUD, 2013



Remarque: les intervalles de confiance ne sont pas représentés ici pour des questions de lisibilité.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

[F3] SATISFACTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DES TÂCHES MÉNAGÈRES, VAUD, 2013



—: intervalle de confiance à 95%.

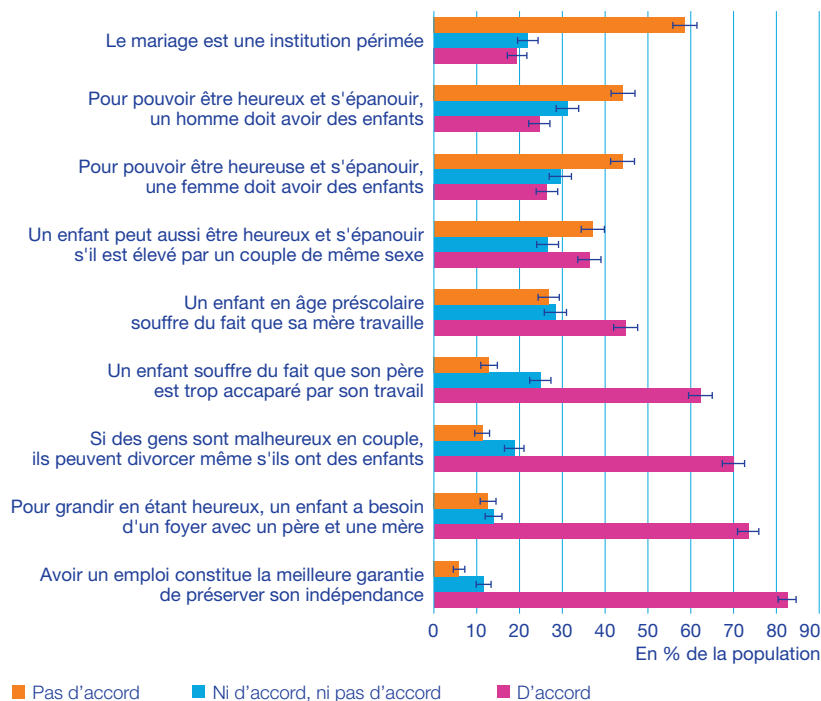
Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

Tâches ménagères: femmes moins satisfaites que les hommes

Dans six couples vaudois sur dix, les femmes accomplissent seules les tâches ménagères; dans 32% des cas, les deux partenaires l'effectuent ensemble; les autres situations (l'homme tout seul, une autre personne du ménage ou tous les membres du ménage à parts égales) sont très minoritaires (8% au total).

Le niveau de satisfaction quant à la répartition des tâches ménagères est moins élevé pour les femmes que pour leurs partenaires [F3]. En effet, si la grande majorité des hommes se disent très satisfaits (77%), les femmes se contentent le plus souvent d'être «plutôt satisfaites» du travail domestique qui leur revient (49%) et une part non négligeable d'entre elles ne sont pas satisfaites du tout (13 %, contre 2% pour les hommes).

[F4] ATTITUDES CONCERNANT LA VIE FAMILIALE, VAUD, 2013



—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

Le mariage n'est pas une institution périmée mais le divorce n'est plus un tabou

La conciliation entre la famille et le travail, le rapport de couple, l'éducation des enfants, ainsi que les formes familiales plus ou moins marginales sont des sujets sur lesquels les opinions sont assez clairement tranchées dans le canton. L'enquête a permis de mesurer l'accord ou le désaccord sur diverses affirmations touchant à plusieurs domaines de la vie familiale [F4]. Six personnes sur dix considèrent le mariage comme une institution d'actualité. Si l'union matrimoniale est donc toujours une valeur importante aux yeux de la plupart, la parentalité n'est considérée comme voie d'épanouissement que par une personne sur quatre. Une large majorité est aussi en faveur d'une rupture quand le couple est malheureux, même s'il a des enfants.

Si, d'une part, l'activité professionnelle est clairement considérée comme un moyen pour garder l'indépendance pour les femmes et les hommes, d'autre part, elle est également perçue comme un problème quand elle concurrence les tâches de garde des enfants.

La grande majorité des personnes interrogées pensent que la présence du père et de la mère permet à l'enfant de grandir heureux. Les opinions sont partagées sur l'éducation au sein d'un couple de même sexe.

Au-delà du ménage: famille et amis

Au niveau vaudois, un peu plus de la moitié des personnes (58 %) déclarent en 2013 avoir des proches qui ne vivent pas dans leur ménage, une proportion se situant au-dessous de la moyenne suisse (66 %). Les liens familiaux au sens large dépassent donc le ménage domestique.

Plus nombreux pour les femmes, les proches hors ménage sont moins fréquents pour la classe d'âges des 40-49 ans. Les personnes appartenant à cette classe d'âges, dont la moitié vivent en couple avec au moins un enfant de moins de 25 ans, se trouvent en effet probablement dans un moment du parcours de vie qui les oblige à se concentrer davantage sur le ménage.

De deux à trois proches, souvent apparentés

Quand il est présent, le réseau de proches (pour lequel un maximum de 6 personnes pouvaient être listées lors de l'enquête) est composé en moyenne de 2 ou 3 personnes [F5]; les femmes y sont légèrement majoritaires. L'âge moyen des proches est d'environ 43 ans, se situant autour de 33 ans pour l'entourage des jeunes de 15 à 29 ans et entre 45 et 51 ans pour les personnes plus âgées.

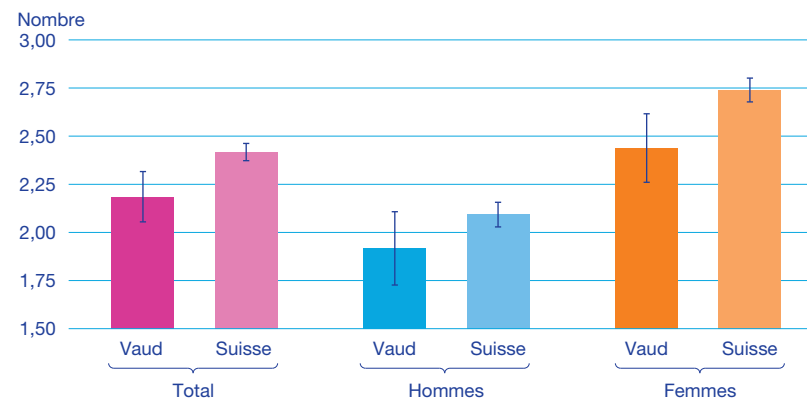
Le plus souvent, l'entourage des ménages vaudois est composé de membres de la fratrie et des parents [F6]: un quart des ménages du canton citent ces deux catégories de personnes proches. Une même proportion de ménages déclare avoir des amis ou voisins parmi les proches. Les autres personnes apparentées sont moins présentes; en particulier, les enfants sont cités comme proches (extérieurs au ménage) par environ 17 % des ménages.

A chaque moment de la vie son entourage

Les personnes considérées comme proches au-delà du ménage varient pour des simples raisons démographiques: avec l'âge, l'entourage des individus connaît la succession des générations.

Les enfants deviennent de loin les plus représentés dans l'entourage des personnes de 60 ans et plus, alors que, pour les jeunes jusqu'à 39 ans, le nombre d'amis est le plus grand. Les sœurs et les frères diminuent progressivement avec l'âge. Les petits-enfants, ainsi que les partenaires des enfants, sont plus présents aux âges plus avancés. Les parents font partie

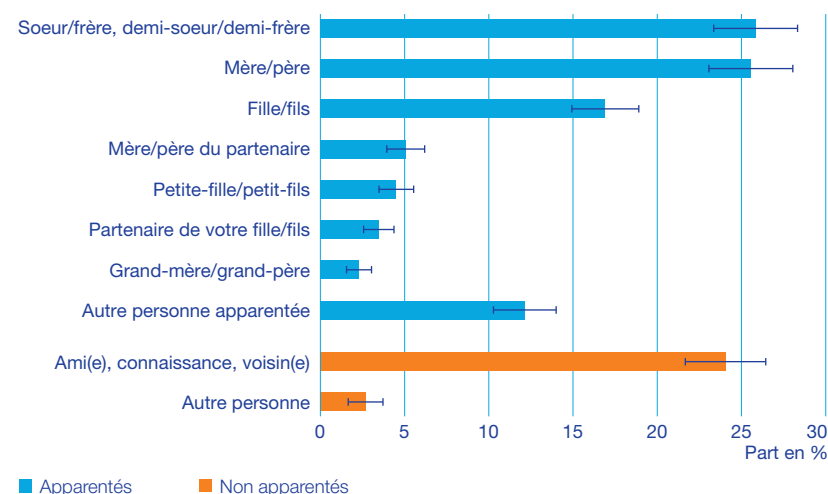
[F5] NOMBRE MOYEN DE PROCHES (HORS MÉNAGE), VAUD, 2013



— : intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

[F6] L'ENTOURAGE DES MÉNAGES SELON LE STATUT¹, VAUD, 2013

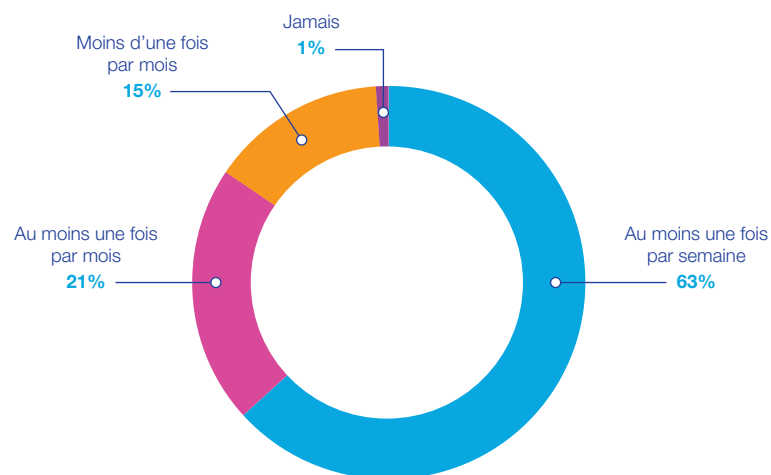


¹ Chaque statut est comptabilisé une seule fois par ménage.

— : intervalle de confiance à 95%.

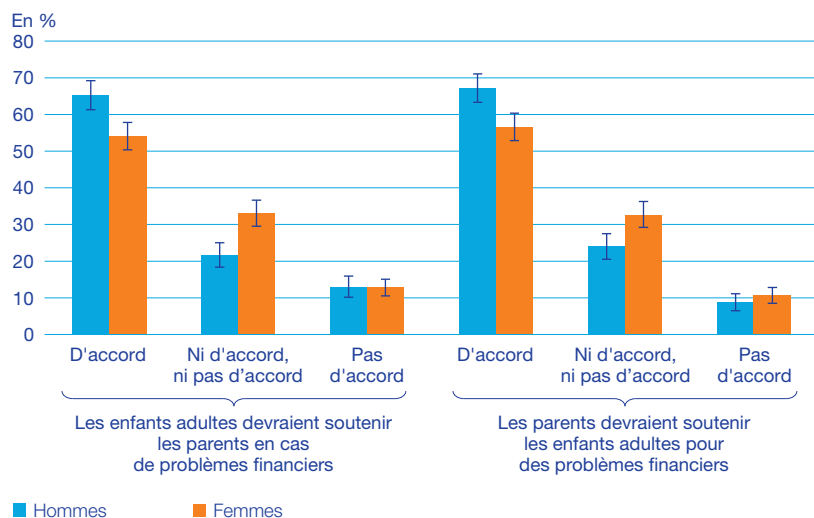
Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

[F7] FRÉQUENCE DE RENCONTRE ENTRE PETITS-ENFANTS ET GRANDS-PARENTS, VAUD, 2013



Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

[F8] OPINIONS SUR LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, VAUD, 2013



—: intervalle de confiance à 95%.

Source des données: OFS, Enquête suisse sur les familles et les générations.

de l'entourage pendant la jeunesse et durant la période adulte. Les autres apparentés se maintiennent en nombre stable tout au long de la vie. Enfin, les femmes ont en général un entourage composé de plus de personnes amies que les hommes.

Grands-parents : contacts fréquents avec les petits-enfants

La proportion de personnes ayant des grands-parents en vie décroît naturellement avec l'âge. L'espérance de vie accrue des femmes fait en sorte que, en 2013, plus de la moitié des petits-enfants connaissent leurs deux grands-mères, en particulier les moins de 20 ans, alors que seul un petit-enfant de moins de 20 ans sur cinq connaît ses deux grands-pères. Inversement, le nombre de petits-enfants augmente avec l'âge: si, entre 50 et 59 ans, 20 % des personnes ont au moins un petit-enfant, cette proportion se situe à 50 % entre 60 et 69 ans et atteint 80 % au-delà de 70 ans.

Les grands-parents rencontrent leurs petits-enfants au moins une fois par semaine dans 63 % des cas. Par ailleurs, environ 15 % des grands-parents gardent leurs petits-enfants au moins une fois par semaine et 5 % moins d'une fois par semaine [F7].

Une solidarité intergénérationnelle affirmée

Dans le canton de Vaud, environ 60 % des personnes estiment que parents et enfants adultes devraient s'entraider lorsqu'ils se trouvent face à des problèmes financiers. Les hommes se montrent légèrement plus solidaires que les femmes [F8].

Le canton de Vaud se positionnant comme les autres cantons francophones, on constate que le niveau de solidarité entre les générations est différent entre les régions linguistiques suisses. Plus solidaires, les italophones affirment à 72 % que les parents devraient aider les enfants et à 78 % que ces derniers devraient aider les parents. Moins solidaires que les latins, 54 % des germanophones adhèrent à l'affirmation « les parents devraient soutenir les enfants adultes en cas de problèmes financiers » et 57 % à l'idée selon laquelle les enfants adultes devraient aider les parents.

DONNÉES DE CADRAGE

		Données actuelles			Année précédente			Plus longue période		Sources des données
		année/période	valeur	IC	année/période	valeur	IC	année/période	valeur	
POPULATION										
	Population résidente permanente (fin d'année), dont :	2014	755 369		2013 à 2014	+ 12 052		2004 à 2014	+111 272	StatVD
	population étrangère, en %	2014	32,7		2013	32,4		2004	28,0	StatVD
	jeunes de moins de 25 ans, en %	2014	28,6		2013	28,7		2004	29,1	StatVD
	Naissances	2014	8 387		2013	8 274		moyenne 10 ans	7 865	OFS, BEVNAT
	Age moyen de la mère (premier enfant)	2014	30,6		2013	30,4		2005	29,3	OFS, BEVNAT
	Mariages	2014	3 500		2013	3 289		moyenne 10 ans	3 633	OFS, BEVNAT
	Age moyen de l'épouse au premier mariage	2014	30,0		2013	30,0		2004	28,9	OFS, BEVNAT
	Age moyen de l'époux au premier mariage	2014	31,8		2013	31,8		2004	30,8	OFS, BEVNAT
	Divorces	2014	1 508		2013	1 721		moyenne 10 ans	1 871	OFS, BEVNAT
	dont couples avec enfants mineurs, en %	2014	47,1			48,1		2004	48,8	OFS, BEVNAT
MÉNAGES - LOGEMENTS										
	Ménages privés avec enfants de moins de 25 ans :	moyenne 2011-2013	107 097	±0,5		n. d.		2000	87 246	OFS, RS et RFP
	Couples avec enfants	moyenne 2011-2013	88 737	±0,5		n. d.		2000	72 874	OFS, RS et RFP
	dont familles recomposées	moyenne 2011-2013	6 079	±3,7		n. d.			n. d.	OFS, RS
	Familles monoparentales	moyenne 2011-2013	18 359	±2,6		n. d.		2000	14 372	OFS, RS et RFP
	Personnes vivant dans les ménages privés, dont :	moyenne 2011-2013	715 635	±0,2		n. d.		2000	612 626	OFS, RS et RFP
	jeunes de moins de 25 ans	moyenne 2011-2013	205 773	±0,6		n. d.		2000	179 584	OFS, RS et RFP
	jeunes de moins de 25 ans vivant avec ses (beaux-)parents, en %	moyenne 2011-2013	78,6	±0,3		n. d.		2000	75,0	OFS, RS et RFP
	jeunes de moins de 25 ans vivant avec un seul parent, en %	moyenne 2011-2013	14,4	±0,3		n. d.		2000	12,4	OFS, RS et RFP
	Logements vacants (1 ^{er} juin)	2015	2 606		2014	2 281		2005	1 791	OFS/StatVD
	Taux de logements vacants	2015	0,7		2014	0,6		2005	0,5	OFS/StatVD
FORMATION										
	Enseignement obligatoire public - Elèves	2014	87 132		2013	86 066		2004	83 960	DFJC
	dont élèves de l'enseignement spécialisé (hors classes ordinaires)	2014	1 641		2013	1 783		2004	1 833	DFJC
	Enseignement post-obligatoire public - Elèves	2014	31 102		2013	30 747		2004	22 928	DFJC
	dont apprentis (contrat enregistré dans le canton)	2014	18 737		2013	18 231		2004	12 903	DFJC
	Enseignement tertiaire - Elèves domiciliés dans le canton	2014	17 866		2013	17 379		2004	12 496	OFS, SIUS
VIE ACTIVE										
	Population active, moyenne annuelle ¹	2014	417 500	± 1,6	2013	413 900	± 1,4	2004	347 100	OFS, ESPA
	dont femmes (en %)	2014	46,6	± 1,3	2013	46,2	± 1,3	2004	45,6	OFS, ESPA
	Chômeurs au sens du BIT, moyenne annuelle ¹	2014	25 500	± 11,3	2013	27 300	± 11,2	2004	20 300	OFS, ESPA
	Taux de chômage au sens du BIT	2014	6,1	± 0,7	2013	6,6	± 0,7	2004	5,8	OFS, ESPA

¹ Pour 2004, état au deuxième trimestre.

n. d. donnée non disponible

IC: intervalle de confiance à 95 %, en pourcent ou en points de pourcent

Légende des signes

- valeur rigoureusement nulle, néant
- ... données inconcevables

Arrondis

Pour des raisons d'arrondis, le total n'est pas toujours égal à la somme des valeurs ou des pourcentages, dans les tableaux comme dans les figures.

Langage épicène

Pour faciliter la lecture de cette publication, nous n'avons pas féminisé systématiquement tous les termes désignant des personnes, des fonctions ou des professions. Le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Impressum

© SASH et StatVD, novembre 2015
www.vd.ch/sash - www.stat.vd.ch

SASH

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Rédactrice responsable: Anouk Friedmann Wanshe

Rédaction: Brit Baarli, Gladys Taglang

SG-DSAS

Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale

Rédaction: Olivier Giroud, Christine Wenker-Pont

StatVD

Statistique Vaud

Rédacteur responsable: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Marie-Françoise Goy

Mise en page: Ariane Bovet, Sandrine Mezenen

Rédaction: Sylviane Brandt, Ivan De Carlo,
Benjamin Gay, Valérie Gondoux-Freléchoux,
Marie-Françoise Goy, Carole Martin,
Aurélien Moreau, Léna Pasche, Thomas Tüscher

Graphisme: Oxyde

Photos de couverture: Hugues Siegenthaler

Impression : PCL Presses Centrales SA



**Service des assurances sociales
et de l'hébergement (SASH)**

Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2
CH - 1014 Lausanne
T +41 21 316 51 51

Statistique Vaud (StatVD)

Rue de la Paix 6
CH-1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99

Commandes :

Service des assurances sociales
et de l'hébergement (SASH)
T +41 21 316 51 51 ou info.sash@vd.ch

Téléchargement :

www.vd.ch/familles